

# BILAN D'ÉVALUATION

Septembre 2025 #4

Vienne  
Condrieu  
Agglomération



Accessibilité | Accueil et accompagnement des entreprises | Air énergie climat | Aménagement et planification | Assainissement collectif | Assainissement non collectif | Contrat de ville | Covoiturage / Auto-partage | Développement commercial | Eau potable | Emploi-insertion | Équipements sportifs | Finances | Gens du voyage | Habitat | Informatique dans les écoles | NPNRU | Prévention de la délinquance | Prévention et gestion des déchets | Relais Oxyjeunes | Réussite éducative | Santé | Schéma de mutualisation | Schéma petite enfance | Schéma touristique | Soutien aux événements culturels et sportifs | Stratégie agricole | Téléalarme | Transports en commun | Vélo et modes actifs | Voirie et grandes infrastructures

<b>PRÉAMBULE</b> .....	1
<b>LE TERRITOIRE</b> .....	2
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Prévention et gestion des déchets .....	3
Air énergie climat .....	4
<b>TRANSPORTS ET MOBILITÉ</b>	
Vélo et modes actifs .....	7
Transports en commun .....	9
Covoiturage et autopartage .....	11
<b>CYCLE DE L'EAU</b>	
Assainissement non collectif .....	12
Assainissement collectif .....	13
Eau potable .....	14
<b>PETITE ENFANCE</b>	
Schéma petite enfance .....	16
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	
Accueil et accompagnement des entreprises .....	19
Développement commercial .....	20
<b>AGRICULTURE</b>	
Stratégie agricole .....	21
<b>TOURISME</b>	
Schéma touristique .....	22
<b>COHÉSION SOCIALE</b>	
Contrat de ville .....	25
Nouveau programme national de renouvellement urbain .....	27
Réussite éducative .....	28
Santé .....	29
Relais Oxyjeunes .....	31
Prévention de la délinquance .....	32
Emploi-insertion .....	32
Téléalarme .....	33
Gens du voyage .....	35
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	
Habitat .....	37
Aménagement et planification .....	40
<b>ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	
Équipements sportifs .....	41
<b>VOIRIE</b>	
Voirie et grandes infrastructures .....	47
<b>ACCESSIBILITÉ</b>	
Accessibilité .....	48
<b>THÉMATIQUES TRANSVERSALES</b>	
Informatique dans les écoles .....	49
Schéma de mutualisation .....	50
Finances .....	53
Soutien aux événements culturels et sportifs .....	55

# préambule

Pour assurer le suivi du projet d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération a mis en œuvre une démarche d'évaluation. Elle a pour objectif de suivre la prise en compte des orientations du projet de territoire dans les politiques sectorielles.

Pour y parvenir, des indicateurs ont été définis. Ils permettent de suivre la mise en œuvre des actions et leur impact dans le temps.

Un bilan d'évaluation est réalisé tous les ans. Il est amené à s'enrichir au fil du temps, au gré des nouveaux schémas stratégiques adoptés. La 4<sup>e</sup> édition présente les données de l'année 2024.

Pour connaître de manière plus précise les actions et projets menés par l'Agglo, le rapport d'activité et le trimestriel Agglomag' peuvent être consultés sur le site de Vienne Condrieu Agglomération. L'actualité de l'Agglo peut également être suivie sur les réseaux sociaux.

Bonne lecture.



Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires. Elle exerce également des compétences dites supplémentaires. Ce bilan est l'outil de suivi de la mise en œuvre de ces politiques publiques.



**30 communes membres**  
18 communes en Isère  
et 12 dans le Rhône

Superficie : **419 km<sup>2</sup>**



**96 450 habitants**  
(Population totale - Source INSEE au 01/01/2025  
+ 1 308 habitants vs 01/01/2024)



## Notes :

Dans ce document, les sources des données sont mentionnées lorsqu'elles ne proviennent pas de Vienne Condrieu Agglomération.

Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés au 31.12.2024.

### Donnée de cadrage

Des données de cadrage sont mentionnées pour les politiques publiques qui le nécessitent. Elles permettent une mise en perspective des indicateurs dans le contexte du territoire.

# Prévention et gestion des déchets

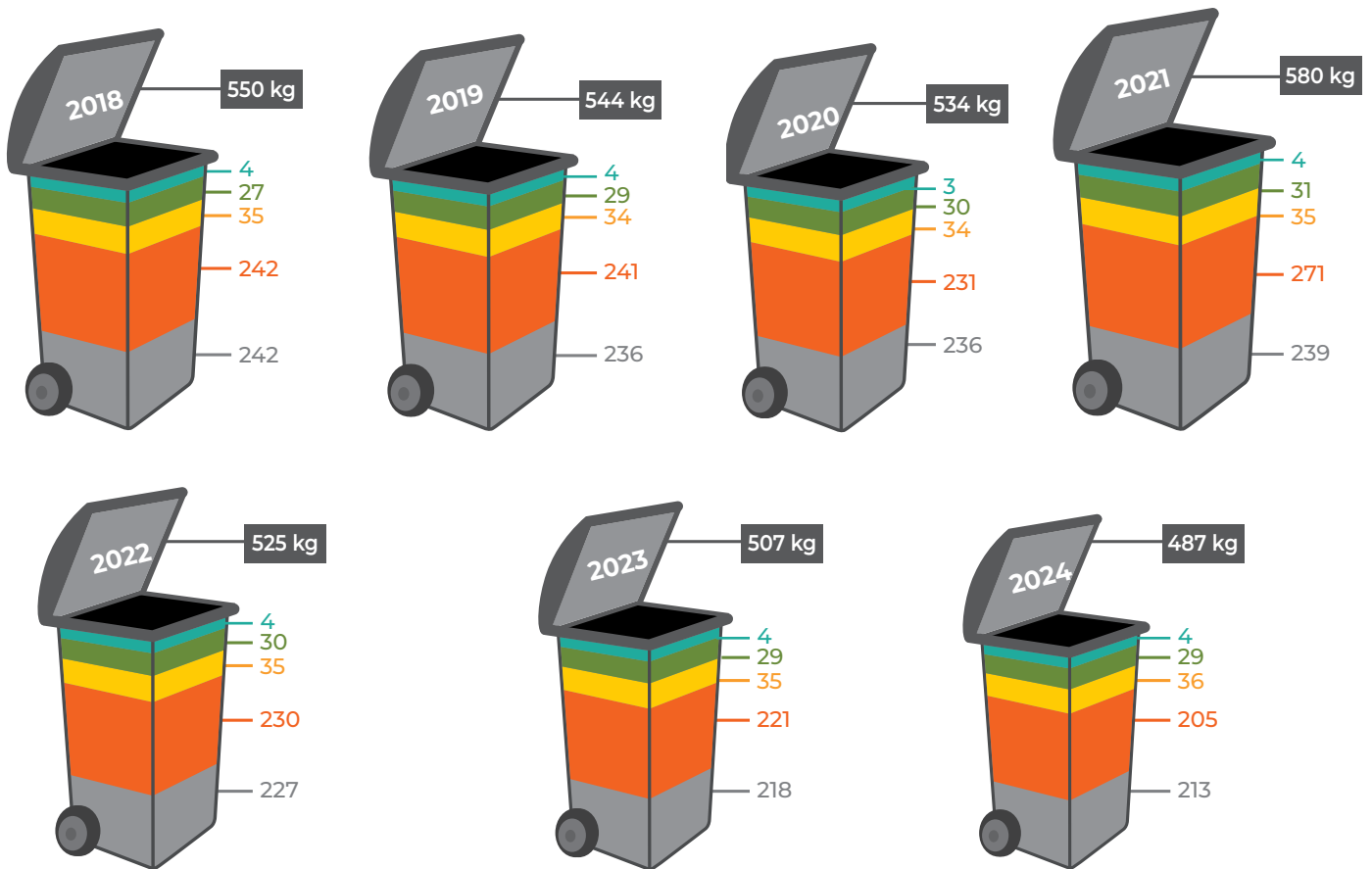
L'Agglo porte le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Au delà de l'enjeu de base de salubrité, ce service doit accompagner les usagers pour réduire leur production de déchets et considérer au maximum les déchets comme des ressources.

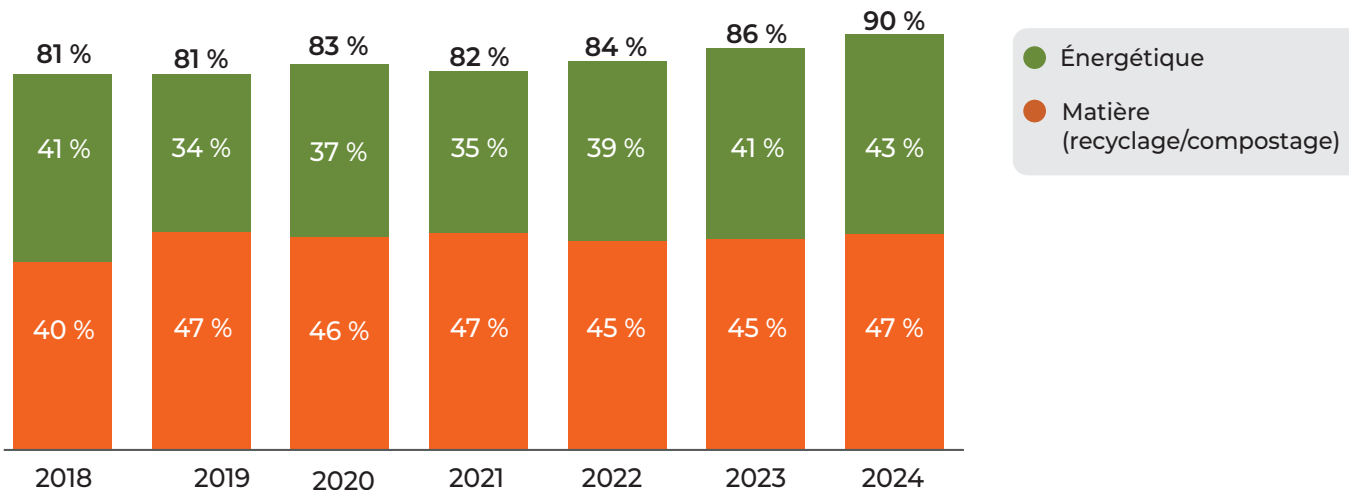
Indépendamment de l'objectif d'améliorer le niveau de valorisation, il s'agit aussi de réduire la production de déchets. À ce titre, en 2023, l'Agglo a adopté son nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2023-2028.

## ■ Production totale par catégorie (kg/habitant/an)

■ Total ■ Textiles ■ Verre ■ Emballages et papiers ■ Déchèteries ■ Ordures ménagères



## ■ Valorisation globale des déchets par recyclage/compostage ou valorisation énergétique



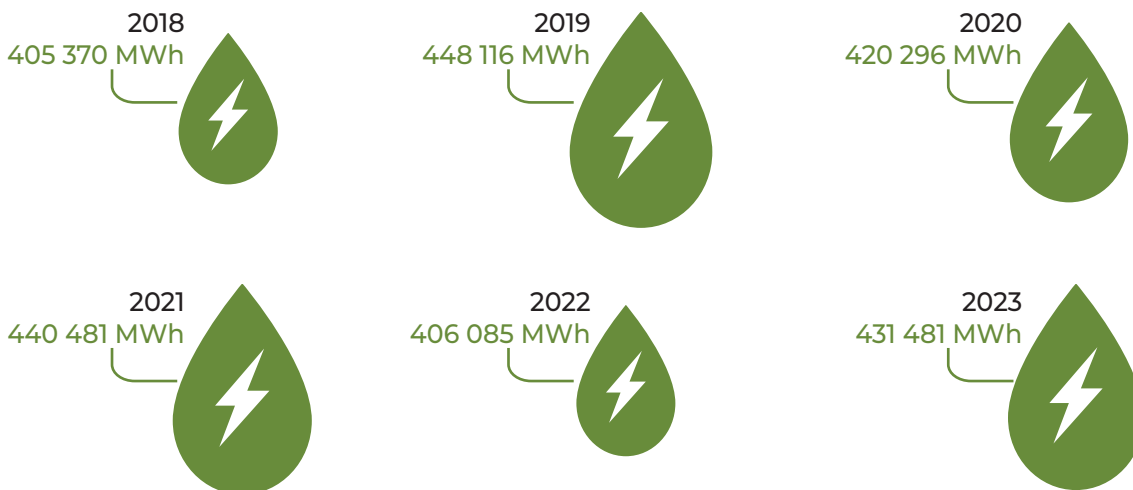
# Air énergie climat

Après une large concertation, le conseil communautaire a approuvé, le 27 juin 2023, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Agglo. Ce sont plus de 90 actions multi-partenariales à coordonner sur 6 années.

En effet, en dehors de ses propres projets, l'Agglo a un rôle de coordination et de suivi des actions de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pollution de l'air sur son territoire.

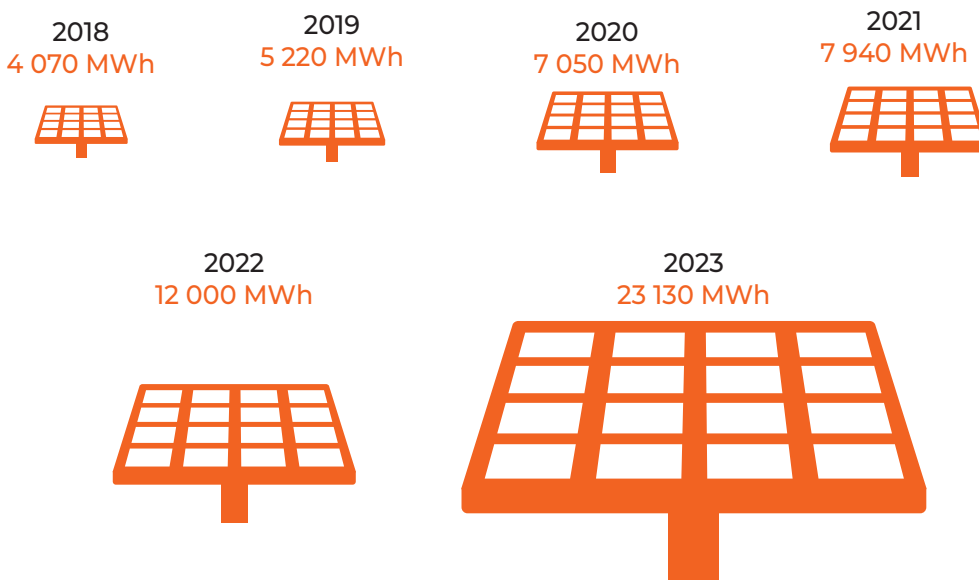
Ce document de planification s'inscrit en continuité de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dans laquelle l'Agglo est engagée.

## ■ Production estimée d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire (solaire, hydroélectricité, biogaz, bois, géothermie, etc...)



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

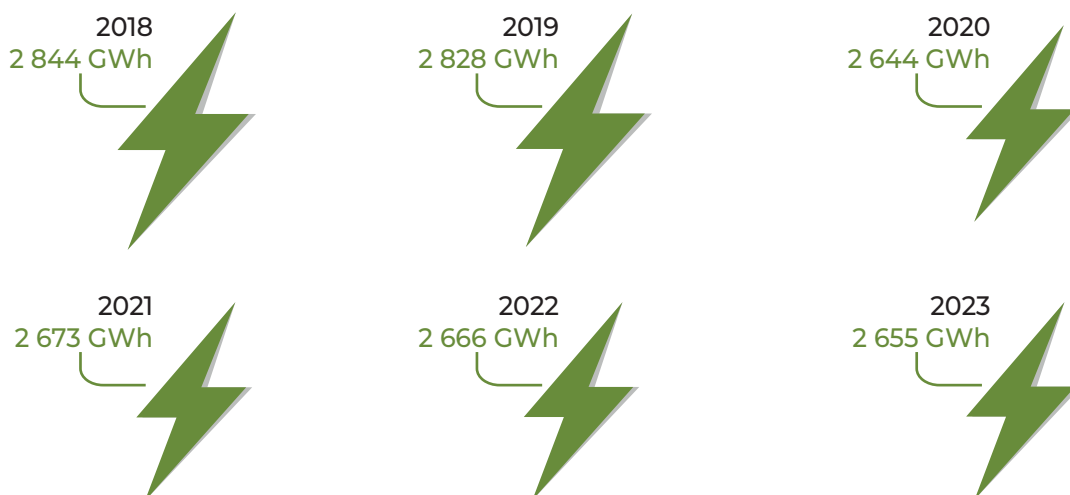
## ■ Production estimée d'électricité photovoltaïque des installations recensées sur le territoire



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ **Consommation énergétique territoriale totale**

(tous secteurs confondus : habitat, entreprises, transport, etc.)



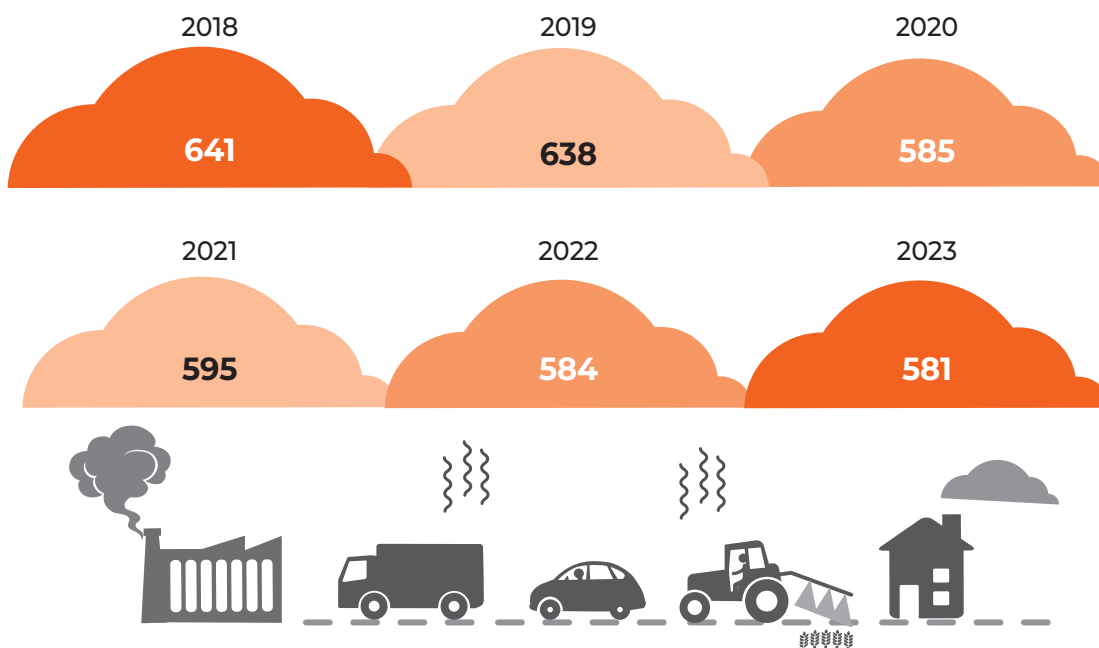
Source : OREGES  
(publié en avril à N+2)

■ **Durée cumulée de jours d'alerte pollution niveau N1 ou N2 sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère**



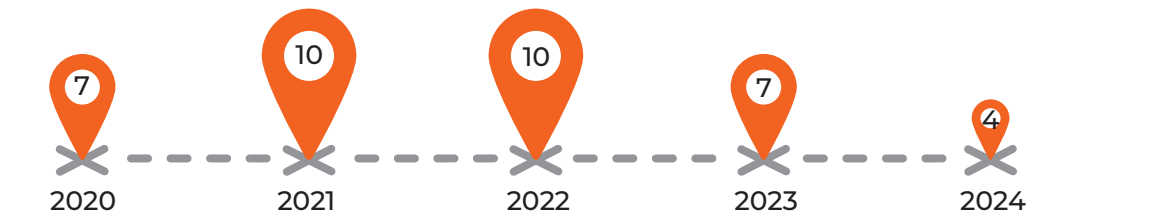
Source : ATMO ou services préfectoraux

■ **Émissions de gaz à effet de serre territoriales (en Kteq CO<sub>2</sub>)**

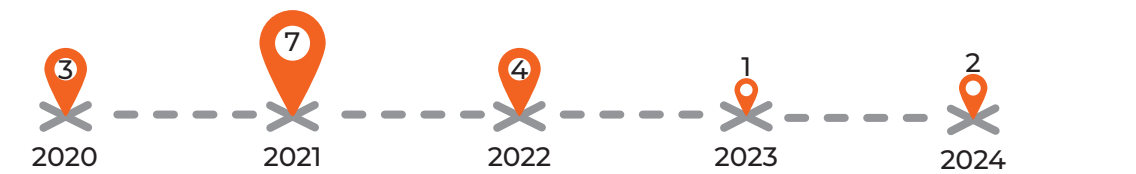


Source : ORCAE-OREGES  
(publié en avril à N+2)

■ Chartes forestières : nombre de projets valorisant les filières locales



Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



Charte forestière de territoire du Pilat

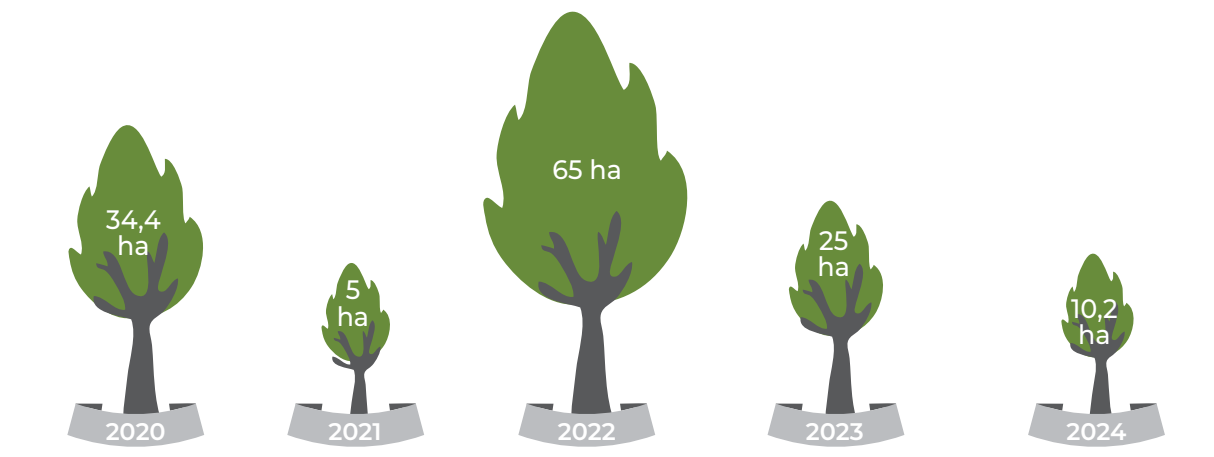
Sources :  
Charte forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux et Charte forestière du Pilat

■ Chartes forestières : Surface annuelle ayant bénéficié de l'accompagnement Sylv'ACCTES

Sylv'ACCTES est une association qui finance des actions forestières vertueuses menées par les propriétaires forestiers.



Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



Charte forestière de territoire du Pilat

Sources :  
Charte forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux et Charte forestière du Pilat

# Vélo et modes actifs

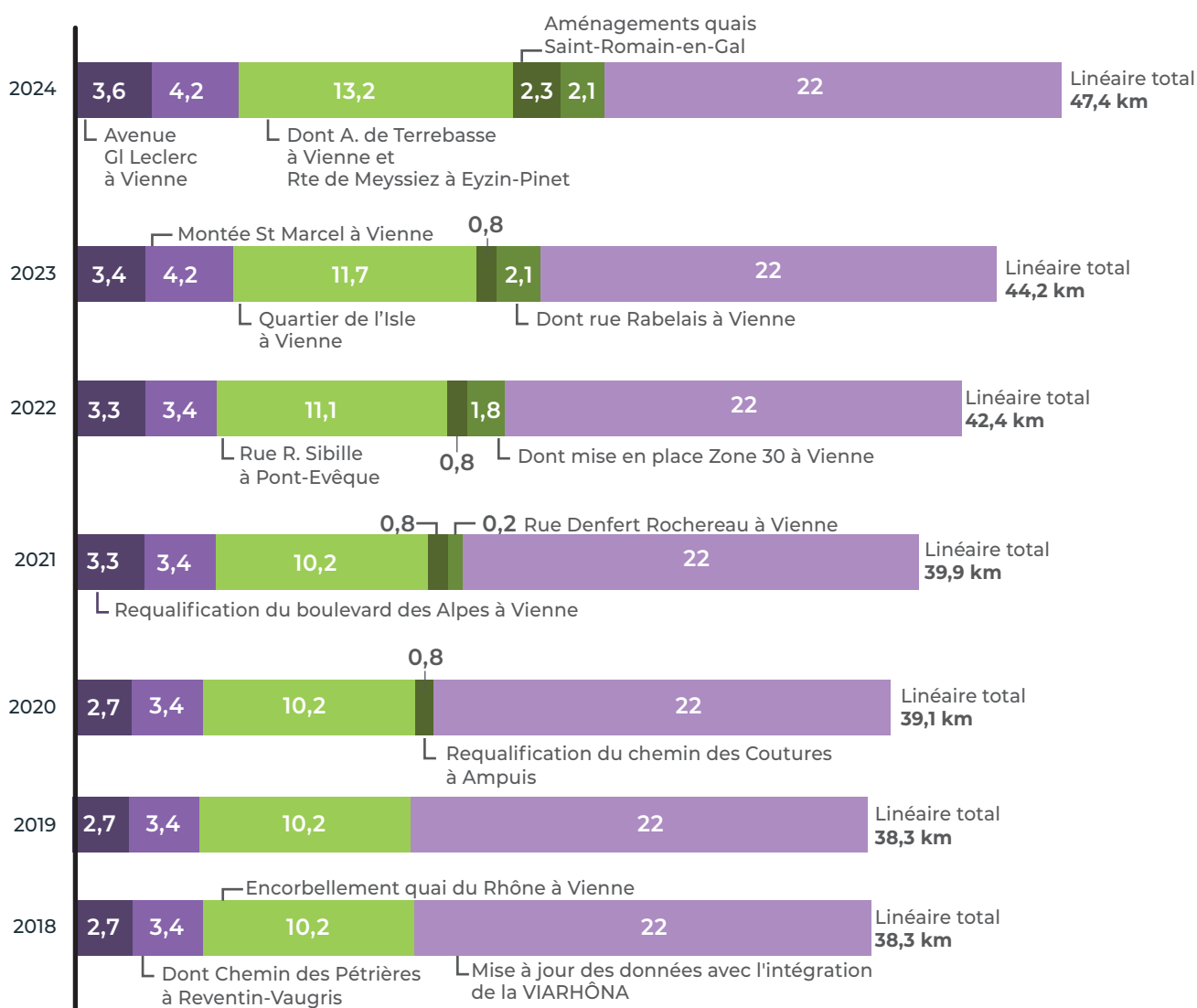
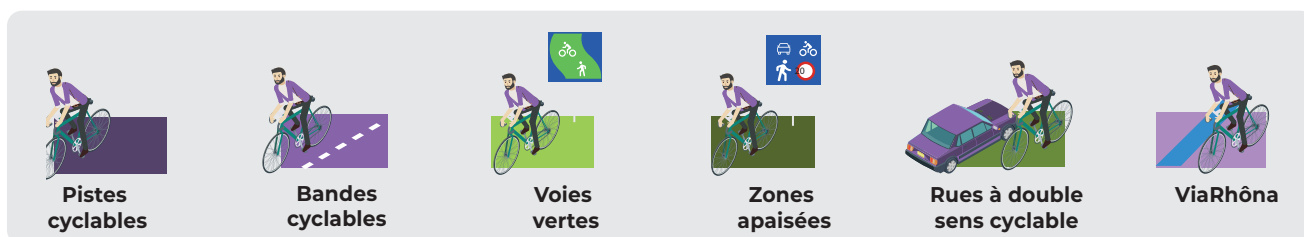
L'Agglo agit pour encourager le report modal de la voiture individuelle vers les modes de transport dits « actifs » et notamment le vélo. Les orientations ont été définies dans le schéma directeur vélo adopté pour la période 2024-2035.

Ces indicateurs permettent de mettre en évidence les équipements réalisés afin de faciliter l'utilisation des modes actifs, que ce soit en matière d'infrastructure routière (piste et bande cyclables, voie verte, double-sens cyclable...) ou d'équipements dédiés au stationnement des vélos (consignes, box, arceaux sur le domaine public).

Linéaire total des aménagements dédiés aux modes actifs en 2024

**47,4 km**

## Évolution des aménagements dédiés aux modes actifs (en km)



Sources : Agglo et WebSIG GÉO  
Données issues du diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Vélo de 2022

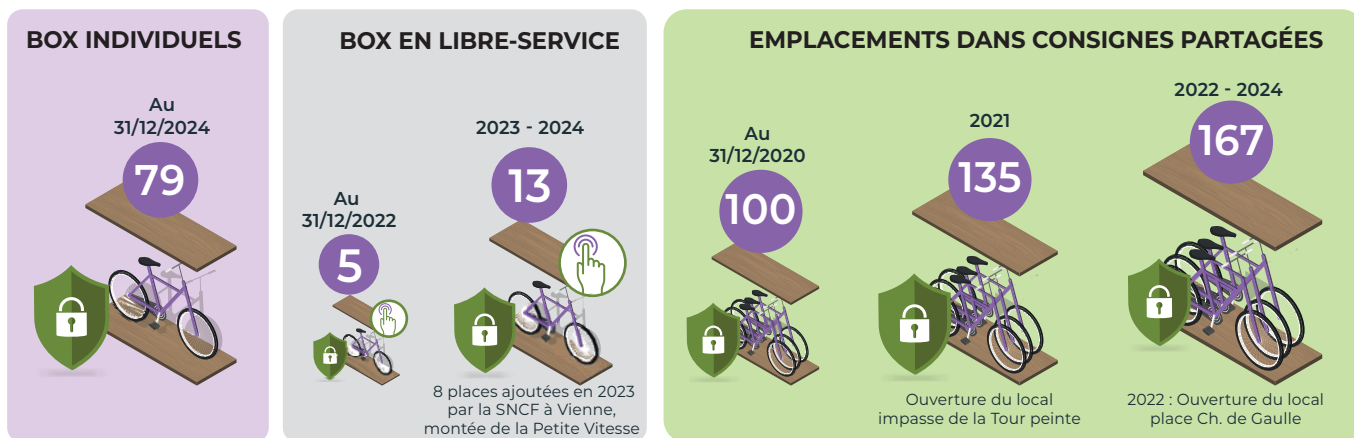
■ Évolution du nombre de stationnements vélo sur voirie

1 arceau = 2 stationnements

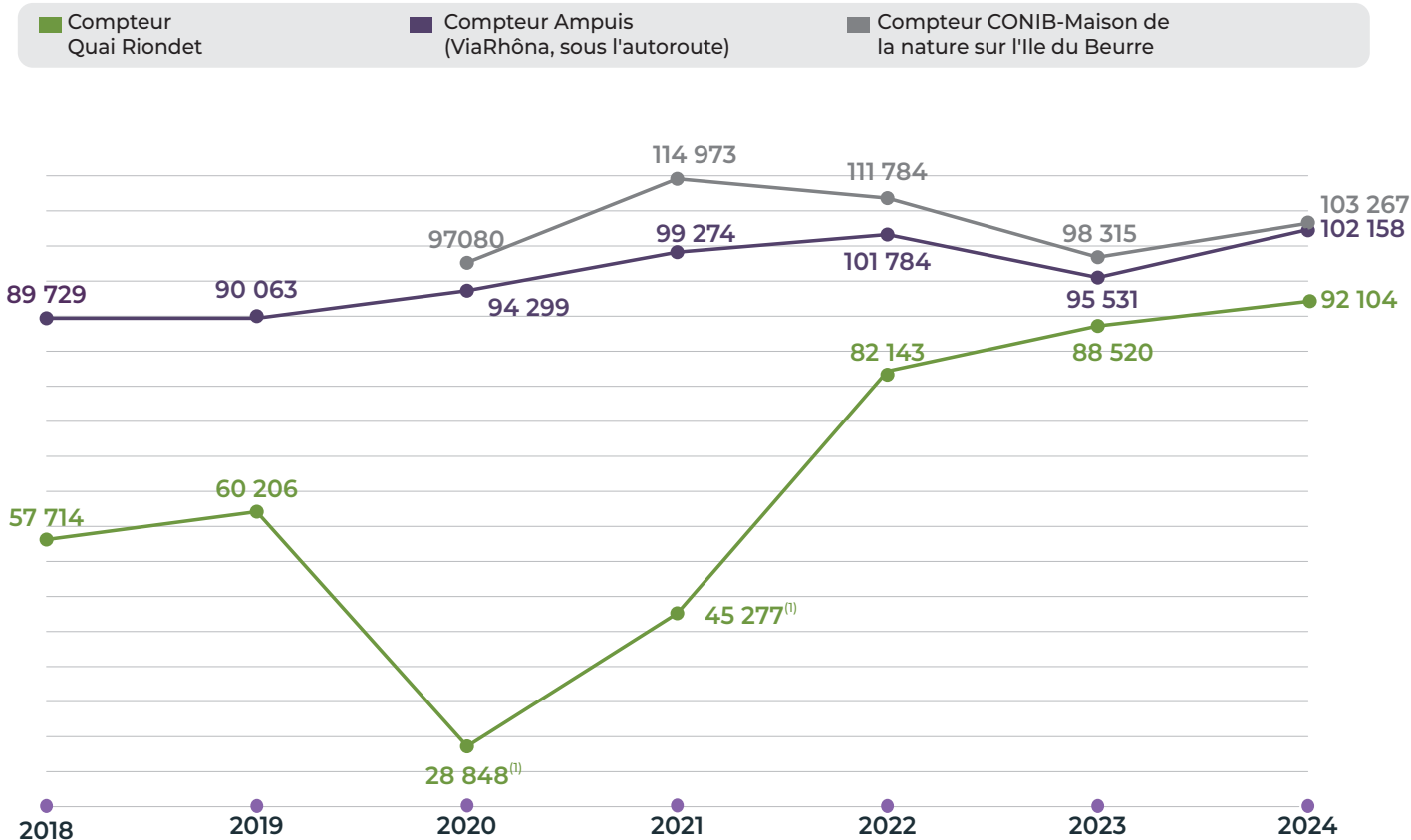


Sources : Agglo et communes

■ Évolution des emplacements vélo sécurisés

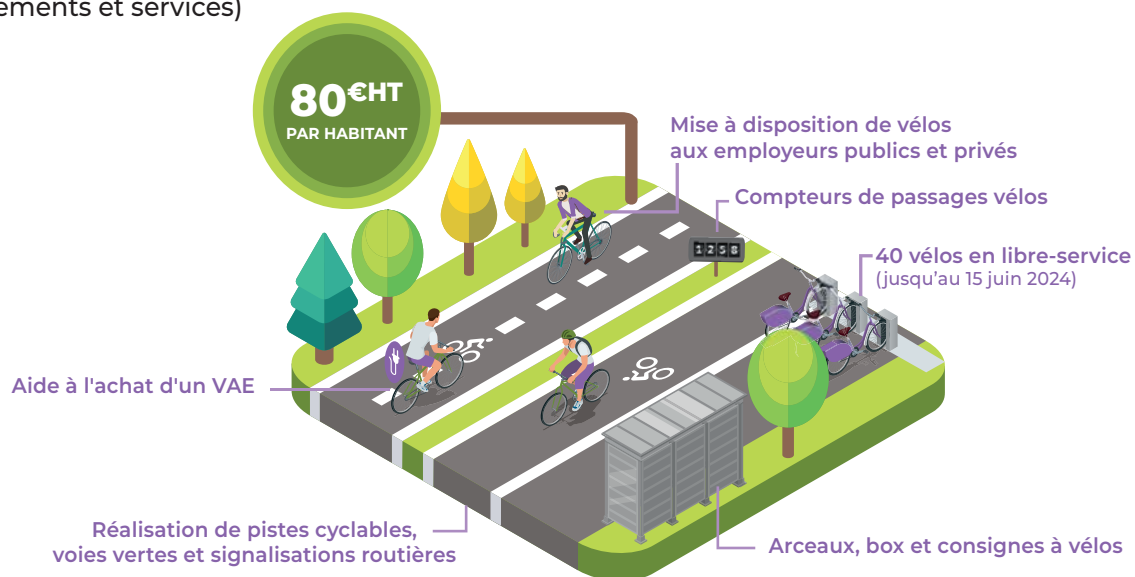


■ Fréquentation des aménagements cyclables



(1) Compteur hors service durant plusieurs mois  
Source : Eco-Visio

■ Montants investis depuis 2018 dans les aménagements cyclables (linéaires, équipements et services)



## Transports en commun

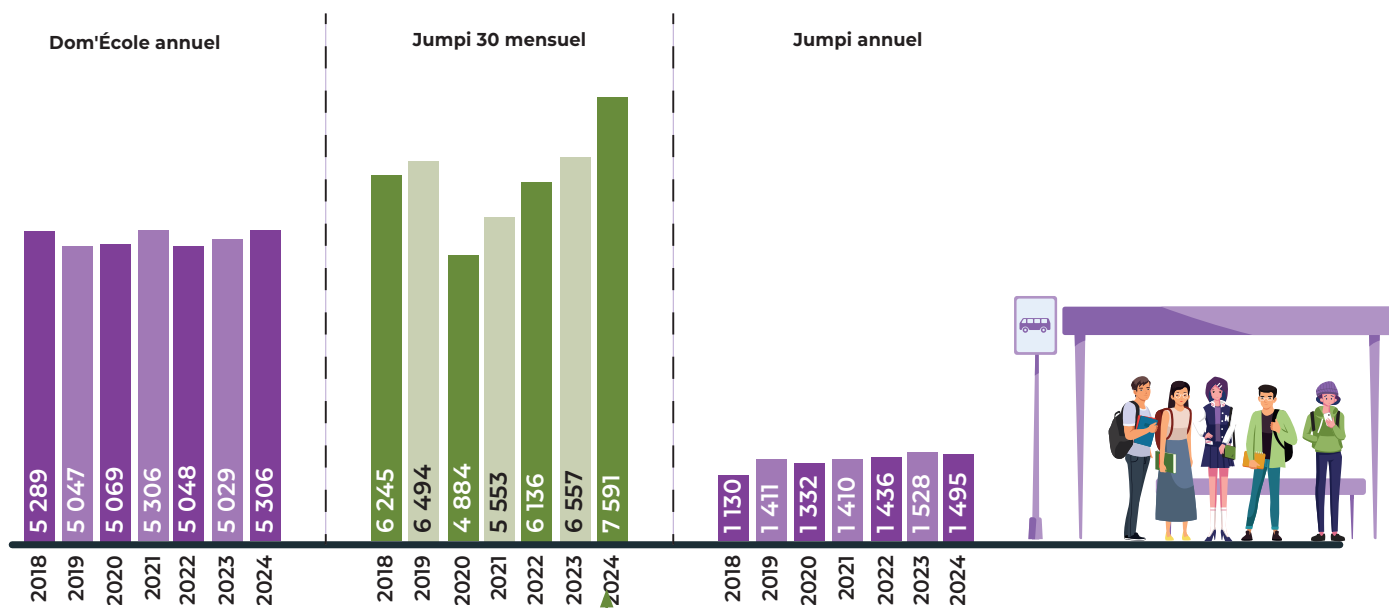
En 2024, l'Agglo a approuvé son nouveau Plan de Mobilité, qui définit la stratégie en termes de déplacements sur le territoire, notamment les transports en commun. L'Agglo organise le réseau de transport public L'va qui comprend le réseau de bus, le service de transport à la demande et les lignes scolaires. Elle a pour objectif de proposer un réseau de transport toujours plus efficace et attractif, qui peut être identifié comme un moyen de transport concurrentiel à la voiture individuelle.

■ Évolution des vitesses commerciales du réseau urbain L'va



Source : Vienne Mobilités

■ Abonnements scolaires au réseau L'va (nombre d'abonnements chargés)

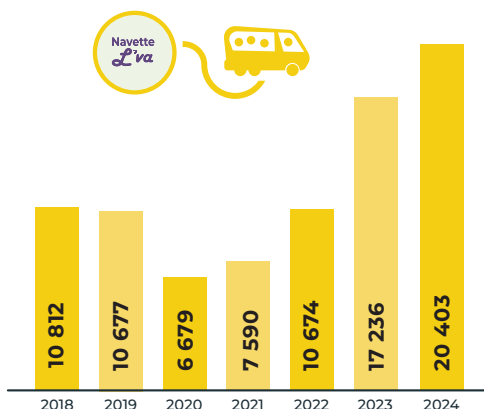


Gratuité pour tous les scolaires à partir du 01/09/2024

■ Fréquentation des lignes interurbaines gérées par Vienne Condrieu Agglomération



NAVETTE L'VA



Données transport à la demande et transports PMR cumulés depuis 2018. Depuis 2022, le service de TAD s'appelle Navette L'va

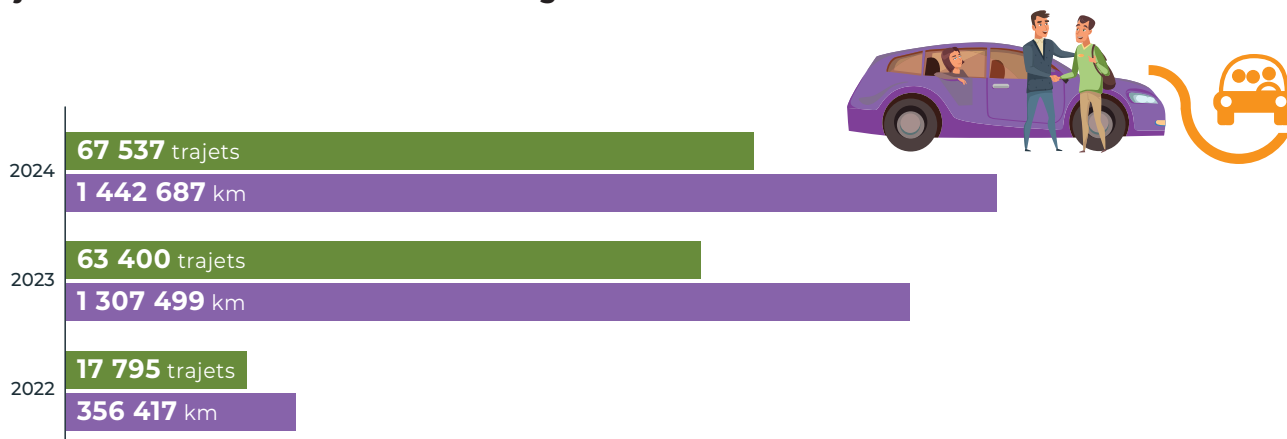
# Covoiturage et autopartage

En déclinaison du Plan de Mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglo accompagne les habitants du territoire qui souhaitent diminuer les coûts de leur mobilité quotidienne et l'impact environnemental de leurs déplacements, notamment grâce à des dispositifs permettant une utilisation alternative à la voiture individuelle.

Économies de CO<sub>2</sub> réalisées grâce au covoiturage en 2024

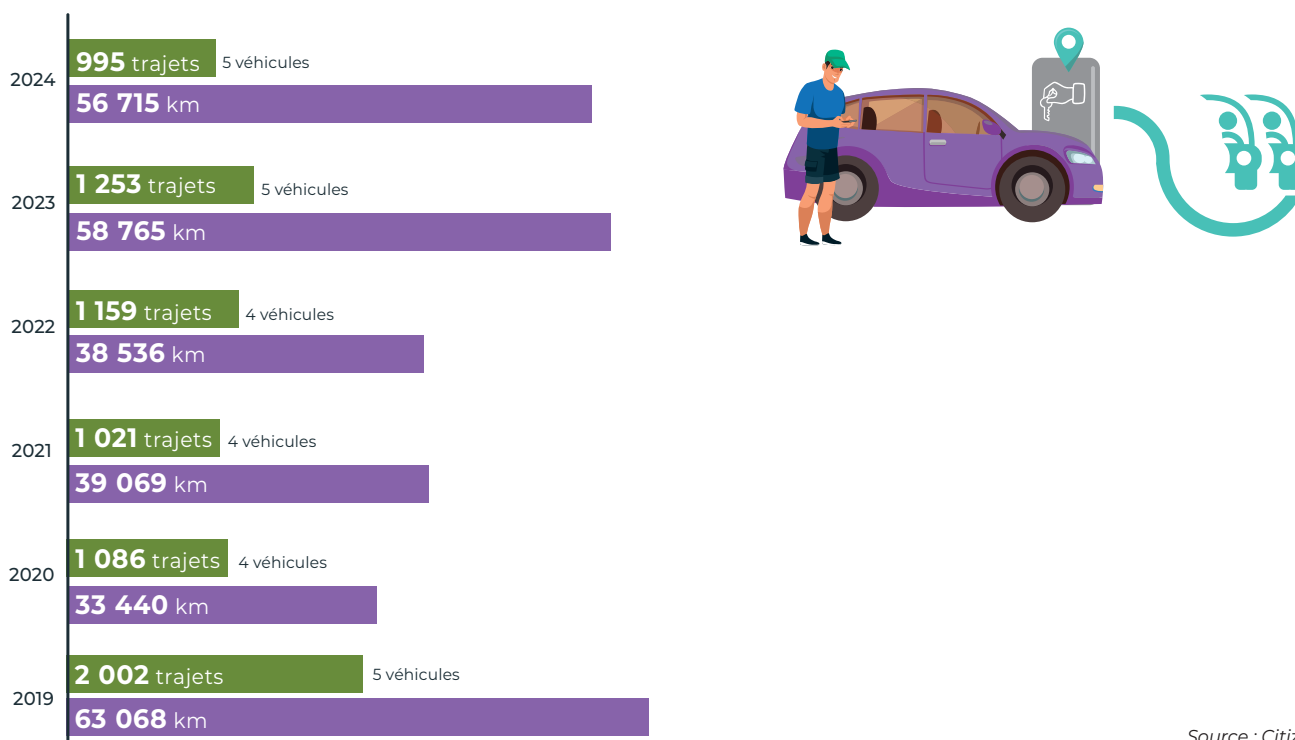
**256 tonnes**

## Trajets et distances réalisés en covoiturage



Source : BlaBlaCar Daily (ex Klaxit)  
Dispositif de covoiturage mis en service au 25 avril 2022

## Trajets et distances réalisés en autopartage



Source : Citiz

# Assainissement non collectif

Les dispositifs d'assainissement non collectif permettent de traiter individuellement les eaux usées des maisons qui ne peuvent pas être raccordées au réseau collectif.

La connaissance de ce patrimoine permet d'évaluer son état et d'accompagner les utilisateurs pour améliorer son fonctionnement et ses performances, dans un souci de préservation du milieu naturel.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Installations  
d'assainissement non  
collectif en 2024  
(hors communes  
gérées par le SYSEG)

**3 548**

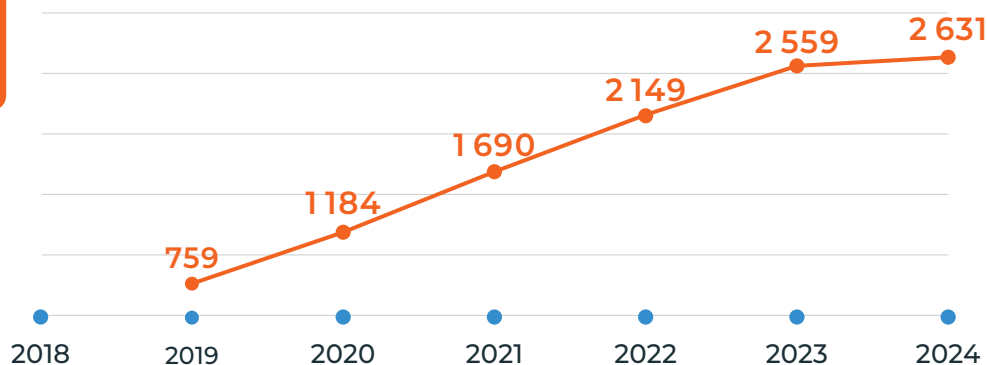
## ■ Contrôles périodiques



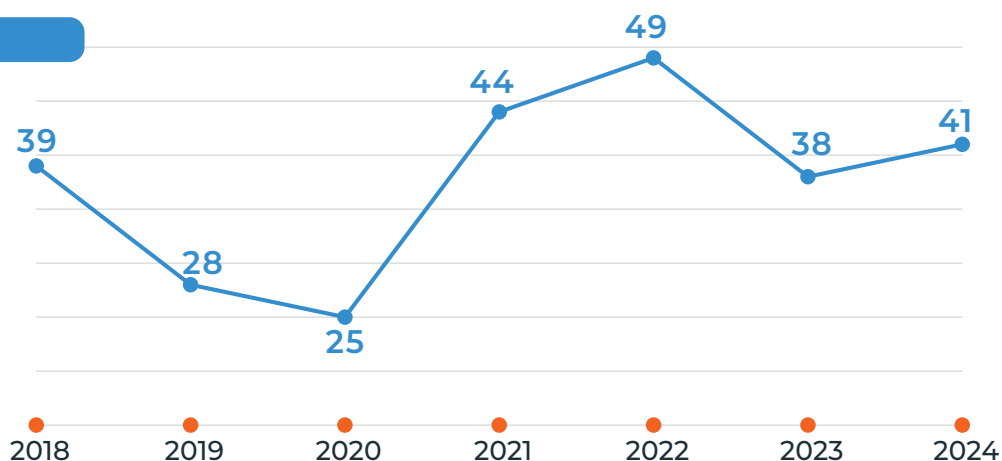
## ■ Installations conformes et réhabilitées

Le nombre d'installations réhabilitées dépend du nombre de ventes de biens immobiliers, qui sont l'occasion pour les acheteurs de réhabiliter leur installation.

Installations conformes  
référéncées dans le  
cadre de la campagne de  
contrôle



Installations réhabilitées



# Assainissement collectif

Le réseau de collecte et les stations d'épuration permettent de traiter les eaux usées.

La principale station (Vienne Sud) permet, avant de rejeter les eaux au Rhône sans risquer d'en dégrader la qualité, de valoriser les boues produites sur site par la production de gaz. Ce gaz vert, produit localement, est ensuite injecté dans le réseau de gaz pour être distribué.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Linéaire total du réseau d'assainissement collectif en 2024

**587 km**

Abonnés au réseau d'assainissement collectif en 2024

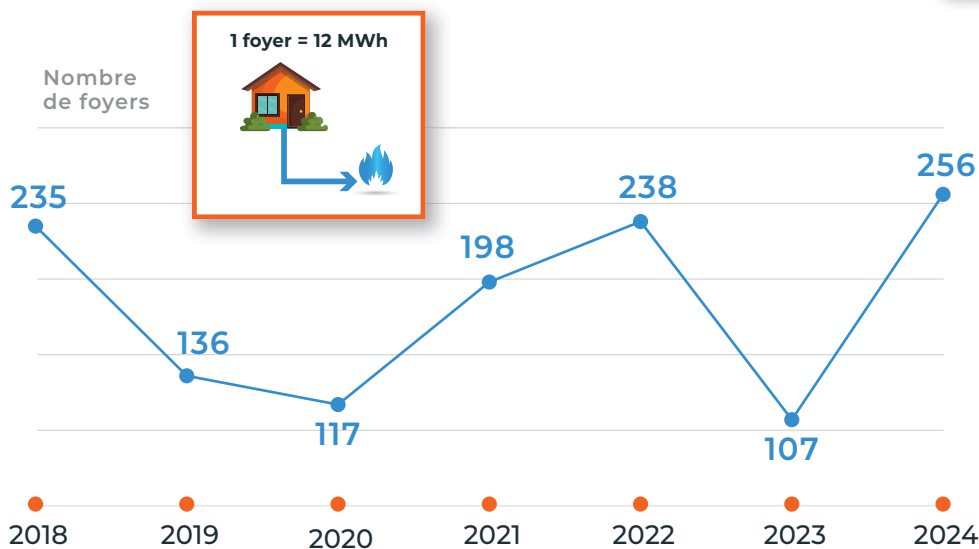
**34 797**

Stations d'épuration en 2024

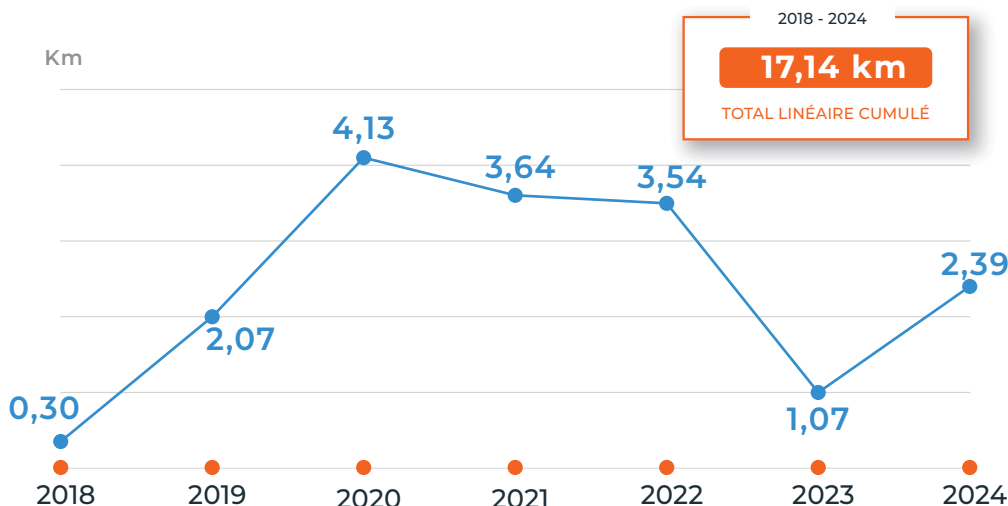
**8**

## ■ Production de biométhane

(en équivalent de la consommation d'un foyer)



## ■ Linéaire de réseaux réhabilités et/ou mis en séparatif



# Eau potable

L'Agglo dispose de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels de la population.

Néanmoins, compte-tenu du vieillissement des réseaux de distribution, leur renouvellement reste un enjeu majeur afin de maintenir notre patrimoine en bon état et réduire les fuites afin de modérer les prélèvements sur la ressource en eau.

■ **Abonnés au service d'eau potable de l'Agglo par zone de production**  
(cf. contrat de DSP ou régie) hors syndicats d'eau potable auxquels nous avons transféré la compétence en direct.

Linéaire total du réseau d'eau potable en 2024

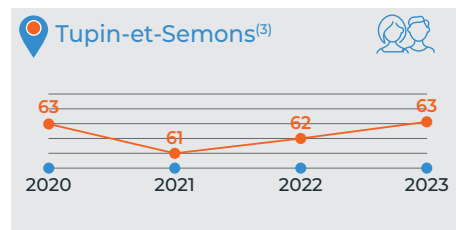
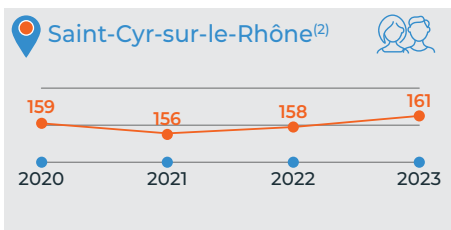
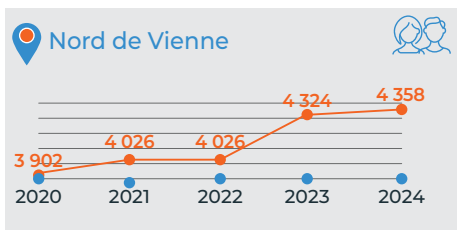
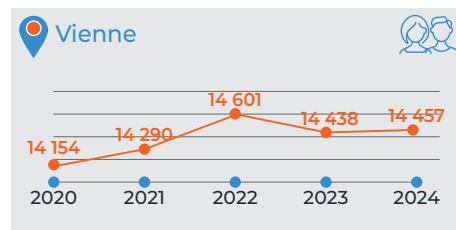
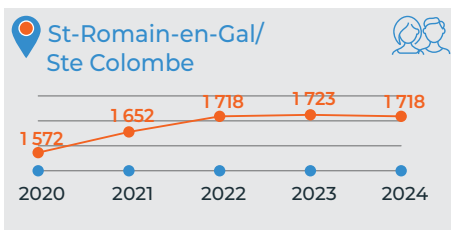
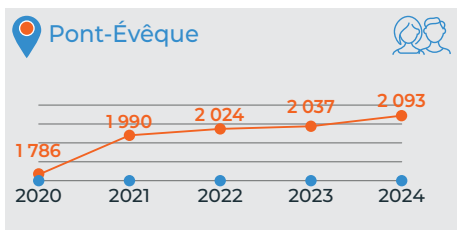
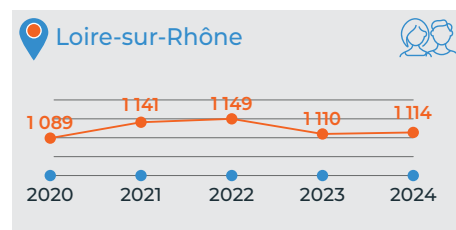
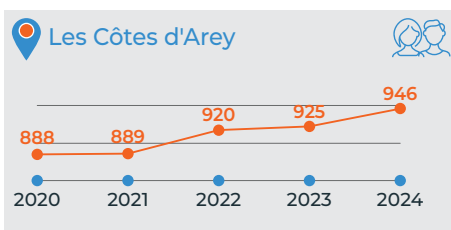
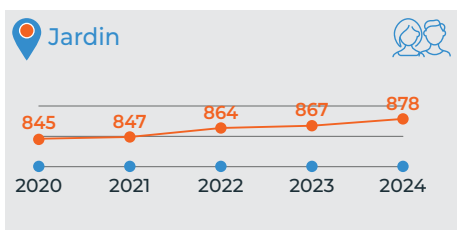
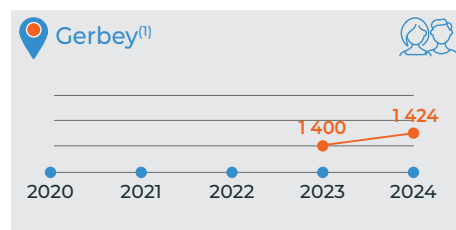
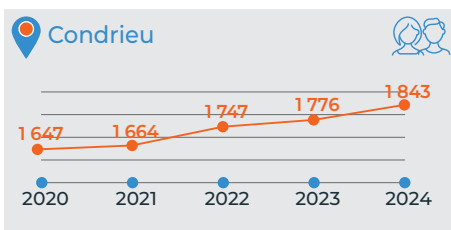
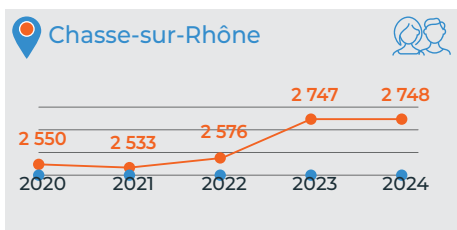
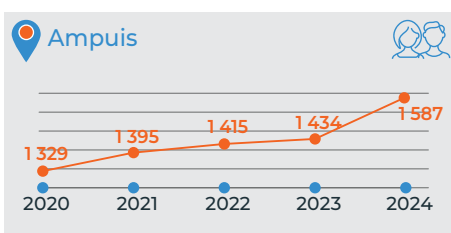
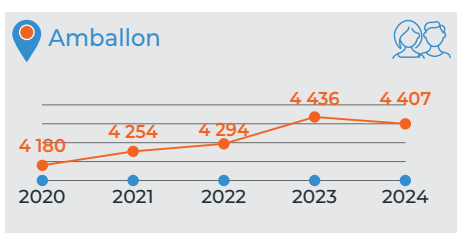
**849 km**

Abonnés au réseau d'eau potable en 2024

**37 573**

Captages d'eau potable en 2024

**8**



Source : Rapports annuels des délégués

(1) : Intégration des abonnés suite à la dissolution du SIE de Gerbey

(2) : Depuis 2024, les abonnés de St-Cyr-sur-le-Rhône sont comptabilisés avec ceux d'Ampuis

(3) : Depuis 2024, les abonnés de Tupin-et-Semons sont comptabilisés avec ceux de Condrieu

## Rendement par zone de production (en pourcentage)

Note : Le rendement du réseau mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises...) et le service public (nettoyage des réservoirs...), avec le volume d'eau potable mis en distribution (volume d'eau prélevé dans les captages).



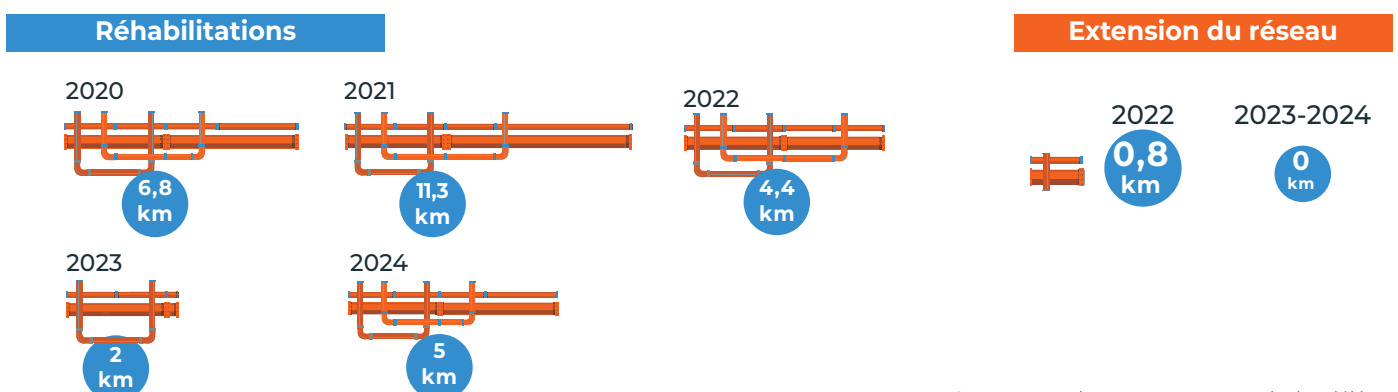
Sources : Agglo et rapports annuels des délégataires.

(1) : Depuis 2022, la donnée de Tupin-et-Semons est fusionnée avec celle de Condrieu.

(2) : Données non communiquées en 2022

(3) : Reprise de la maîtrise d'ouvrage de ce secteur, suite à la dissolution du SIE de Gerbey

## Linéaires de réseaux réhabilités et extensions de réseaux



Sources : Agglo et rapports annuels des délégataires

# Schéma petite enfance

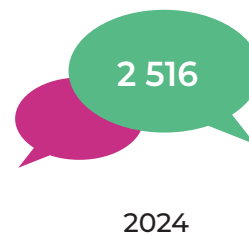
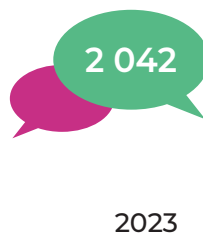
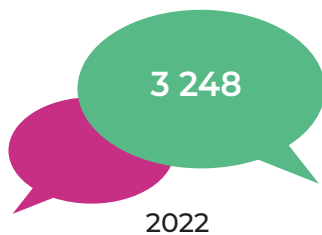
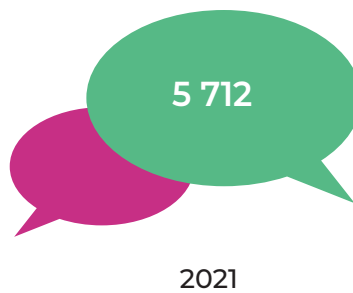
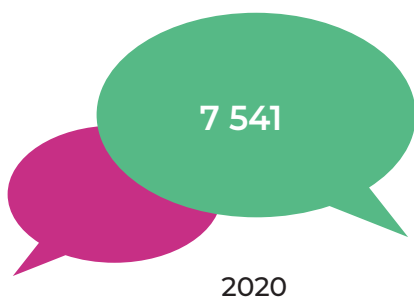
Le schéma Petite Enfance 2023/2026 vise le développement de nouvelles places :

- en optimisant les locaux existants avec augmentation des capacités d'accueil quand c'est possible (Grain d'Aile, Les Cèdres, Les Elfes du Meunier),
- en rénovant les structures vieillissantes pour, là aussi, lorsque c'est possible, augmenter les capacités (Les écureuils du Château à Malissol, Les Ptits Mariniers à Chasse, Farandole à Estressin)
- en ouvrant de nouveaux établissements privés (micro crèches à Villette-de-Vienne, à Saint-Romain-en-Gal et à Vienne).

Il a également pour objectif la poursuite du soutien aux assistantes maternelles et l'ouverture de nouveaux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans le cadre du soutien à la parentalité.

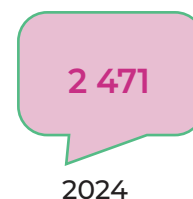
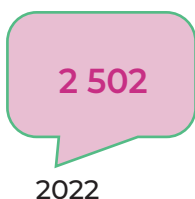
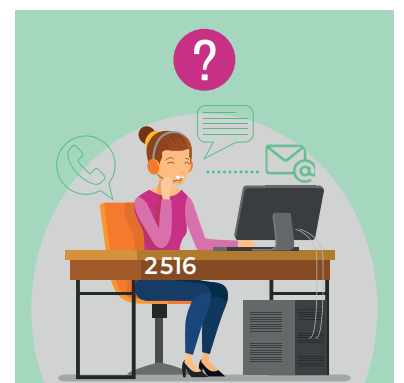
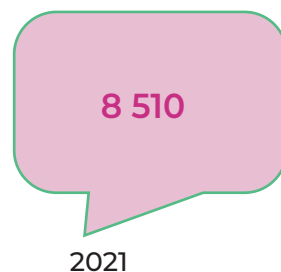
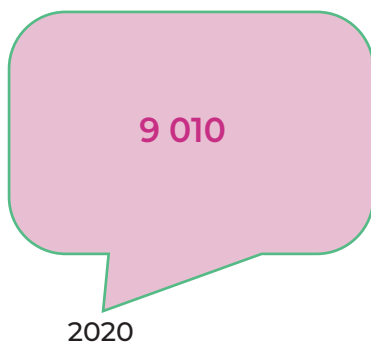
## Familles accueillies et/ou renseignées

En relais petite enfance (RPE)



2022 : Mise en place du Portail Familles, qui permet de dématérialiser de nombreuses démarches.

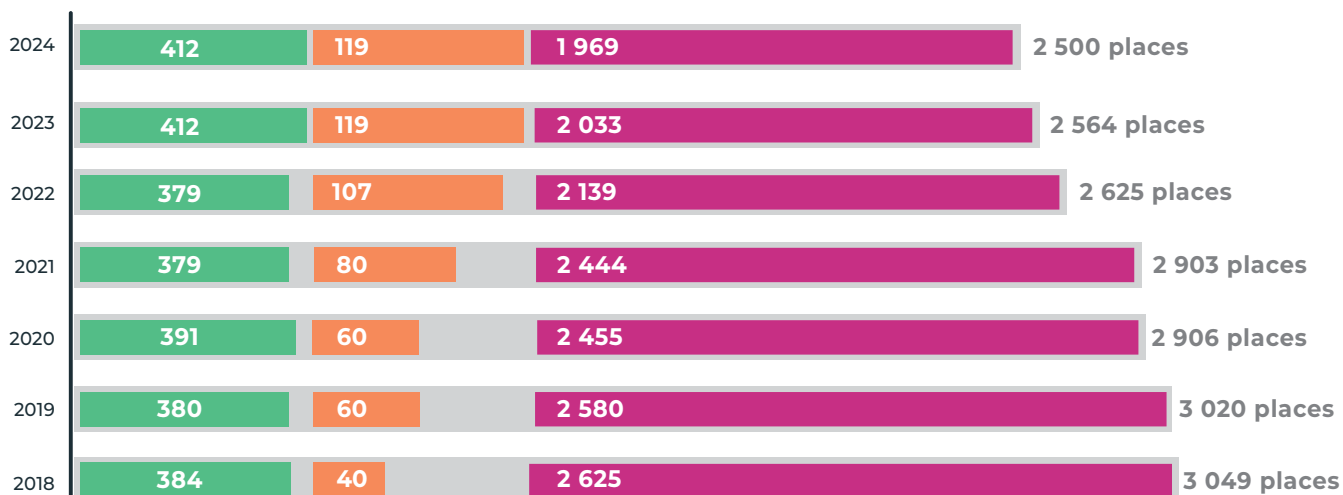
## Après du Point Info Mode de Garde (PIMG)



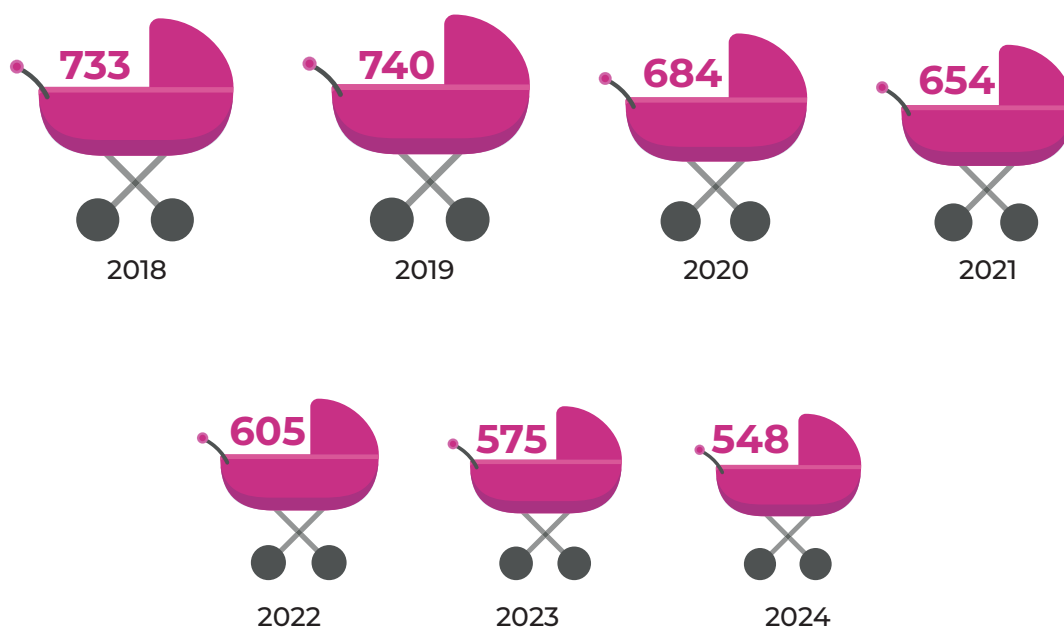
2022 : Mise en place du Portail Familles, qui permet de dématérialiser de nombreuses démarches.

■ Places d'accueil sur le territoire par mode de garde

■ Crèches publiques   ■ Crèches privées   ■ Accueil individuel chez les assistantes maternelles agréées

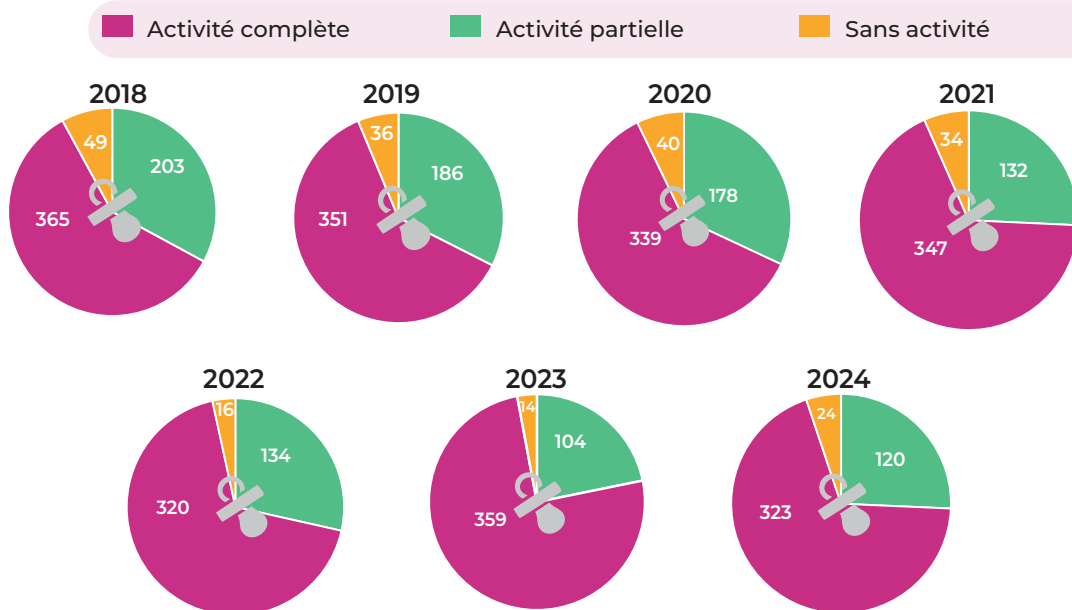


■ Assistantes maternelles agréées sur le territoire



Source : Services de PMI des départements de l'Isère et du Rhône

### Répartition par activité des assistantes maternelles

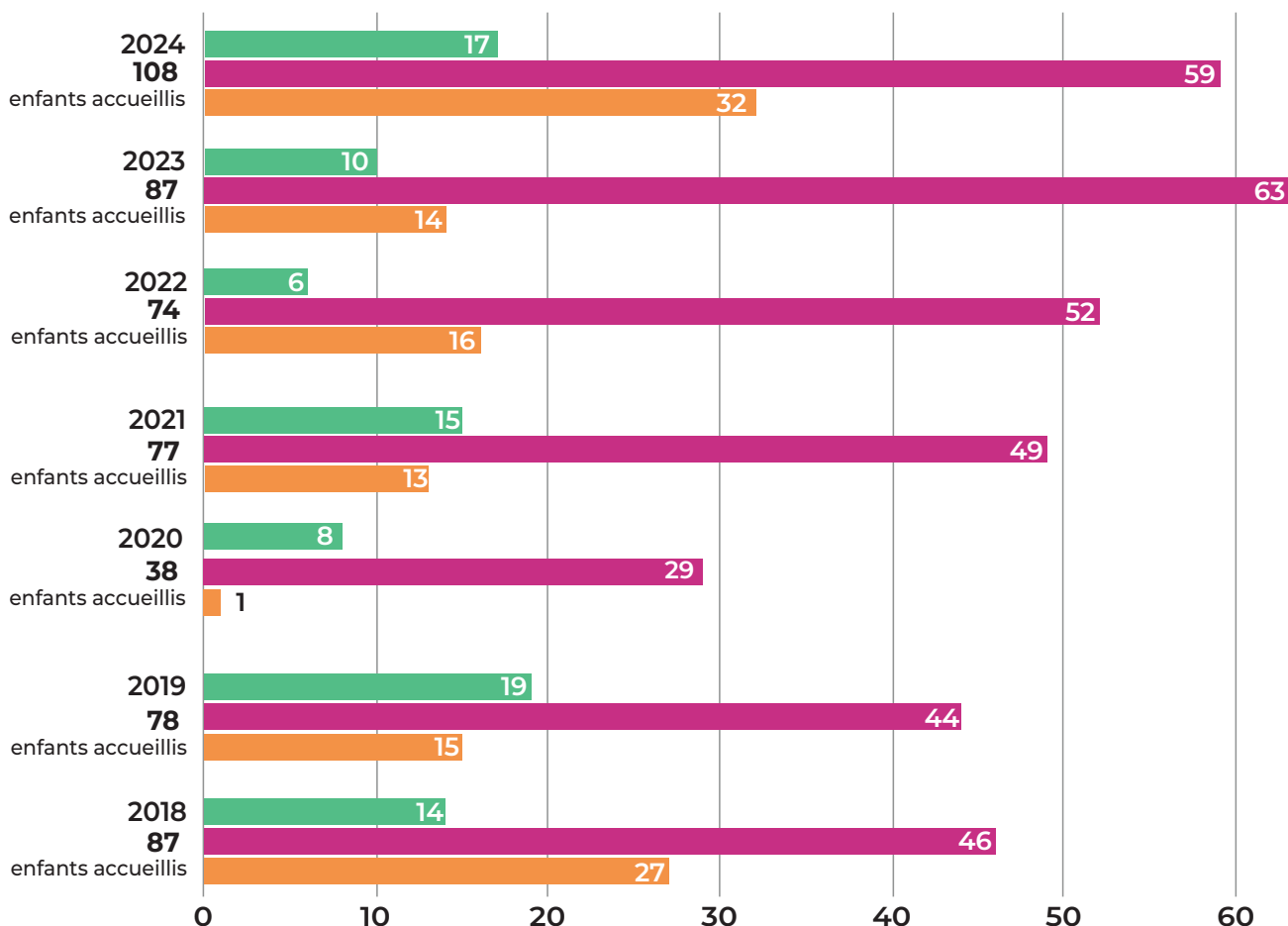


Source : enquête annuelle auprès des assistantes maternelles du territoire.

### ■ Accueil de la différence dans les établissements d'accueil du jeune enfant :

Nombre d'enfants accueillis

- Enfants en situation de handicap ou de retard psychomoteur (reconnus et percevant l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé))
- Enfants présentant un problème de santé ou une allergie grave (faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé))
- Enfants présentant des troubles du comportement importants (en cours de détection)



# Accueil et accompagnement des entreprises

Le développement économique relève des entreprises. La collectivité y contribue en créant les conditions et l'environnement propices.

Les principaux enjeux pour l'Agglo sont l'entrepreneuriat, le maintien et le développement des entreprises installées. Elle est également attentive au maintien des équilibres entre l'économie locale et les richesses produites par la demande extérieure au territoire.

À ce titre, la Stratégie d'Accueil des Entreprises (SAE) 2023-2028 définit les ambitions de l'Agglo en matière de gestion économe du foncier, de développement du territoire et de cohérence des aménagements.

Établissements en 2024

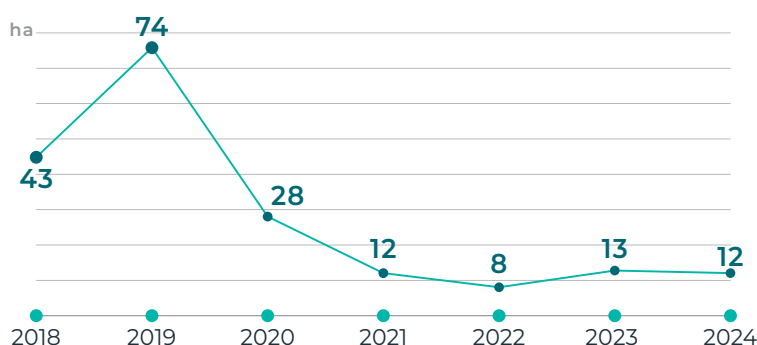
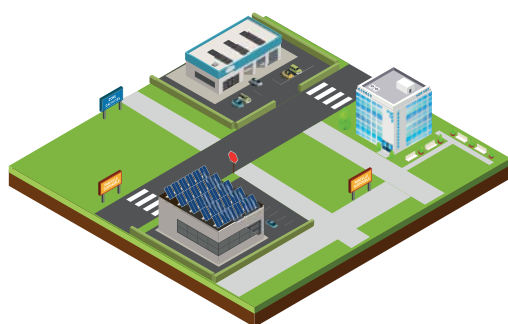
**8 581**

Total emplois en 2024

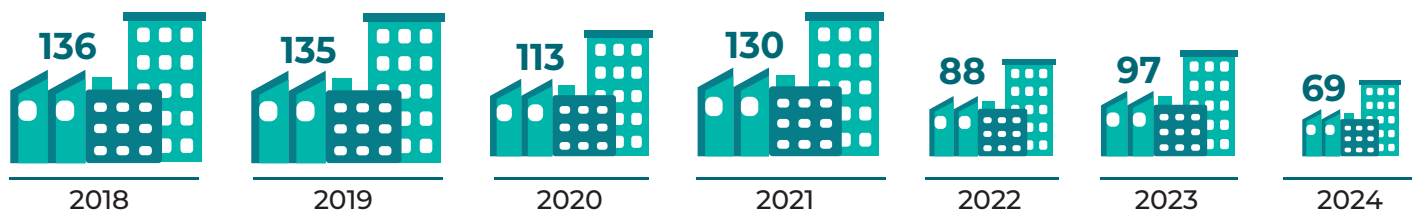
**33 813**

Source : Insee

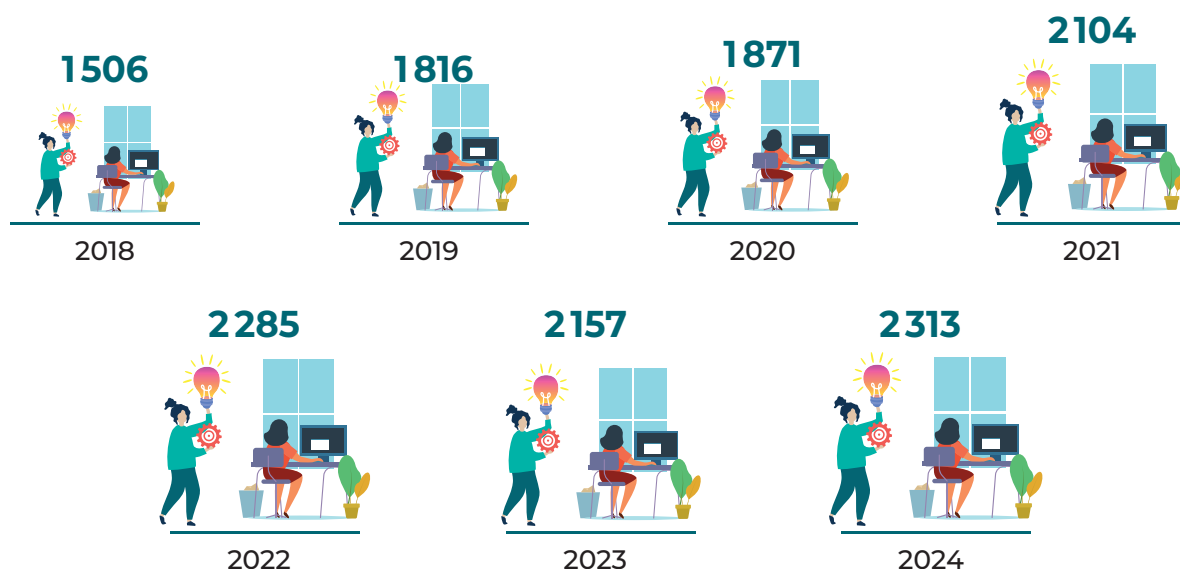
## ■ Surfaces recensées de foncier économique disponible (terrains Agglo ou privés)



## ■ Projets immobiliers ou fonciers accompagnés par l'Agence éco (locaux, bureaux, terrains)



## ■ Entreprises installées au cours de l'année sur le territoire (création ou installation)



# Développement commercial

Le schéma de développement commercial 2022-2027 est le socle permettant d'assurer un développement homogène entre les différents pôles commerciaux. Il définit les orientations en matière d'implantation commerciale et un plan d'action de soutien à l'activité. Ces actions visent à intervenir sur l'offre et la diversité commerciale, accompagner les entreprises pour s'adapter aux mutations du secteur, encourager les dynamiques collectives et aménager les centralités en tenant compte des enjeux commerciaux. Une attention particulière est également portée au centre-ville de Vienne, pôle commercial majeur de l'Agglo.

Locaux commerciaux occupés en 2024

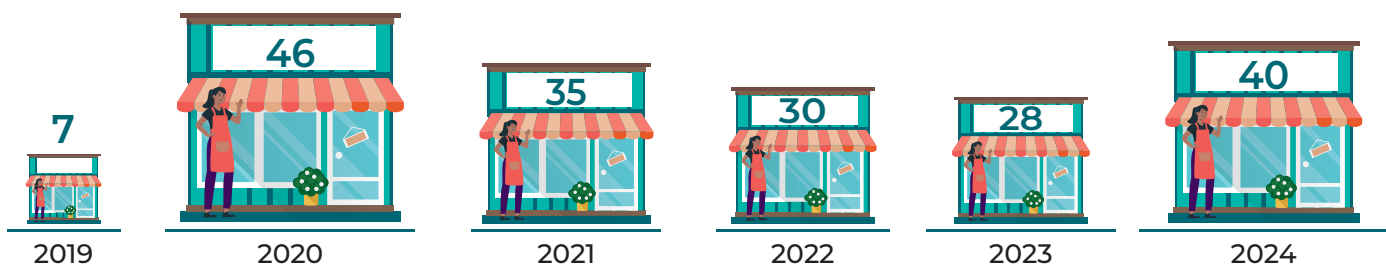
**1 317**

Visibilité numérique des commerces en 2024

**82 %**

Source : Recensement annuel de l'Agence économique de l'Agglo

## Commerçants ayant bénéficié d'une aide directe



À la date de versement dans l'année en cours

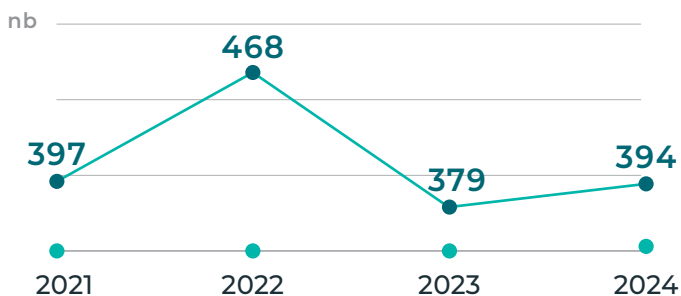
## Taux de vacance dans les polarités commerciales (centralités + centres commerciaux de périphérie)

Moyenne de 2021 à 2024  
**13%**



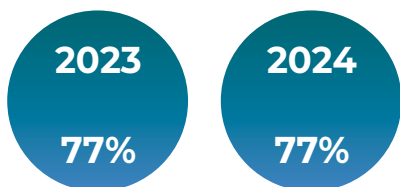
Source : Recensement annuel de l'Agence économique de l'Agglo

## Commerces créés dans l'année



Source : Insee - Sirene via Deveco

## Part des commerces du territoire situés dans une centralité



# Stratégie agricole

L'agriculture est un secteur économique à part entière. Adoptée en 2019 pour la période 2019-2024, la stratégie agricole, construite en associant les agriculteurs, les élus et les partenaires, s'articule autour des enjeux de développement des circuits courts, de gestion de l'espace agricole, de dynamisation et de valorisation de ce secteur économique et de l'installation/transmission.

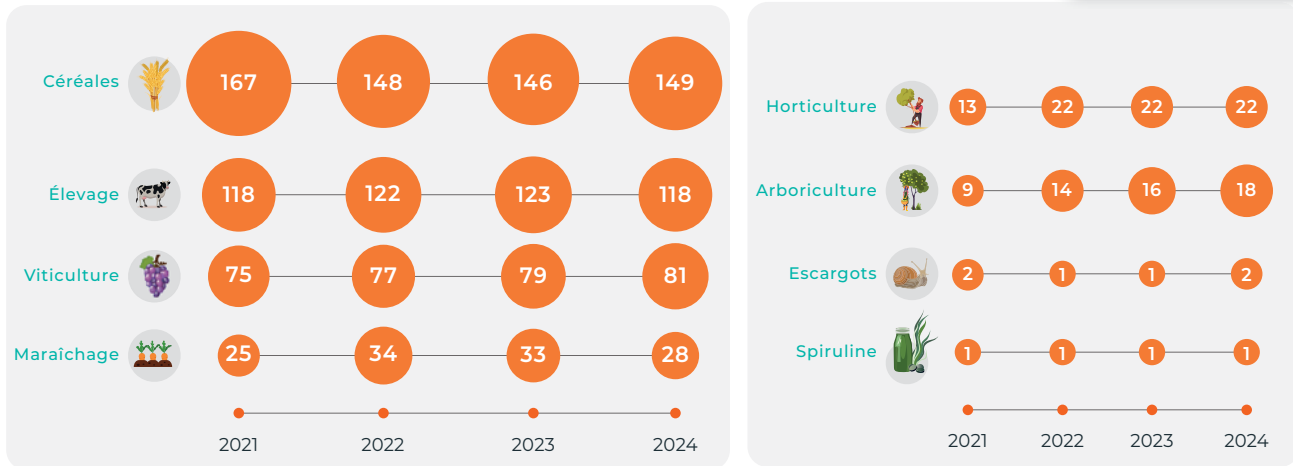
Nombre total d'exploitations en 2024

**419**

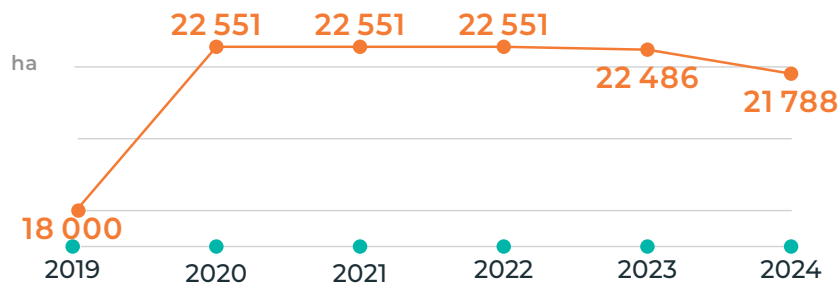
Part du territoire occupé en zone agricole en 2024

**52 %**

## ■ Agriculteurs par type de filière hors éleveurs équin et apiculteurs



## ■ Hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme



Source : PLU des communes

## ■ Installations réalisées



Porteurs de projet rencontrés  
2019 à 2024

**102**

Installations réalisées  
2019 à 2024

**45**

Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil installations

## ■ Accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles

Cédants suivis  
2019 à 2024

**58**

Transmissions réalisées  
2019 à 2024

**9**



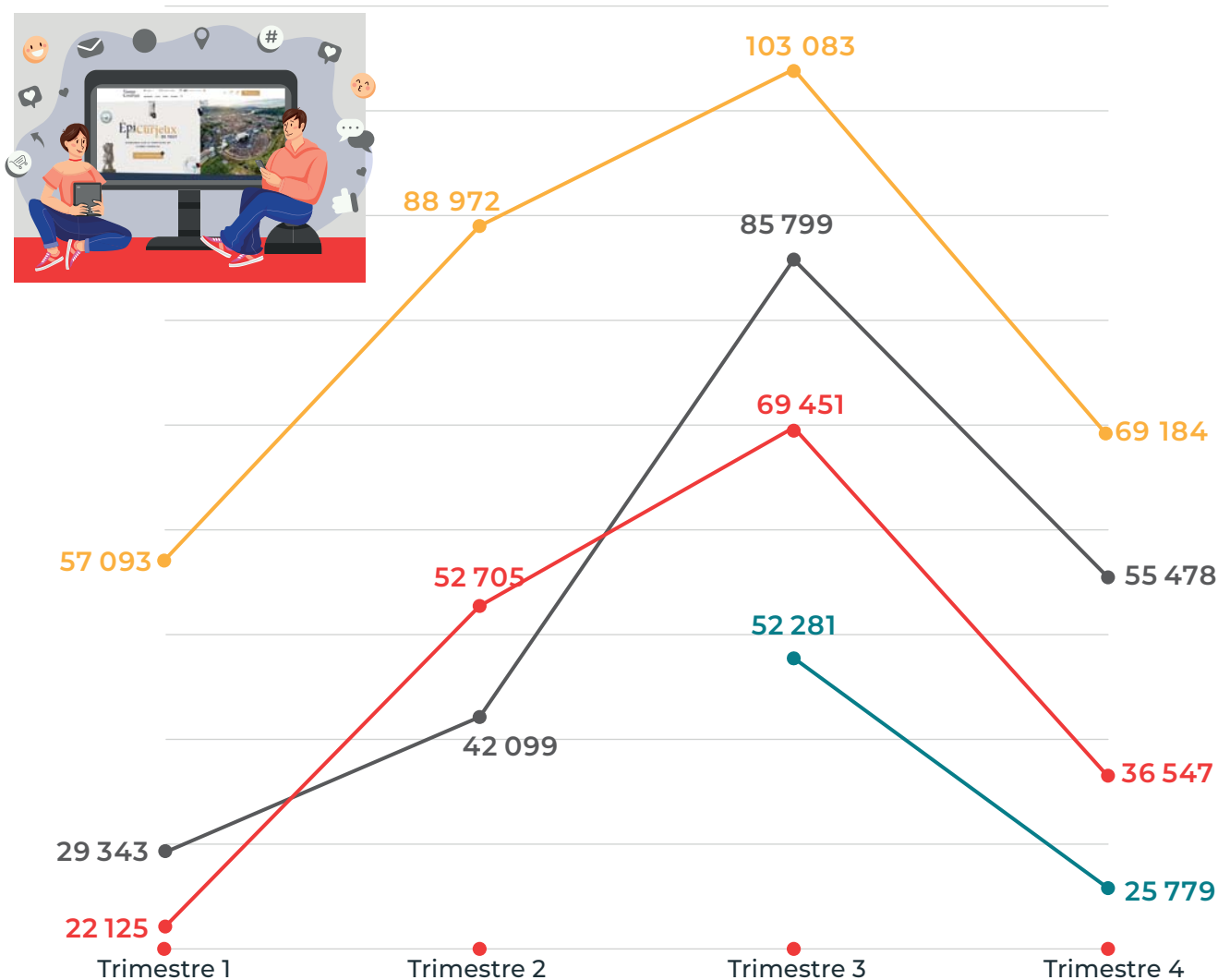
Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil transmission

# Schéma touristique

L'Agglo contribue à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à haute valeur ajoutée. Le Schéma touristique 2019-2024 décline la stratégie mise en œuvre pour y parvenir. Le positionnement s'appuie notamment sur le duo « Vienne-Condrieu », la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

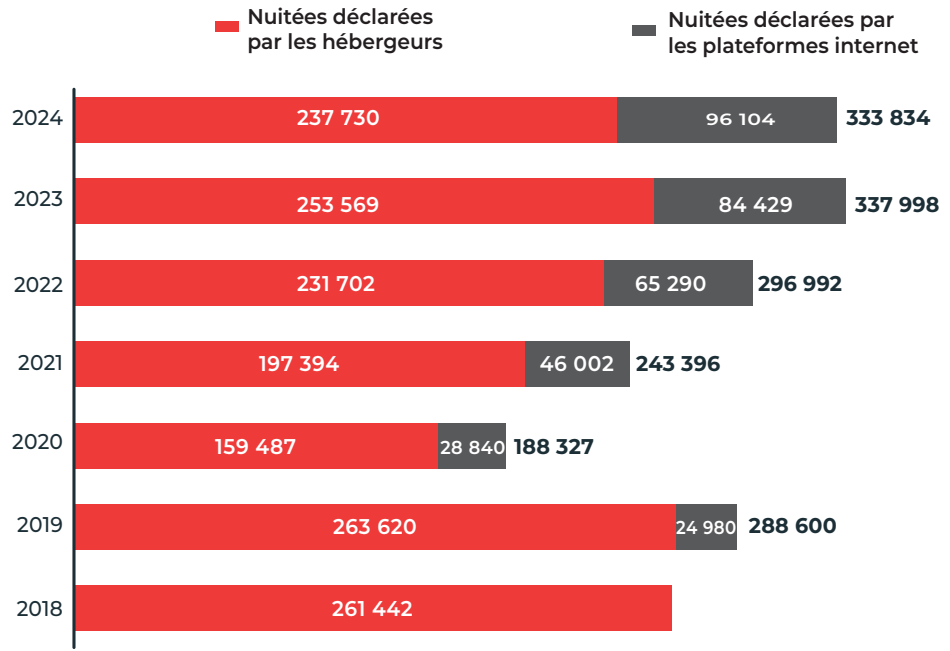
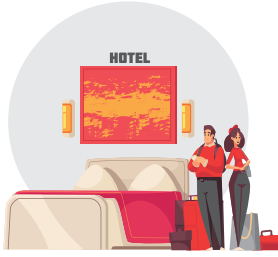
## ■ Visiteurs ayant consulté le site internet de l'Office du Tourisme

2021	2022	2023	2024
Total	Total	Total	Total
78 060	180 828	212 719	277 453



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération  
Données de fréquentation du site internet mis en ligne en juin 2021.

■ **Nuitées sur le territoire**



Source : plateforme Taxe de Séjour de Vienne Condrieu Agglomération et données fournies par les différents opérateurs

■ **Passages sur la ViaRhôna dans les deux sens de circulation**

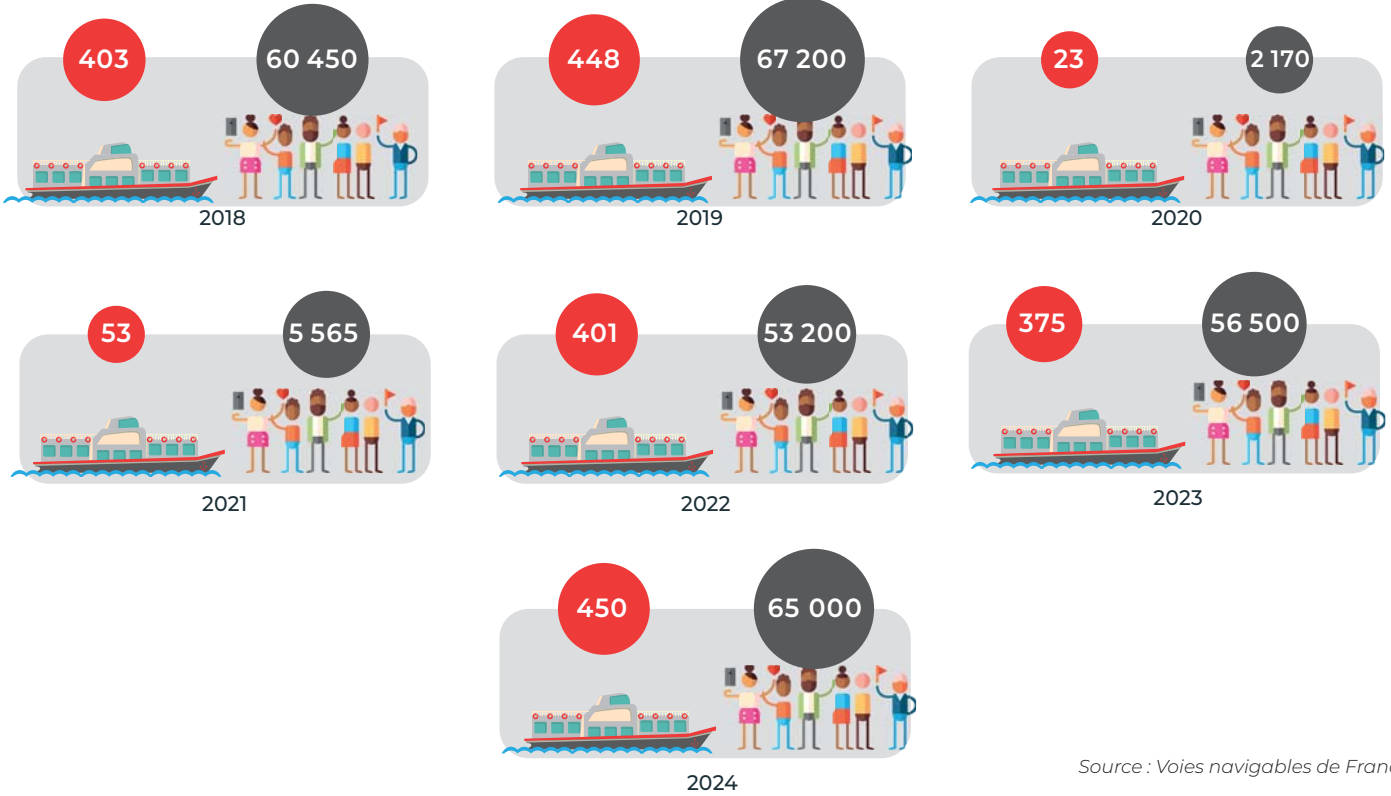


Données mises à jour dans le cadre de l'élaboration du Schéma Vélo  
Source : Eco-Visio

■ Bateaux et croisiéristes accueillis

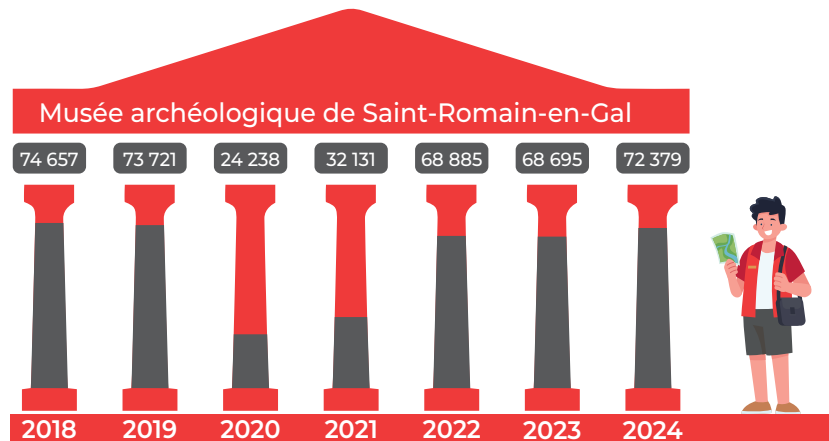
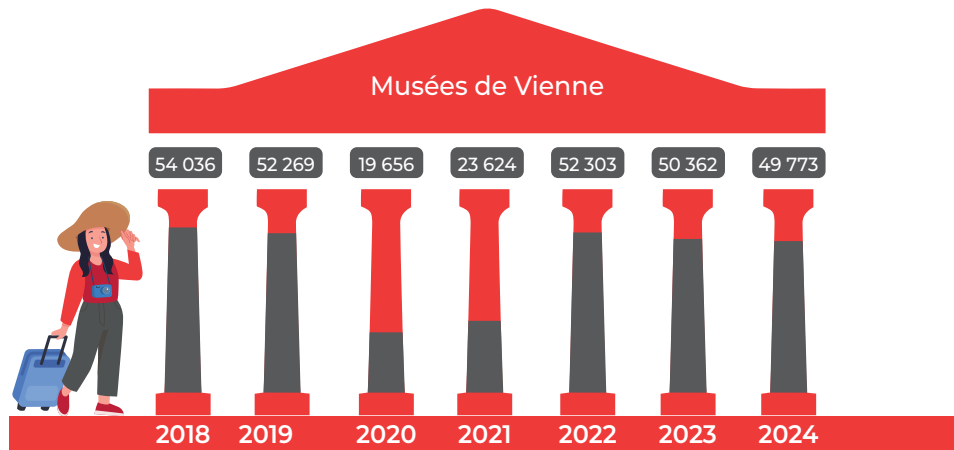
● Bateaux accueillis

● Croisiéristes accueillis



Source : Voies navigables de France

■ Fréquentation des musées du territoire (visiteurs par an)



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

# Contrat de ville

Le contrat de ville est l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville. Il fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers politique de la ville.

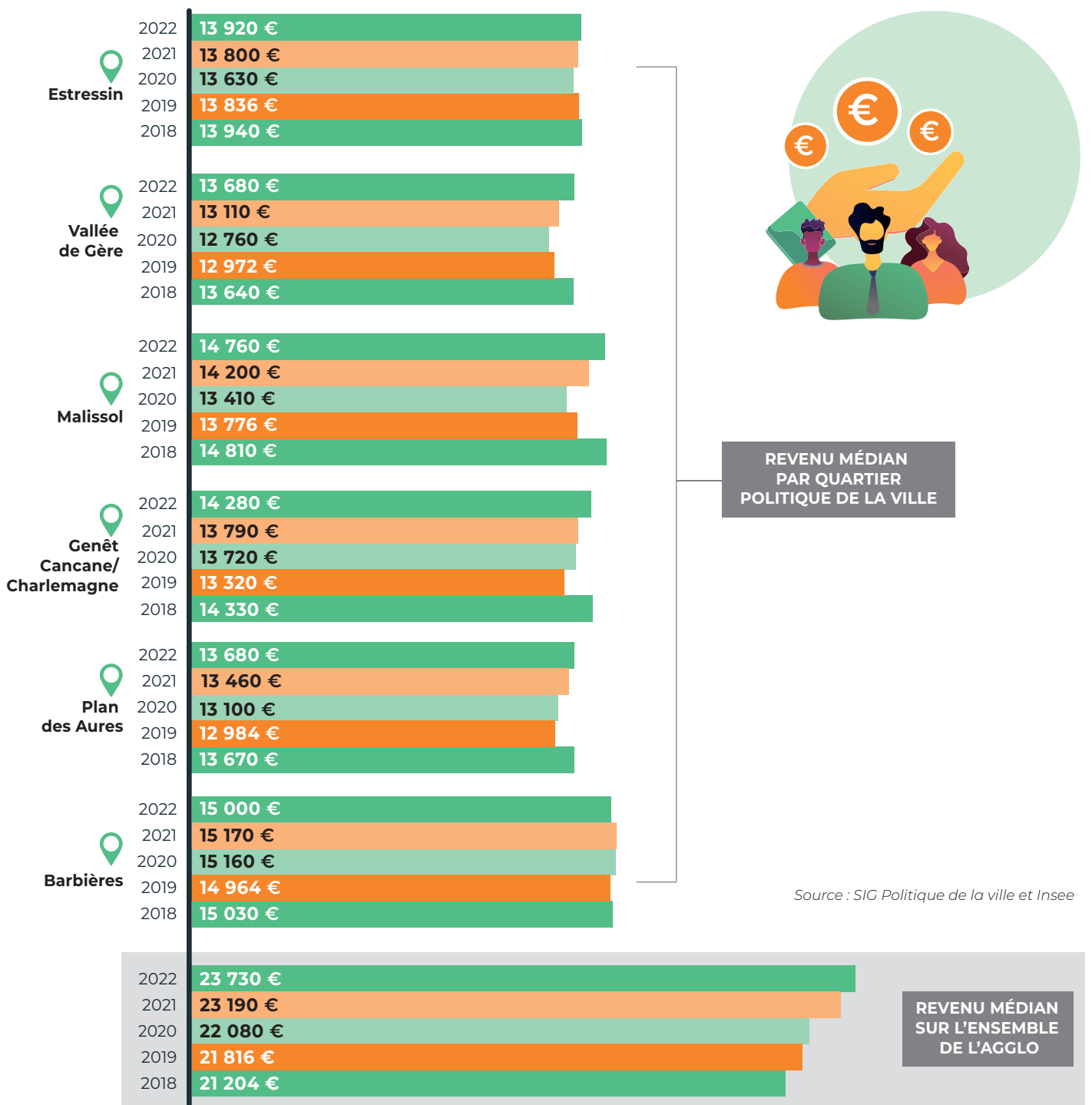
Le contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération, «Engagement Quartiers 2030», a été approuvé en avril 2024 pour la période 2024-2030.

Habitants dans les QPV

**10 635**

Source : Insee, Recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2022

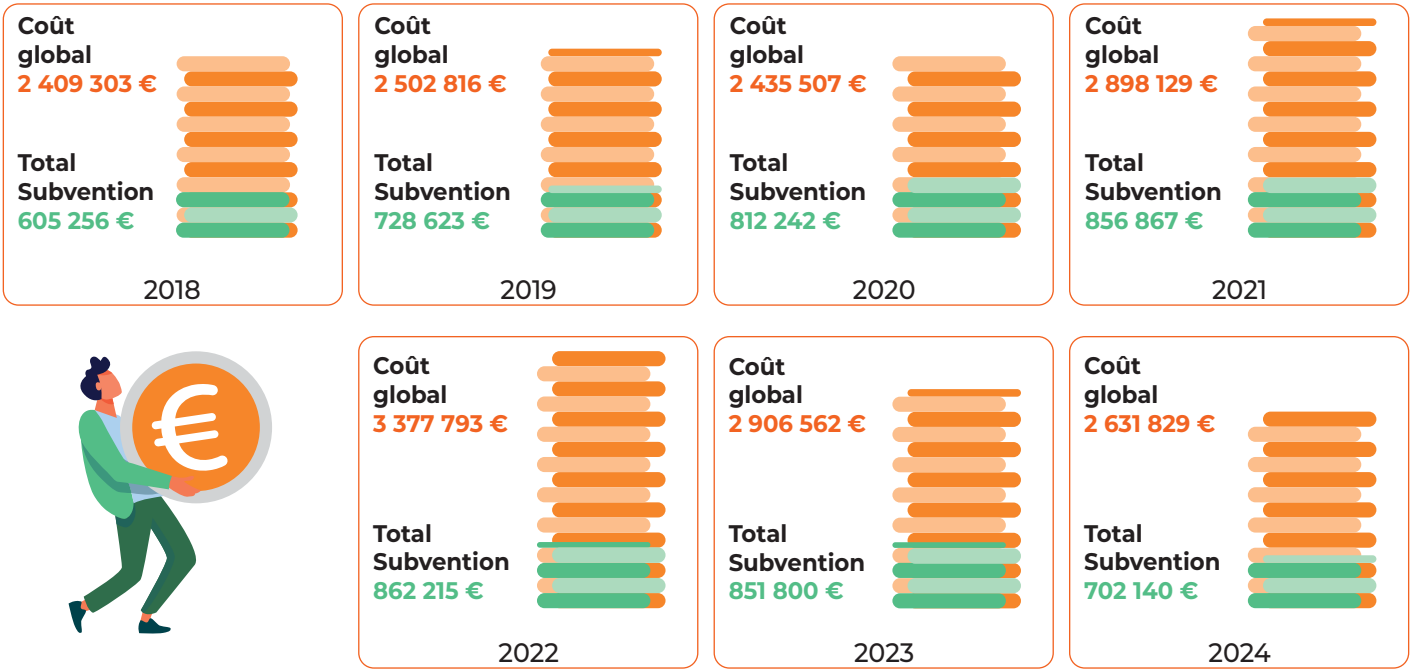
## Revenu annuel médian des foyers par Quartier Politique de la Ville (QPV) et sur l'ensemble de l'Agglo



Source : SIG Politique de la ville et Insee

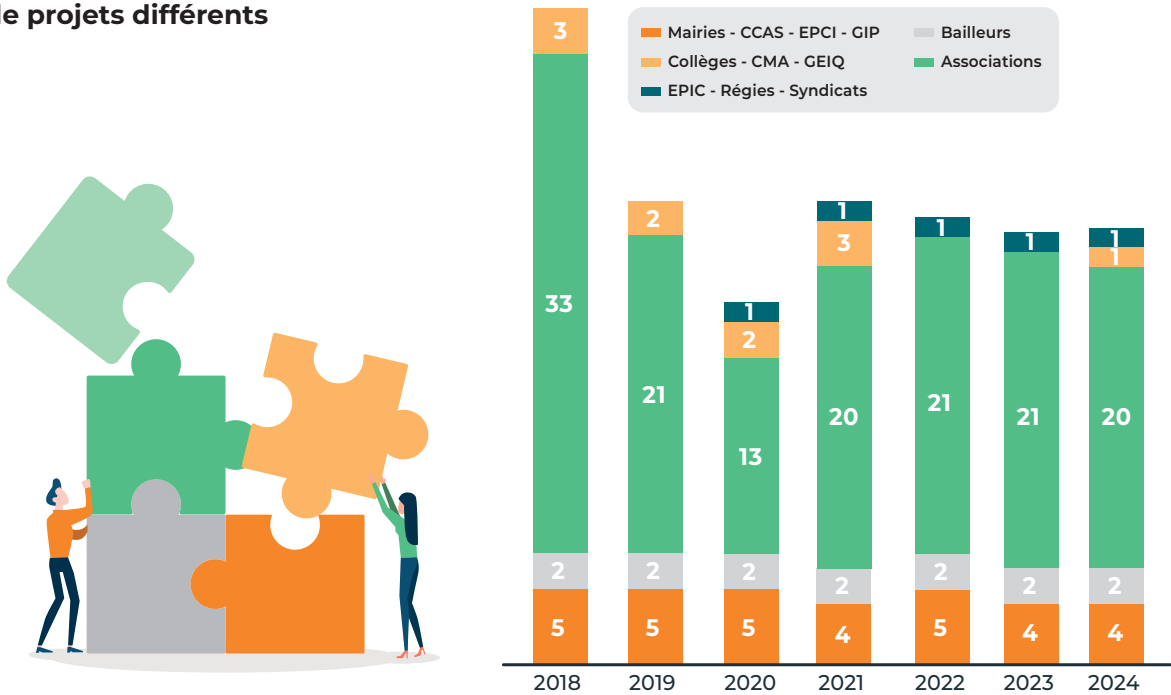
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa

■ Effet levier des crédits Politique de la ville dans la programmation annuelle



Source : Agglo et plateforme Dauphin

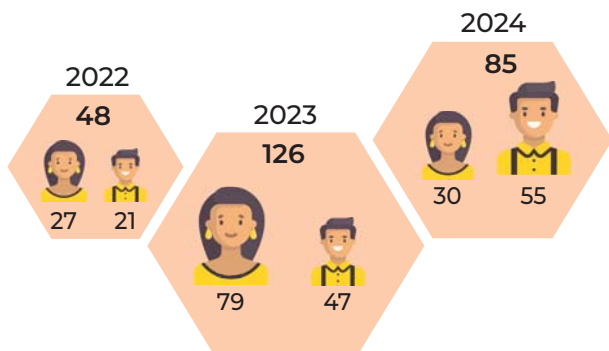
■ Porteurs de projets différents



Source : Agglo et plateforme Dauphin

■ Accompagnement des créateurs d'entreprises en QPV

Répartition femmes/hommes

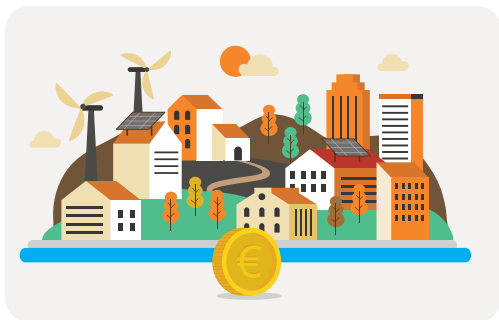


Dispositif CitésLab mis en place en mai 2022

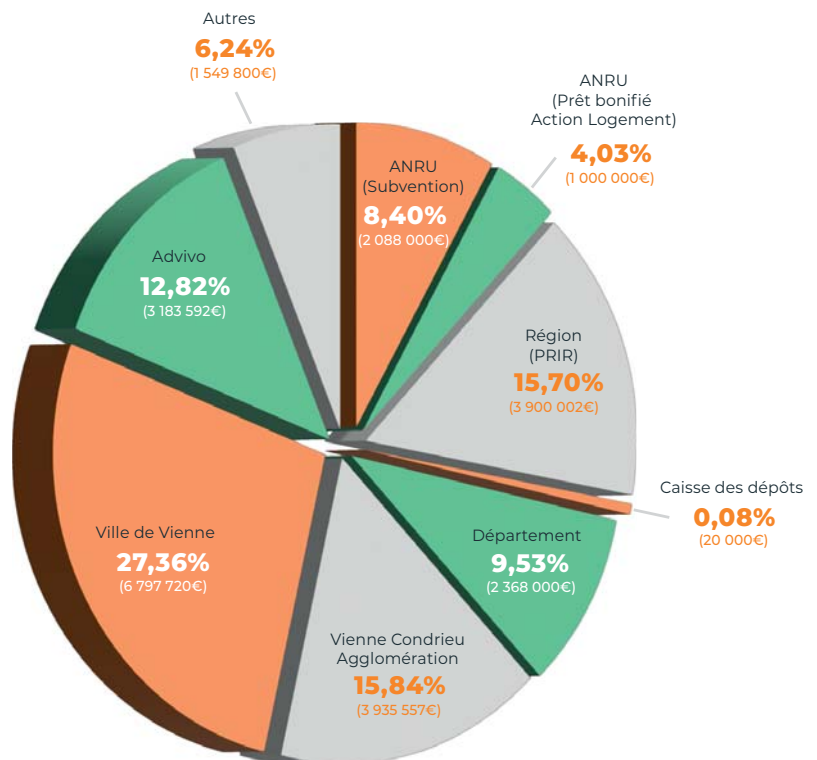
# Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'Agglo intervient comme porteur du projet de renouvellement urbain de la vallée de Gère à Vienne, projet retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

## Montants financiers investis par maître d'ouvrage et financeur dans le projet NPNRU

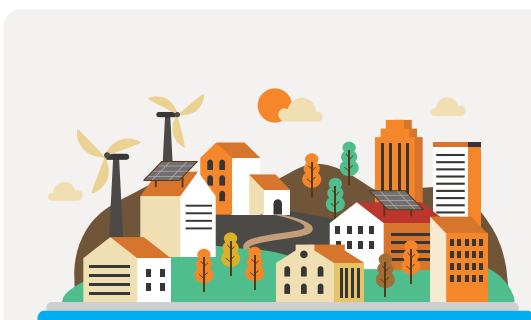


Coût global prévisionnel du projet / 2020-2024  
24 842 671 €



Source : Maquette financière de la convention NPNRU, incluant la mise en place des conteneurs enterrés

## Opérations démarrées dans l'année

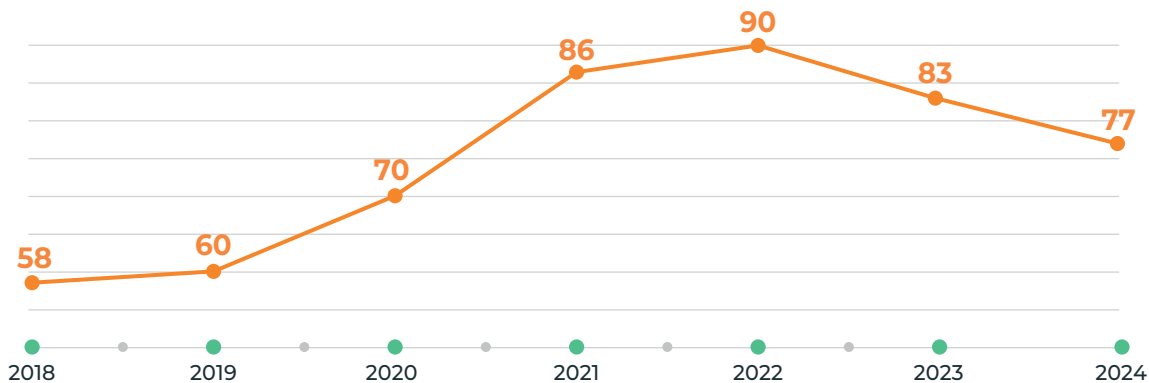


# Réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Il accompagne des enfants et des adolescents résidant sur les quartiers politique de la ville qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

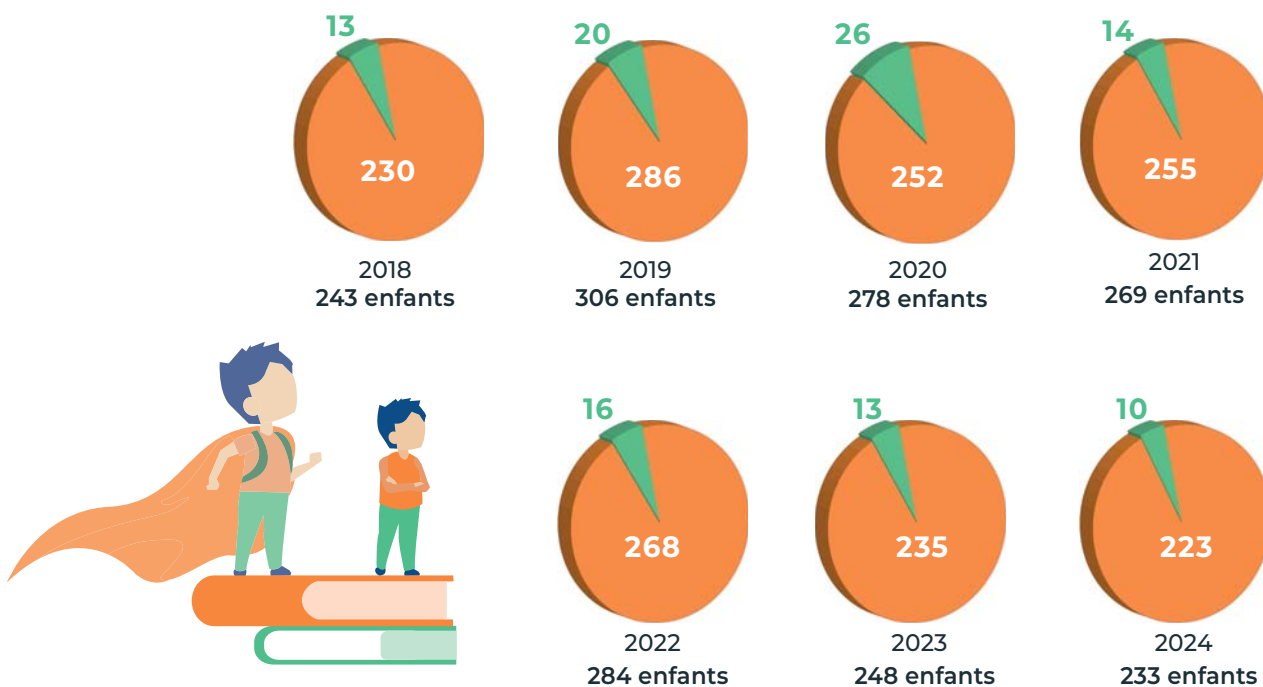
## Nouveaux parcours dans l'année



Source : Logiciel de la Réussite éducative

## Enfants accompagnés par le Programme de Réussite Éducative

De 2 à 16 ans (orange) De 16 à 18 ans (vert)



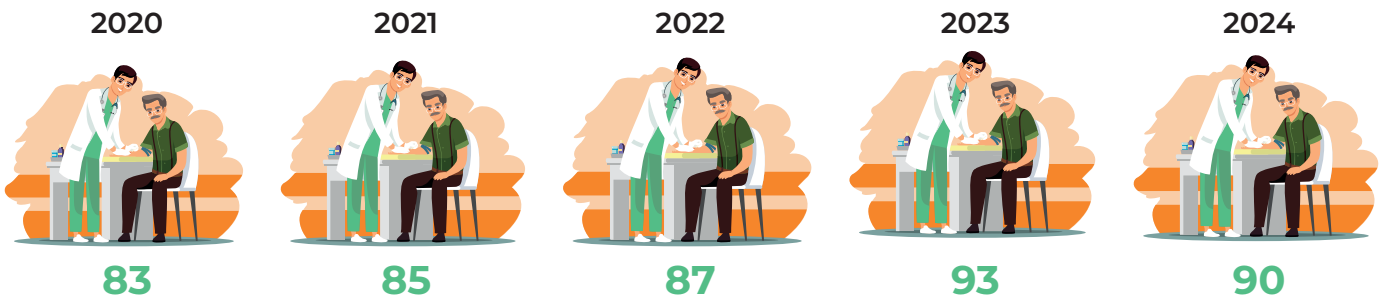
Source : Logiciel de la Réussite éducative

# Santé

Vienne Condrieu Agglomération s'est dotée d'un Plan Local de Santé Publique (PLSP) pour la période 2021-2027. Ce document stratégique répond à 4 objectifs :

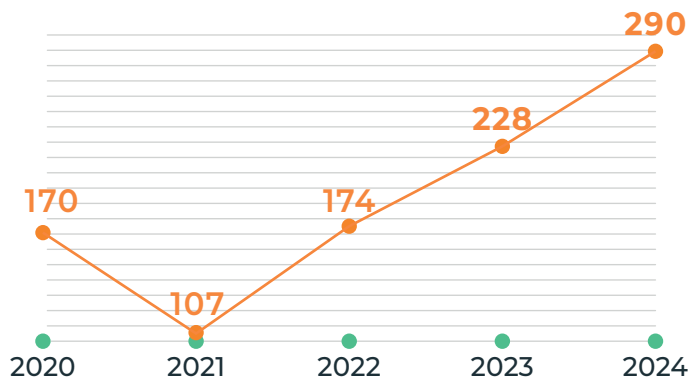
- accompagner l'installation des professionnels de santé libéraux,
- agir en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants,
- accompagner la population dans la dématérialisation de l'accès aux droits et de la santé,
- être attentif aux déterminants environnementaux de la santé.

## ■ Médecins généralistes sur le territoire



Source : AMELI

## ■ Participants aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale



## ■ Nombre d'internes en médecine reçus par l'Agglo (dans le cadre de l'Axe 1 du Plan Local de Santé 2021-2027)

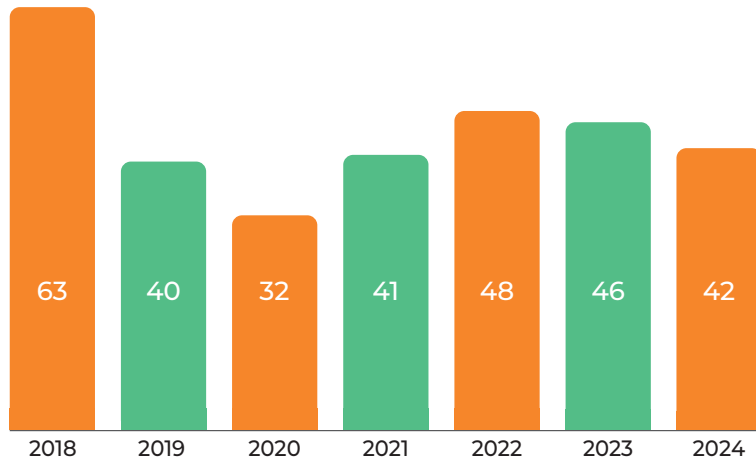


2023



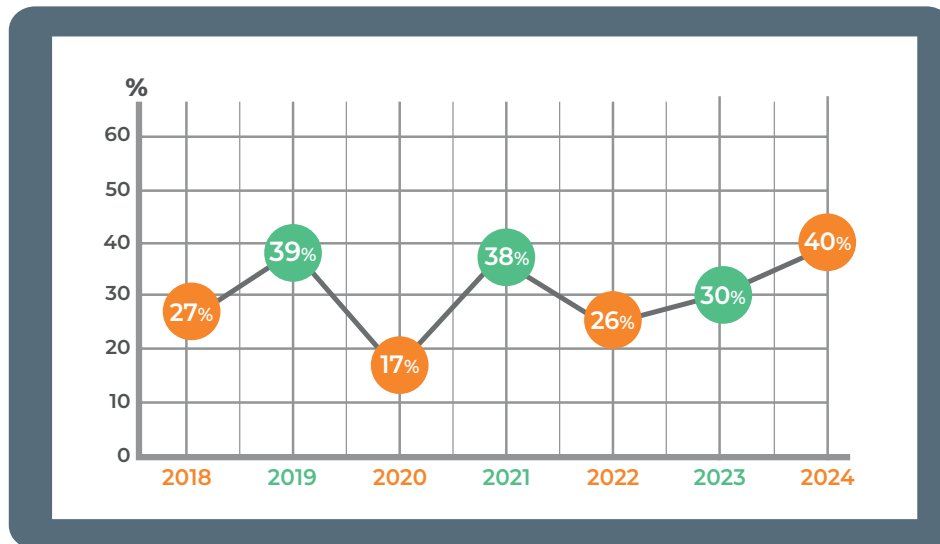
2024

■ Ambrosie : Nombre de jours où le risque allergique a été supérieur ou égal au niveau maximal (3)



Source : RNSA

■ Ambrosie : Part des signalements sur la plateforme qui ont fait l'objet d'une intervention



Source : Plateforme de signalement et Agglo

■ Frelons asiatiques : Nids détruits sur le territoire



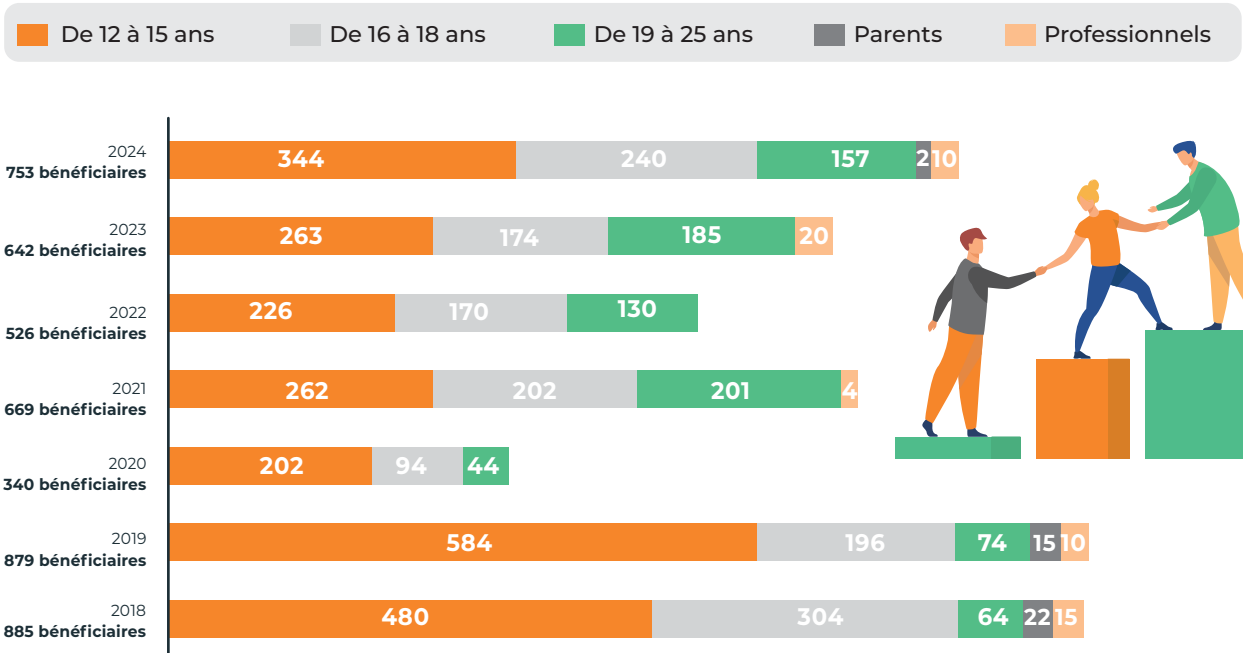
Source : Plateforme du GDS du Rhône et de l'Isère  
<https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>

# Relais Oxyjeunes

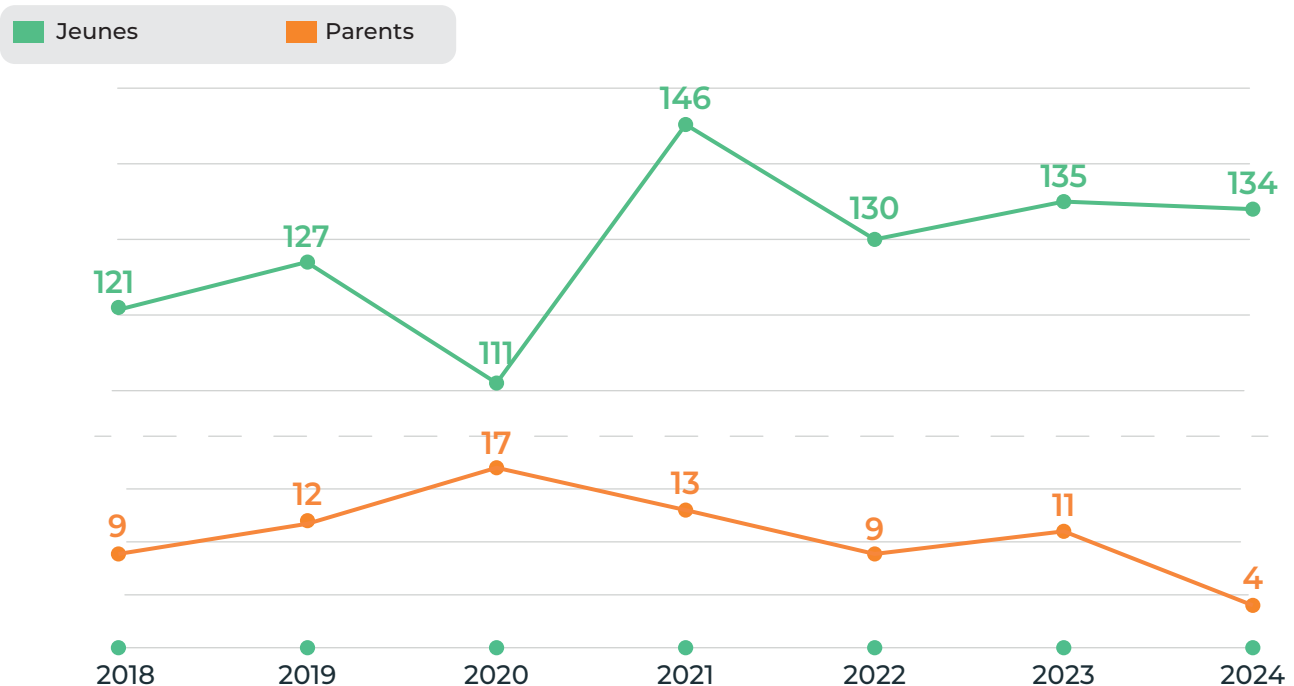
Le Relais Oxyjeunes est un point accueil écoute ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans et aux parents d'adolescents.

Il prend en compte les conduites à risques chez les jeunes de 12 à 25 ans, les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes, notamment la relation parents/adolescent, les conduites addictives, la violence, la sexualité...

## ■ Bénéficiaires d'une action collective



## ■ Bénéficiaires d'entretiens individuels

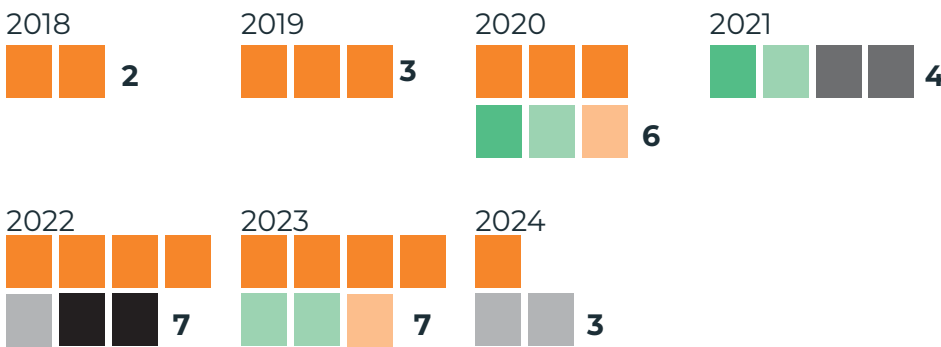
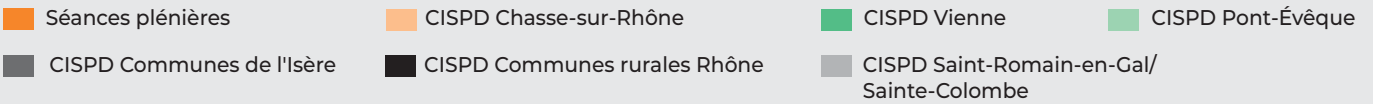


# Prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance a pour objectif de soutenir et promouvoir les actions qui favorisent la citoyenneté et l'implication sociale des jeunes, coordonner les acteurs qui participent à la prévention de la délinquance et faciliter les relations entre les différents acteurs concernés.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

## Rencontres ou actions du CISPD



Modalités de calcul harmonisées entre les CISPD

# Emploi-insertion

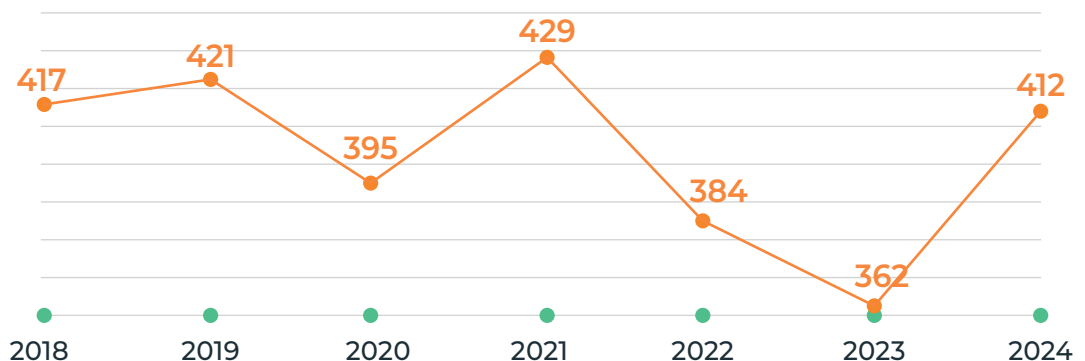
L'Agglo intervient aux côtés des acteurs du service public de l'emploi (les agences de France Travail, les missions locales) et des Départements afin de proposer un plan d'actions visant à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Demandeurs d'emploi en 2024

**7 324**

Source : France Travail

## Personnes accompagnées par le PLIE



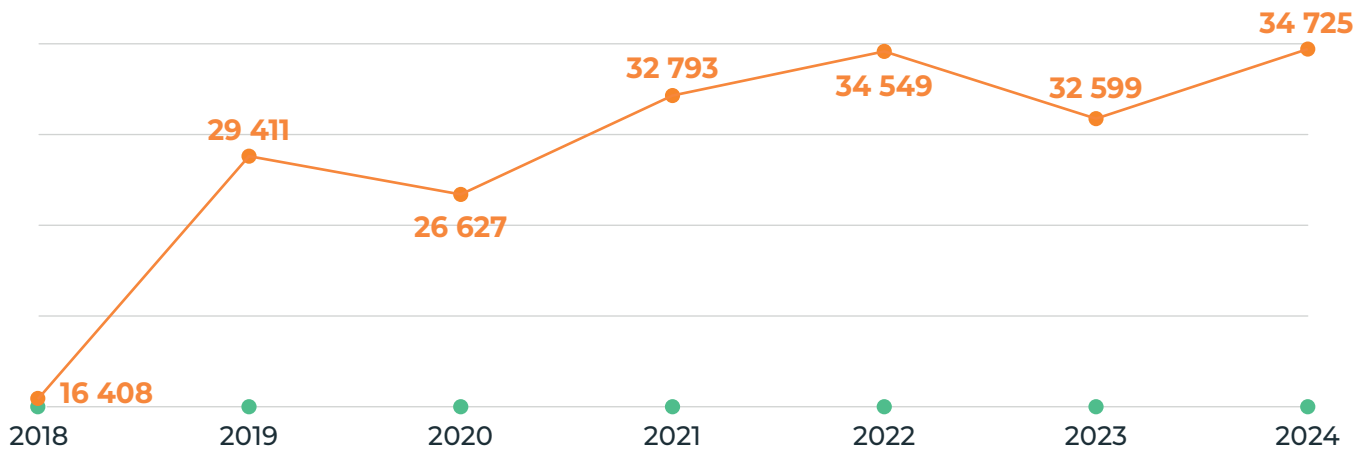
Source : VieSION Evolution

Personnes sorties du dispositif sur un emploi durable



Source : VieSION Evolution

Heures de travail réalisées dans le cadre d'une clause d'insertion



Source : VieSION Evolution

# Téléalarme

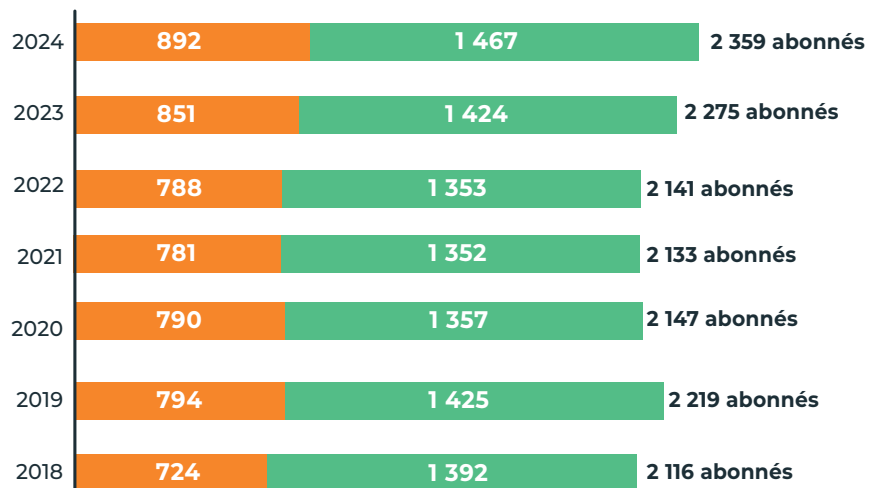
La téléalarme a pour objectif de favoriser le maintien à leur domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les communes.

Communes conventionnées en 2024

**94**

Abonnés téléalarme

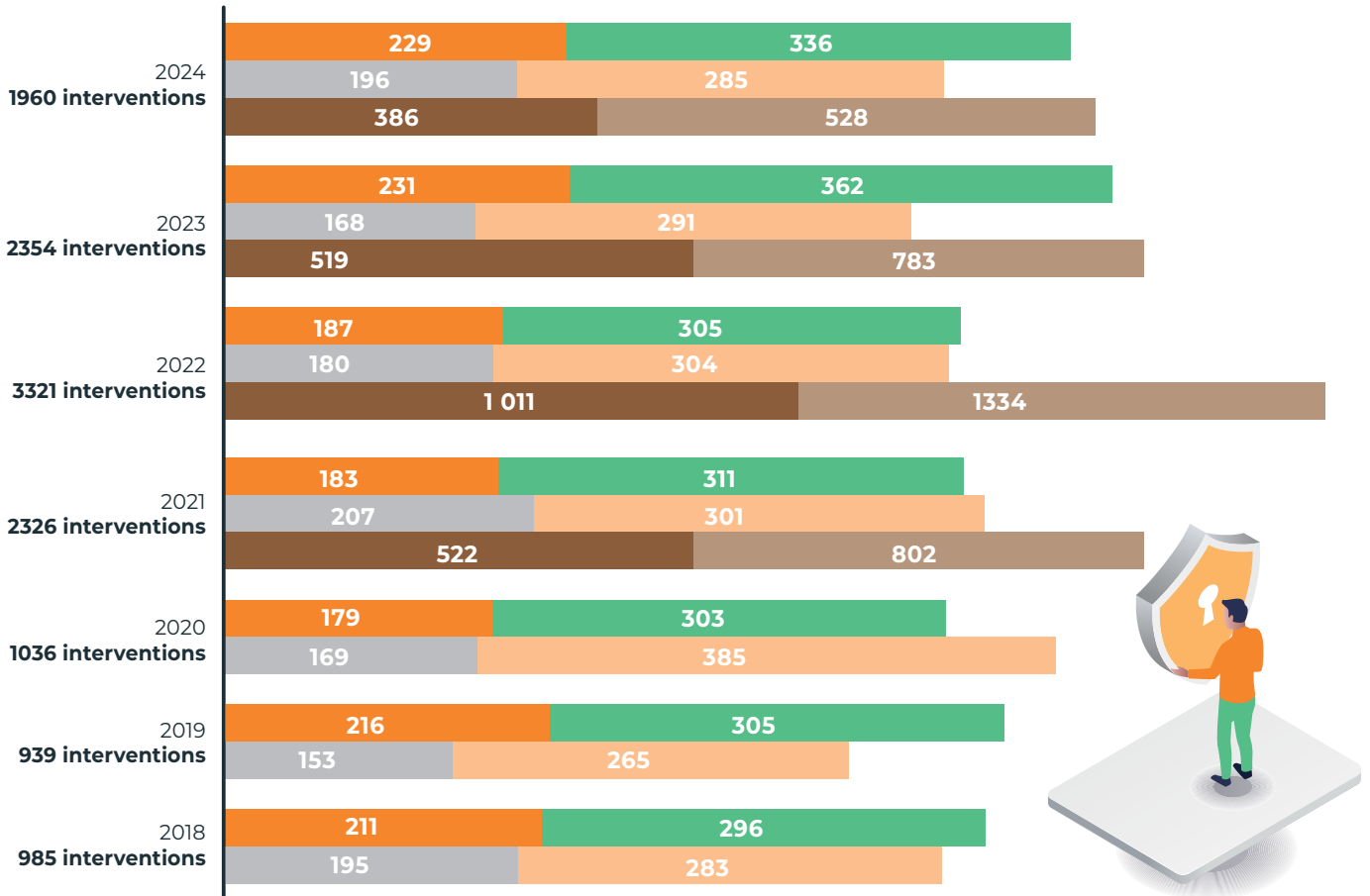
Abonnés Agglo    Abonnés hors périmètre Agglo



Source : Logiciel Horus

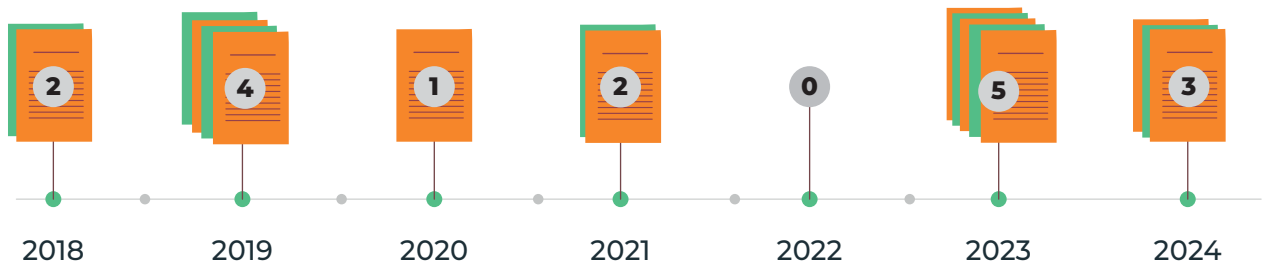
■ Interventions du service téléalarme auprès des abonnés

- Installations sur les communes de l'Agglo
- Installations sur les communes hors Agglo
- Déposes sur les communes de l'Agglo
- Déposes sur les communes hors Agglo
- Interventions techniques sur les communes de l'Agglo
- Interventions techniques sur les communes du secteur (hors Agglo)



Source : Logiciel Horus  
 Les données des autres interventions techniques (batteries, changement déclencheur, bracelets, déclencheur perdu) comptabilisées sur Agglo et hors Agglo sont suivies depuis 2021

■ Réclamations



Source : SDIS 38

# Gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit l'adoption, dans chaque département, d'un schéma fixant les obligations en matière de création d'aires d'accueil, obligatoires dans les communes de plus de 5 000 habitants.

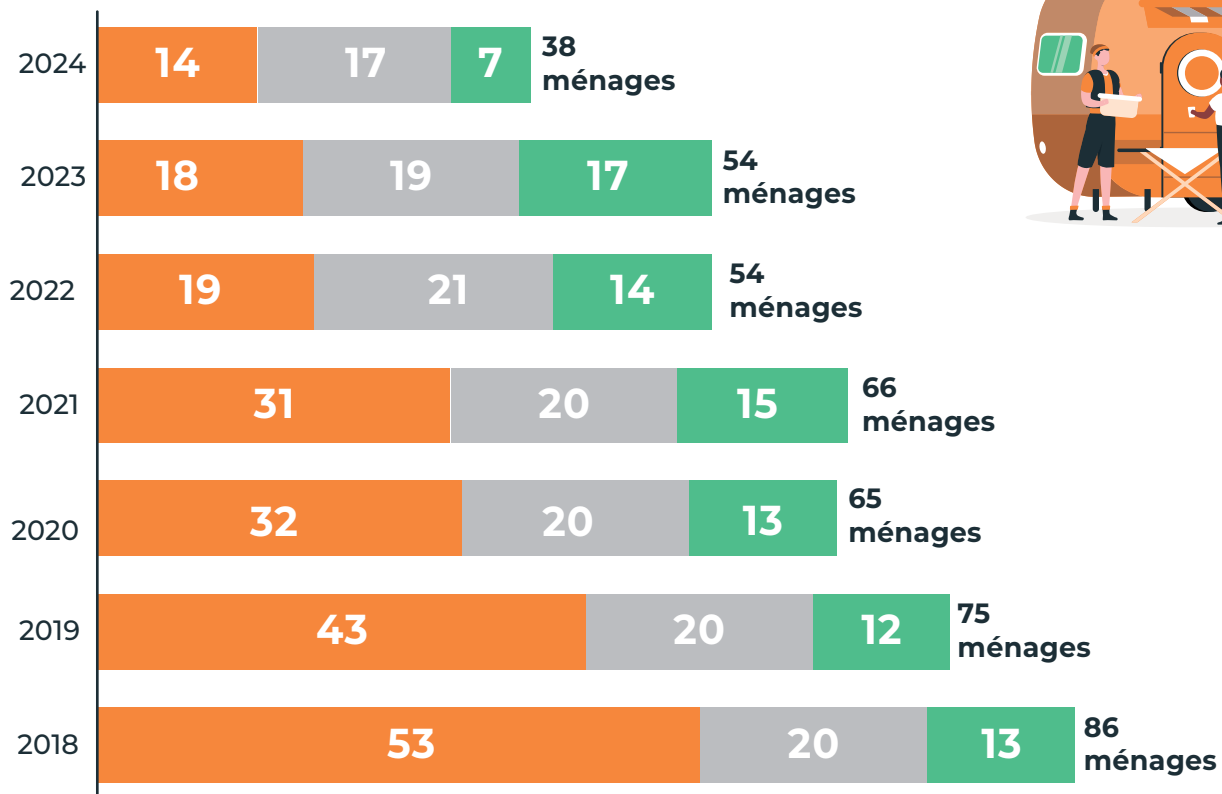
L'Agglo est compétente en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. À ce titre, elle gère deux aires d'accueil (Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque) et une aire de grand passage (Vienne).

Places inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage depuis 2018

**136**

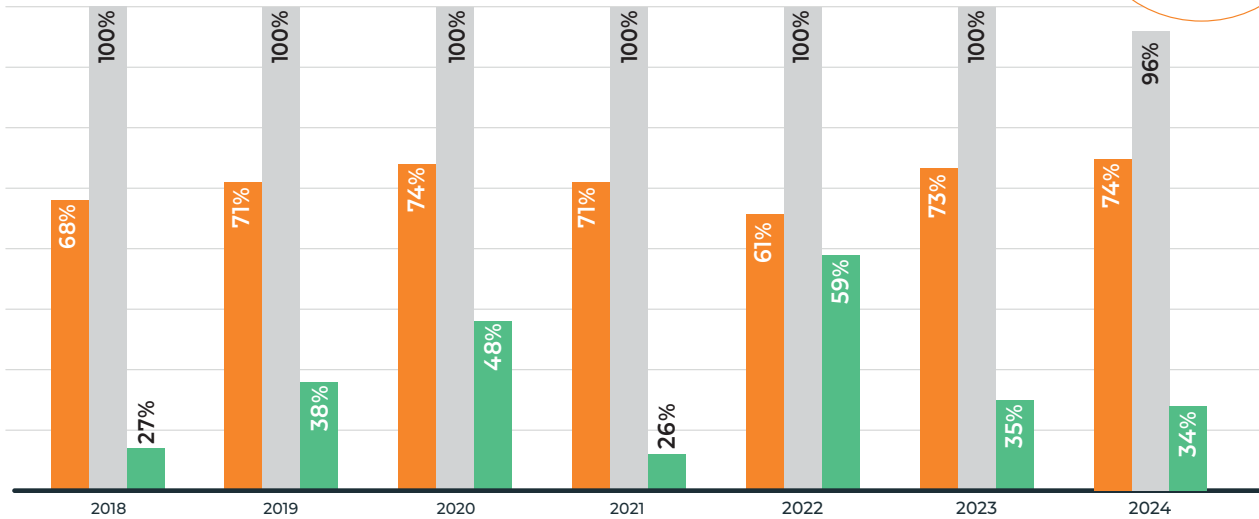
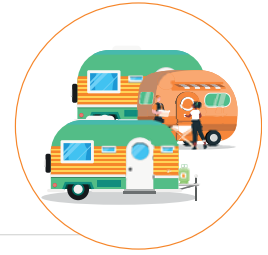
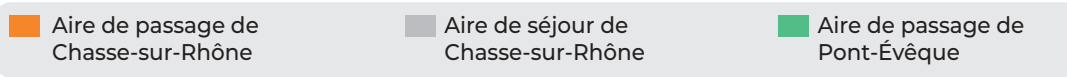
## Ménages accueillis sur les aires d'accueil des gens du voyage

■ Aire de passage de Chasse-sur-Rhône
 ■ Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône
 ■ Aire de passage de Pont-Évêque



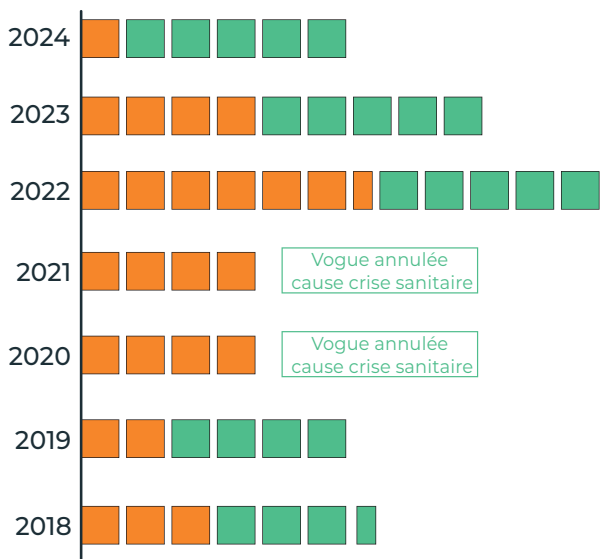
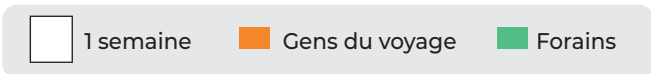
Source : Regiss'Aire

■ Taux d'occupation annuel des aires d'accueil des gens du voyage (en pourcentage)



Source : Regiss'Aire

■ Occupation de l'aire de grand passage de Vienne (nombre de semaines)



Vague annulée cause crise sanitaire

Vague annulée cause crise sanitaire



Source : Regiss'Aire

# Habitat

L'Agglo, à travers la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, poursuit une action publique en faveur du développement du parc locatif social sur l'ensemble de son territoire, dans une logique de solidarité territoriale. Elle accompagne les communes dans la programmation et le montage des projets de logements sociaux et participe à leur financement.

Pour répondre à l'enjeu majeur de la requalification du parc existant, l'Agglo soutient financièrement les opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux et accompagne la rénovation des logements des propriétaires privés les plus modestes.

Logements locatifs sociaux en 2024

**7 709**

## Logements locatifs sociaux neufs agréés dans le cadre des PLH

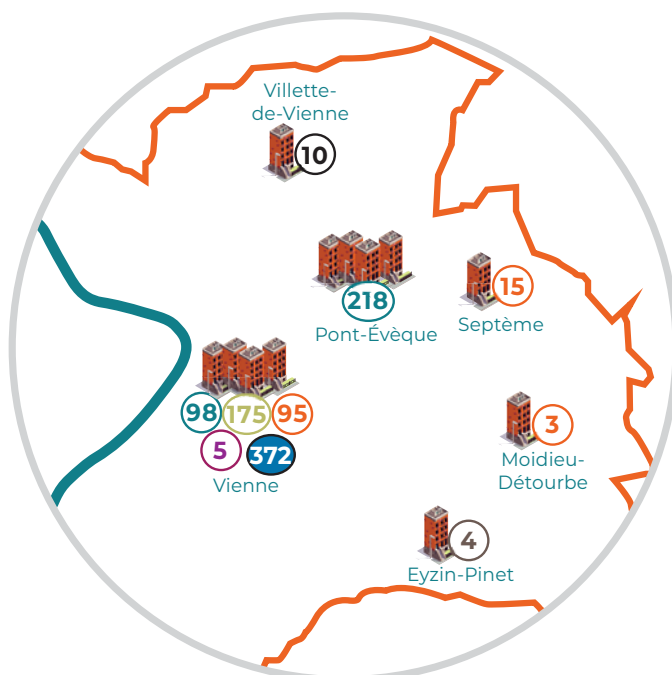
○ En 2018   
 ○ En 2019   
 ○ En 2020   
 ○ En 2021   
 ○ En 2022   
 ○ En 2023   
 ● En 2024



Source : Direction départementale des territoires

## Logements locatifs sociaux réhabilités avec financement de l'Agglo

○ En 2018   
 ○ En 2019   
 ○ En 2020   
 ○ En 2021   
 ○ En 2022   
 ○ En 2023   
 ● En 2024



■ Logements réhabilités dans les QPV répondant aux exigences thermiques et environnementales



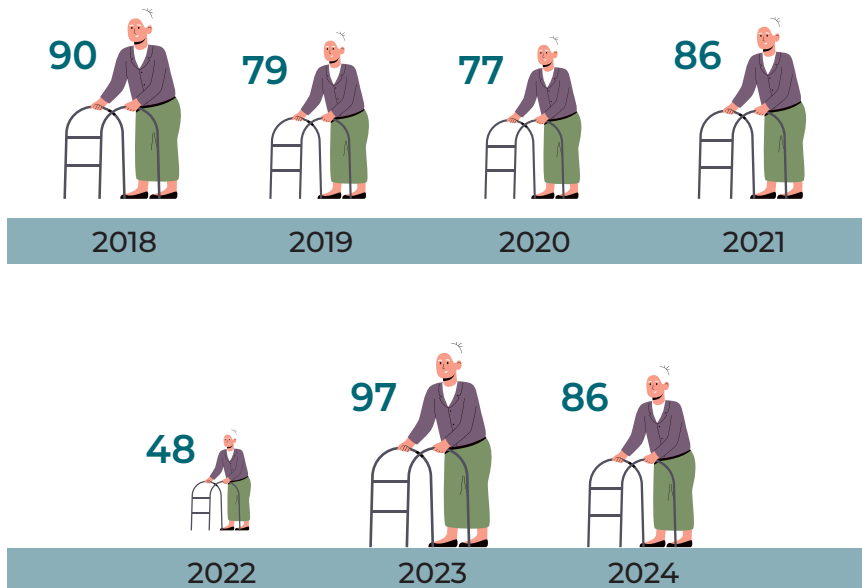
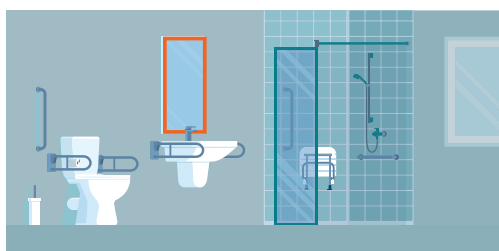
Source : Advivo

■ Logements locatifs sociaux réhabilités ayant bénéficié d'une éco-prime de l'Agglo



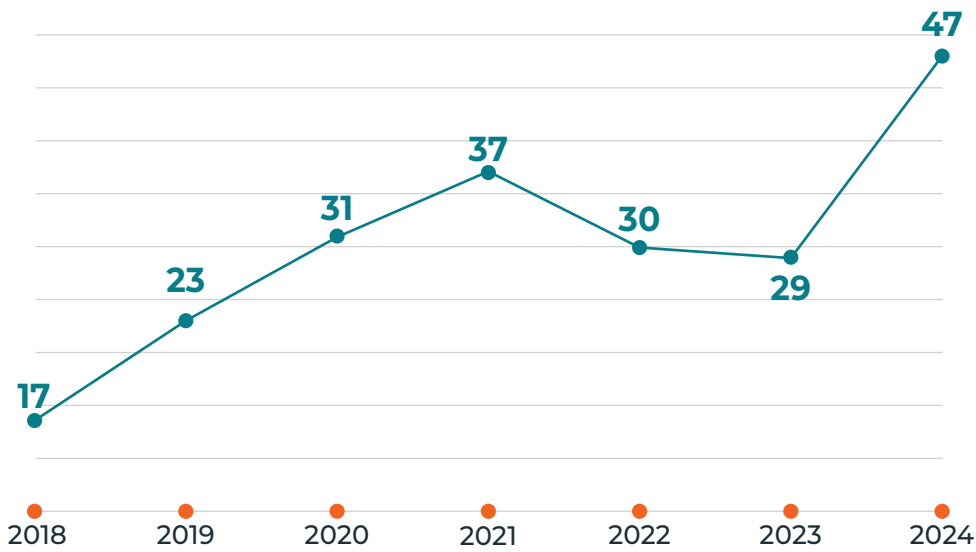
**230 logements à Vienne**

■ Interventions en faveur de l'adaptation de logements locatifs sociaux ADVIVO aux personnes âgées et handicapées

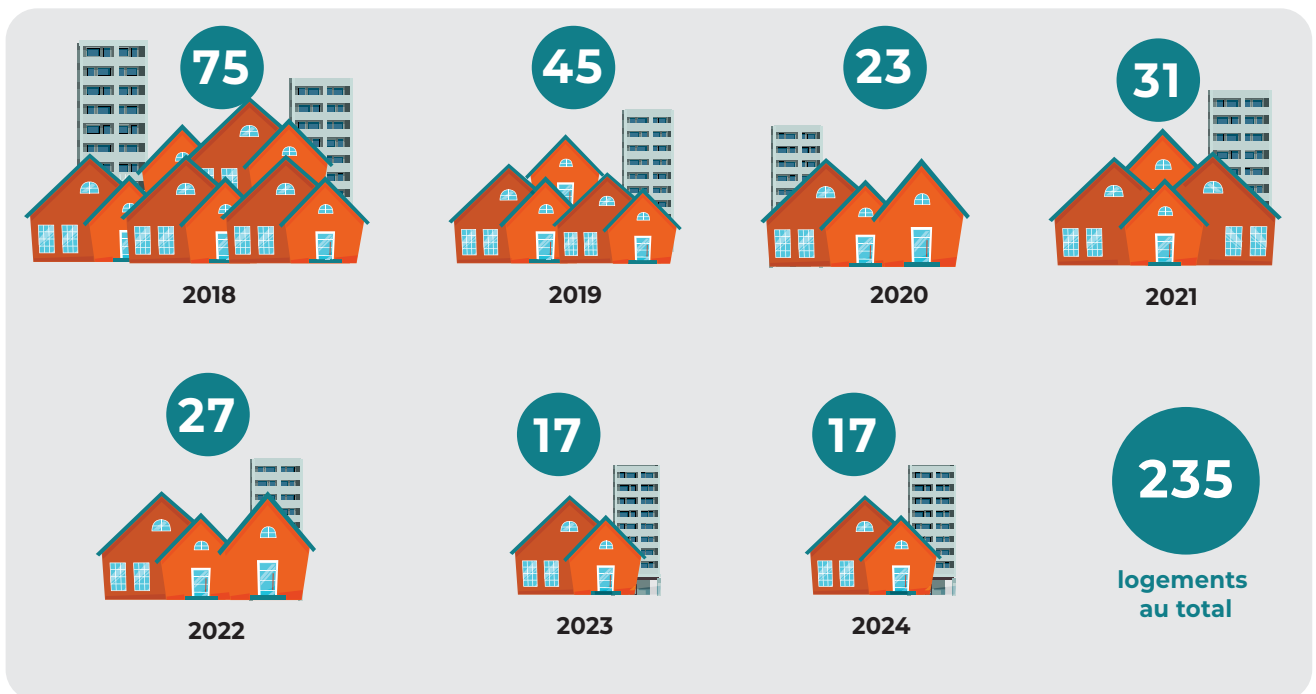


Source : Advivo

■ Logements privés adaptés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



■ Logements privés réhabilités soutenus par l'Agglo

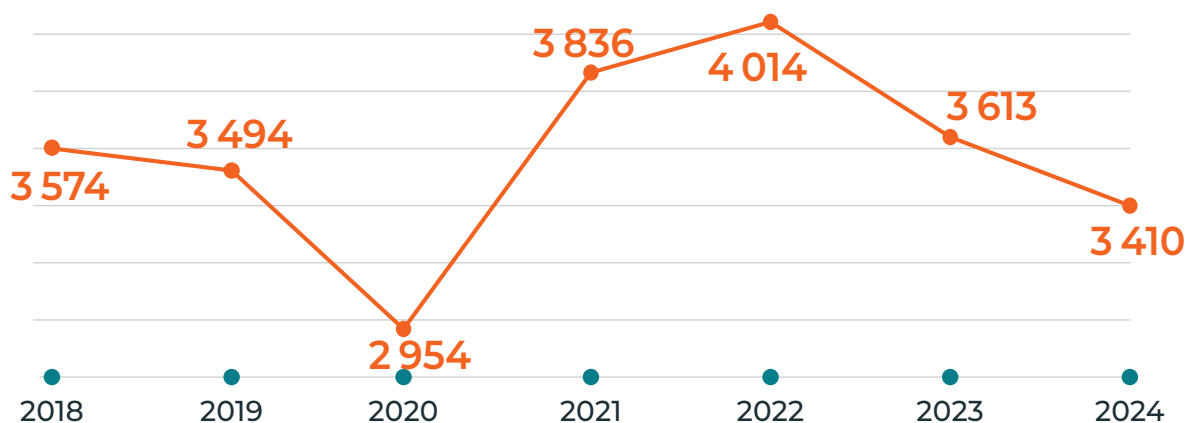


# Aménagement et planification

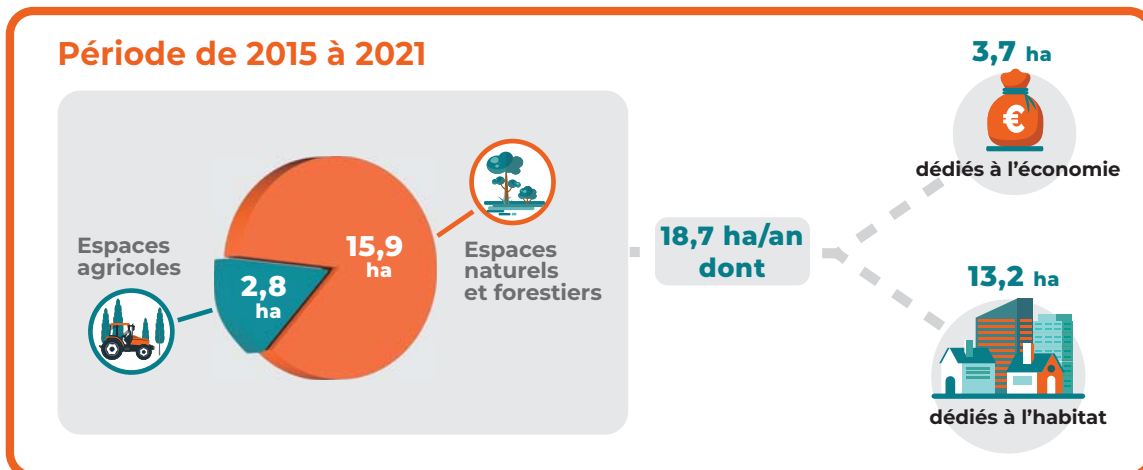
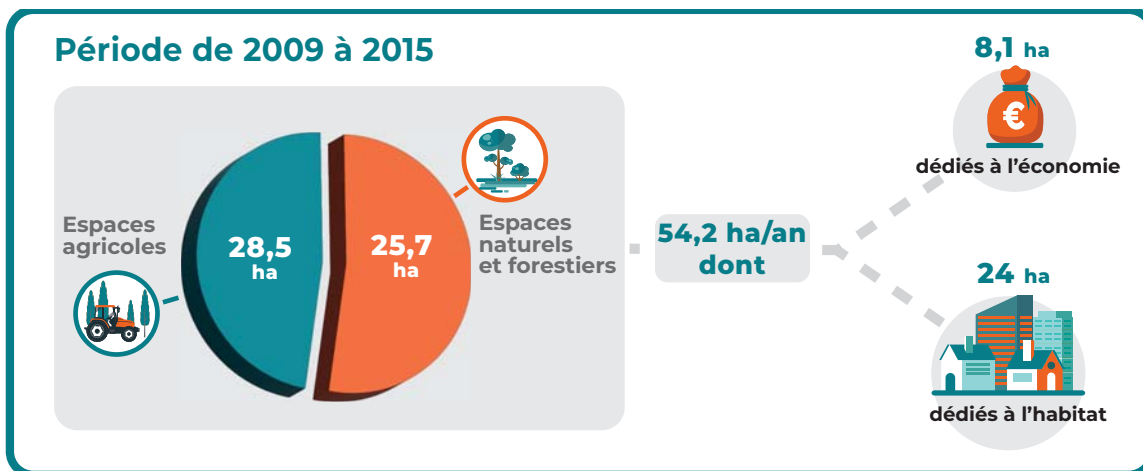
L'Agglo instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme déposées sur le territoire. Le nombre de dossiers déposés traduit la dynamique du marché immobilier de notre territoire et son attractivité.

Compétente en aménagement et en planification, l'Agglo élabore aux côtés des communes les documents d'urbanisme (PLU communaux et prochainement PLUi) qui doivent traduire l'ensemble des politiques portées par l'Agglo et respecter les directives nationales. L'enjeu de la consommation foncière est essentiel pour les années à venir.

## ■ Autorisations du droit des sols déposées sur le territoire



## ■ Consommation des espaces agricoles naturels et forestiers à l'échelle de l'Agglo



\*Source : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, données fournies sur des périodes de 3 à 5 ans)

# Équipements sportifs

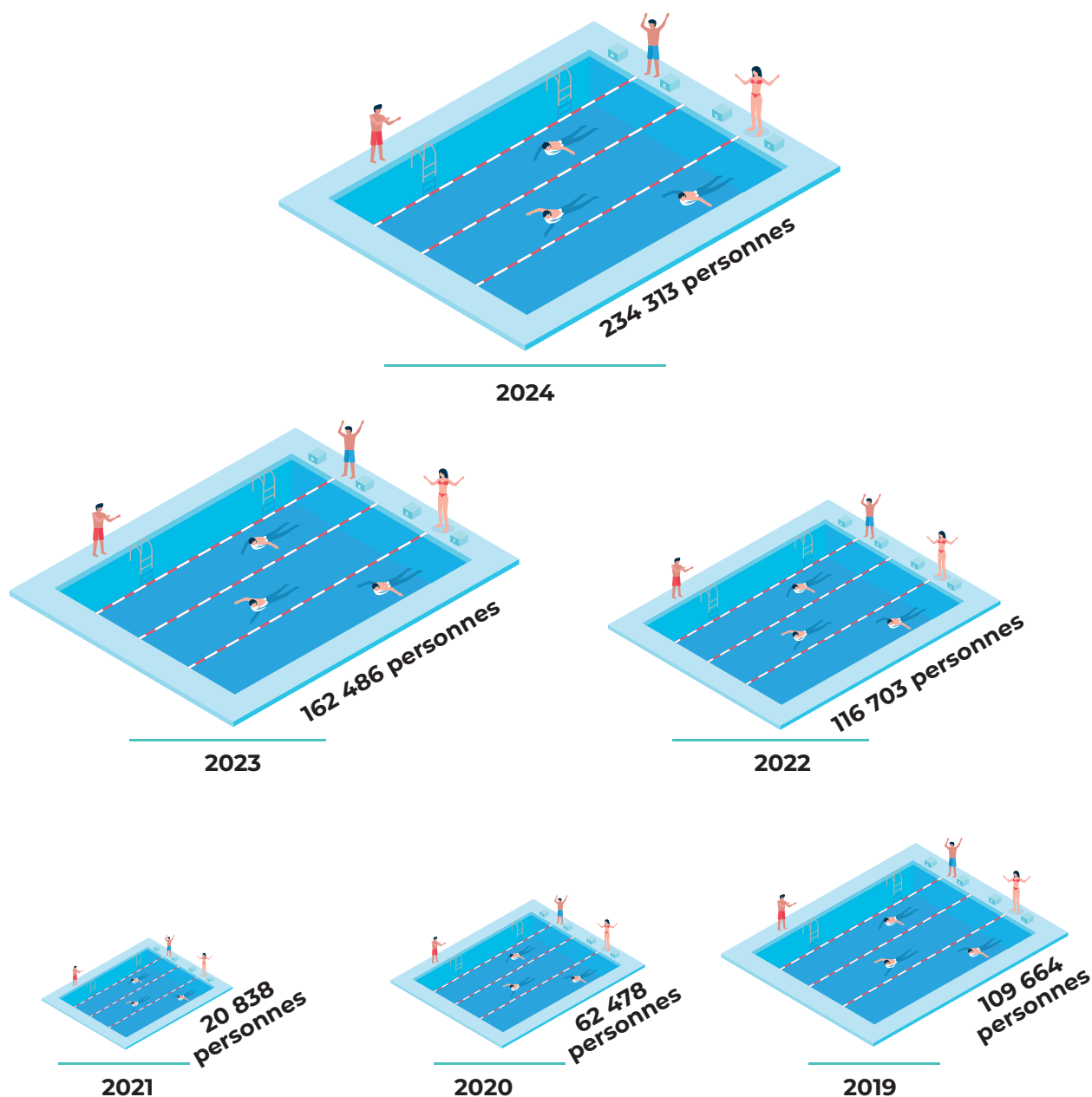
L'Agglo est propriétaire et gestionnaire de 18 équipements sportifs sur le territoire.

Le principal objectif visé par la collectivité est de permettre au mouvement sportif, aux scolaires et aux usagers de bénéficier d'installations dimensionnées et adaptées à leurs pratiques.

En 2023, l'Agglo s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire en recensant l'ensemble des équipements sportifs des 30 communes membres, afin de disposer de données chiffrées permettant d'optimiser l'utilisation et l'occupation des sites et décliner les lignes directrices des prochains projets.

## ■ Fréquentation annuelle totale des piscines et espaces nautiques

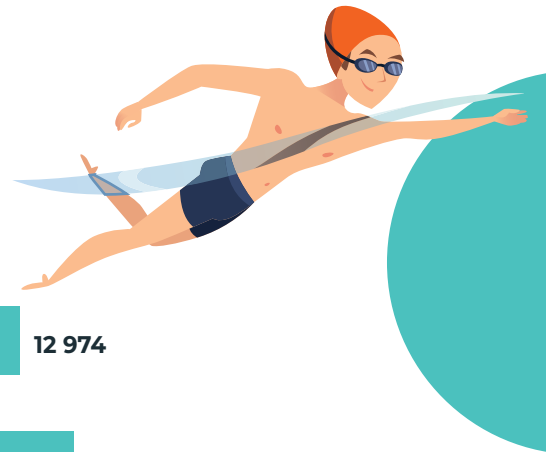
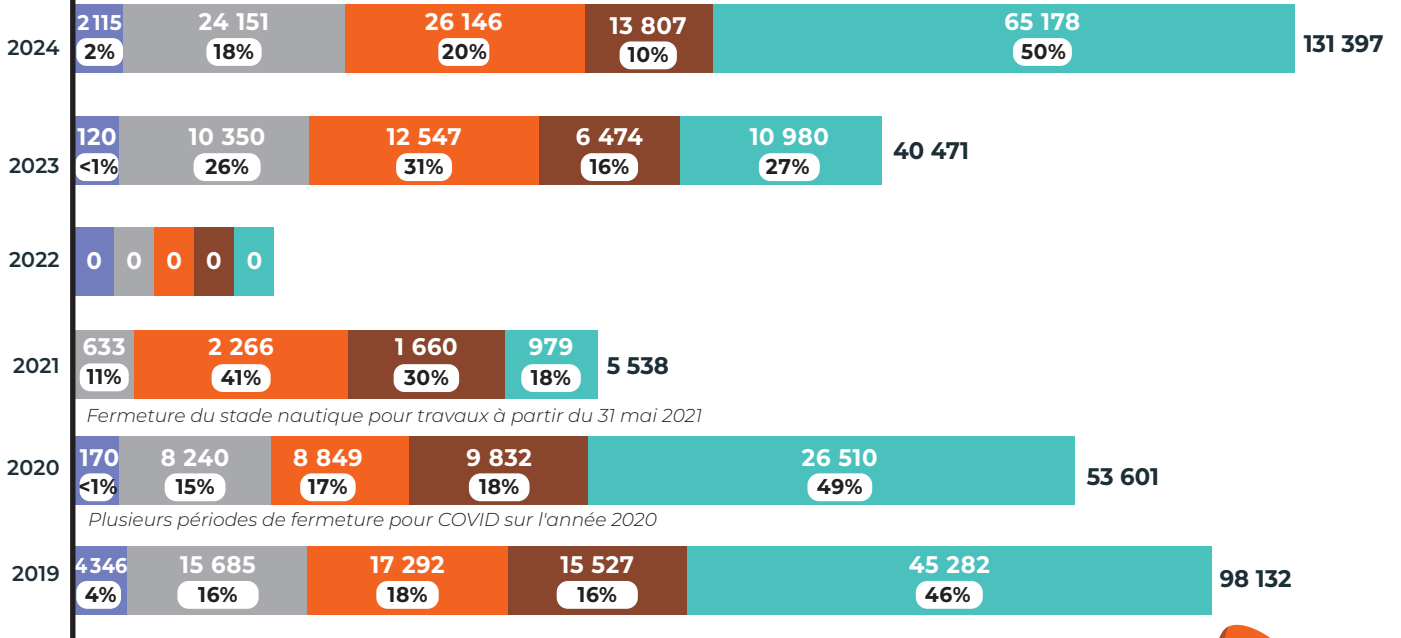
(stade nautique Françoise Clavery-Bouysson, piscine Lucien Millet et depuis 2022, piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne)



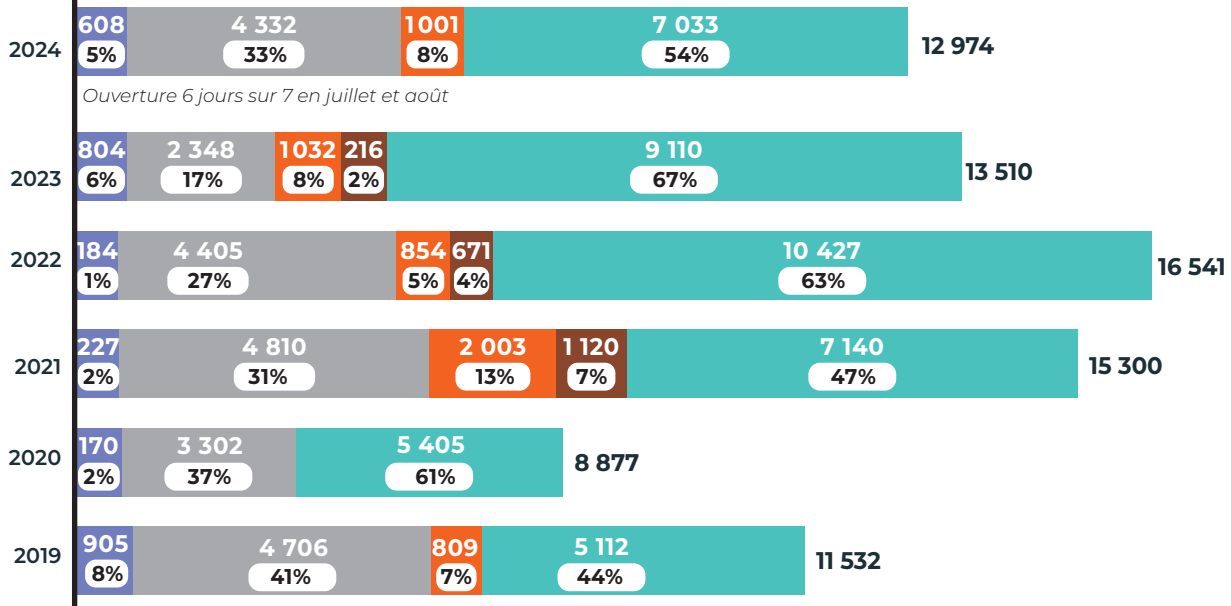
■ Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public)



### STADE NAUTIQUE FRANÇOISE CLAVERY-BOUYSSON



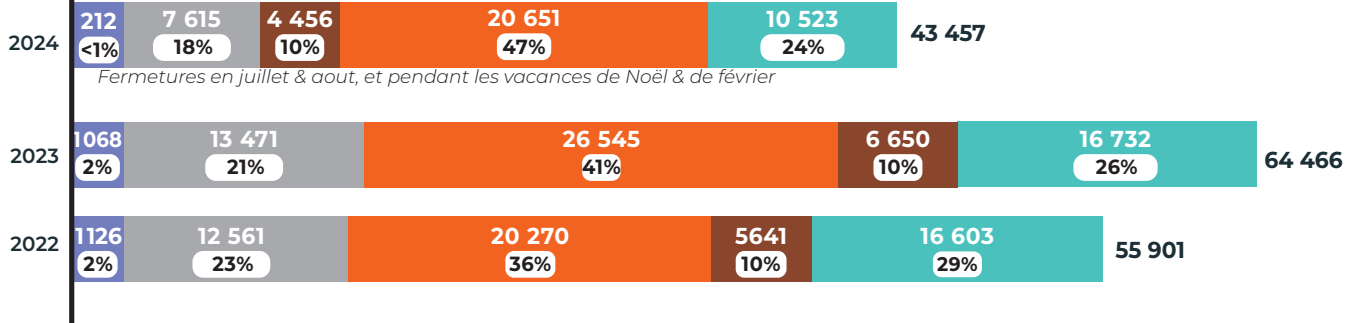
### PISCINE LUCIEN MILLET



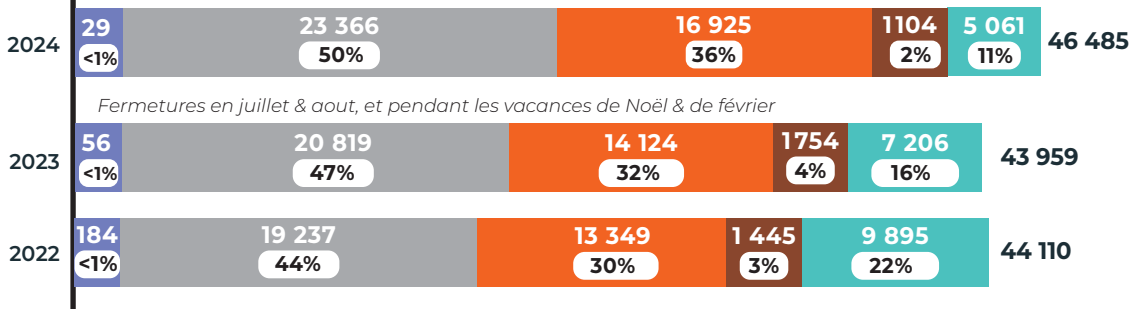
■ Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public) (suite)

Centres de loisirs   Clubs/Associations   Scolaires primaires   Collèges et lycées   Public

**PISCINE DE LOIRE-SUR-RHÔNE\***

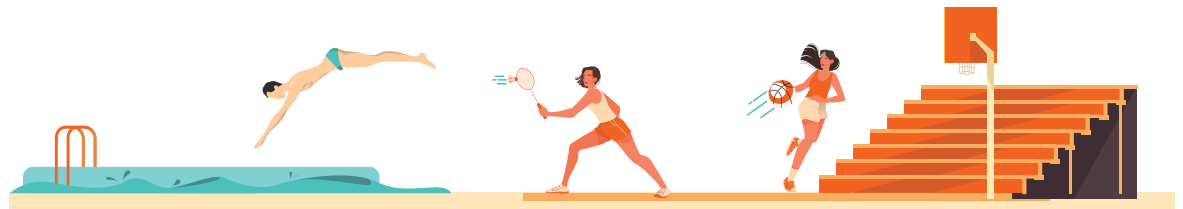


**PISCINE DE VILLETTE-DE-VIENNE\***

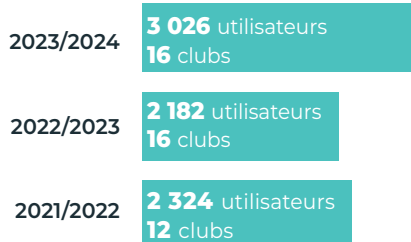


\*Depuis le 3 janvier 2022, les piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne sont devenues des équipements nautiques d'intérêt communautaire.

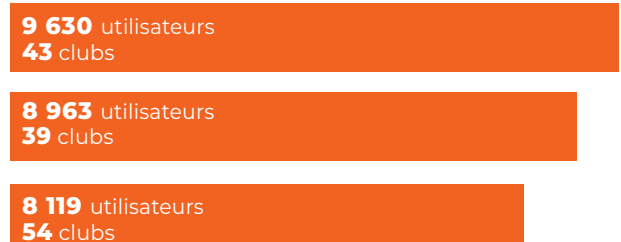
■ Utilisateurs adhérents de clubs/associations fréquentant les équipements sportifs



**PISCINES ET STADE NAUTIQUE**



**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**




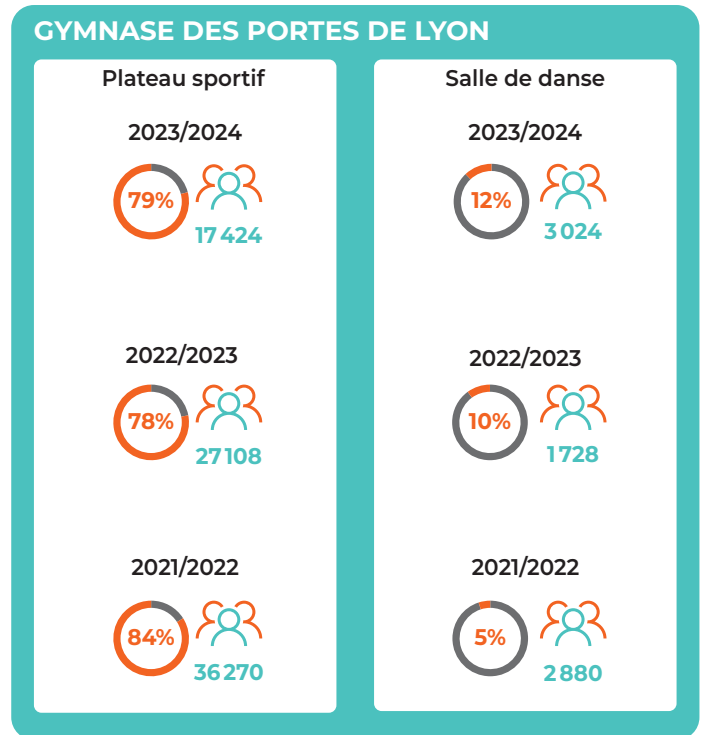
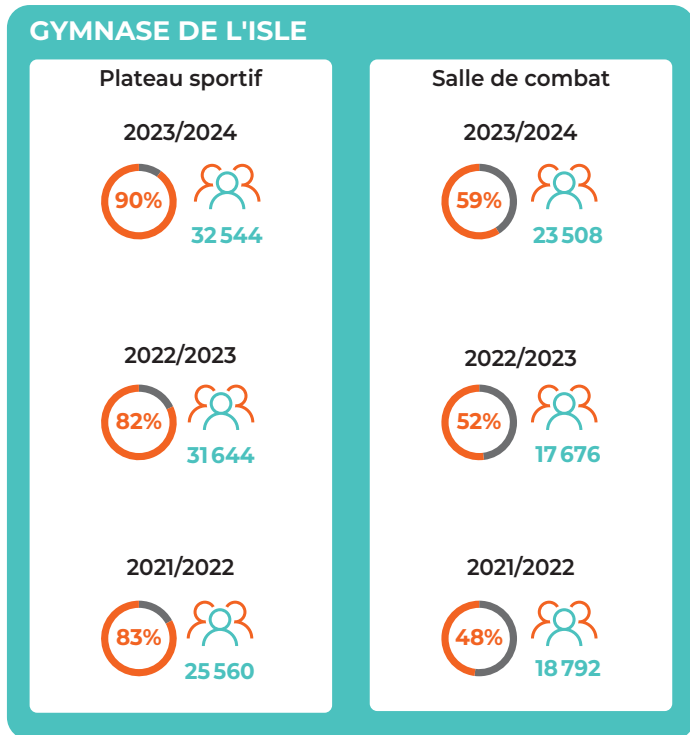
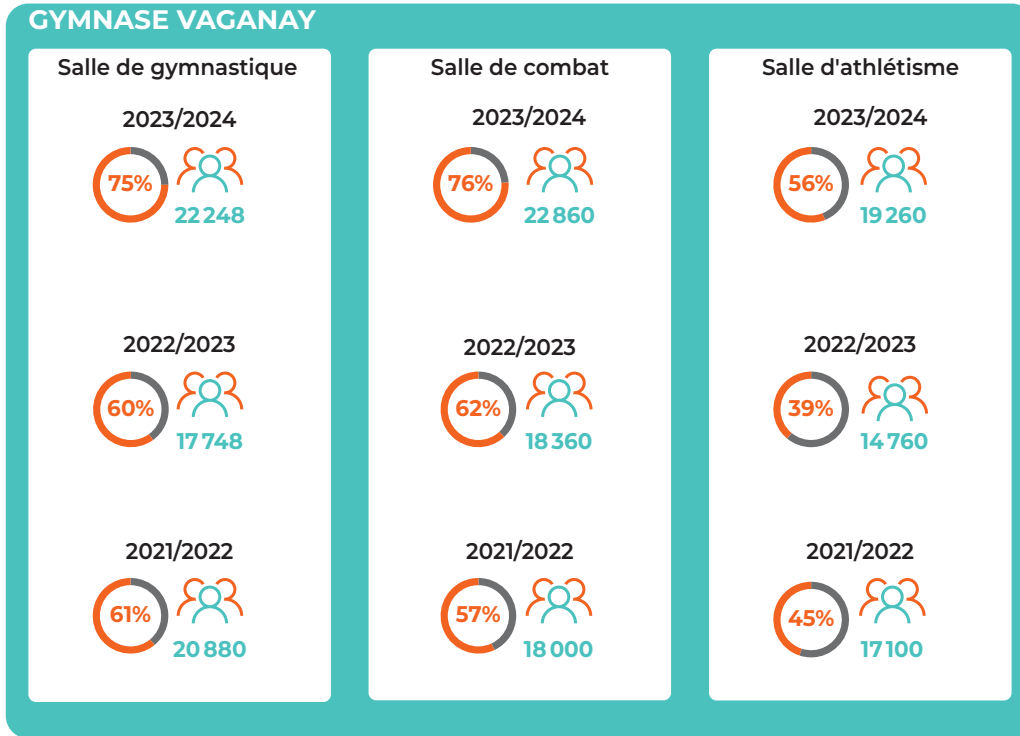
■ Taux d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs



**GYMNASES**

 Taux d'occupation

 Nombre d'utilisateurs




\* Taux d'occupation au regard des plages d'ouverture de chaque établissement

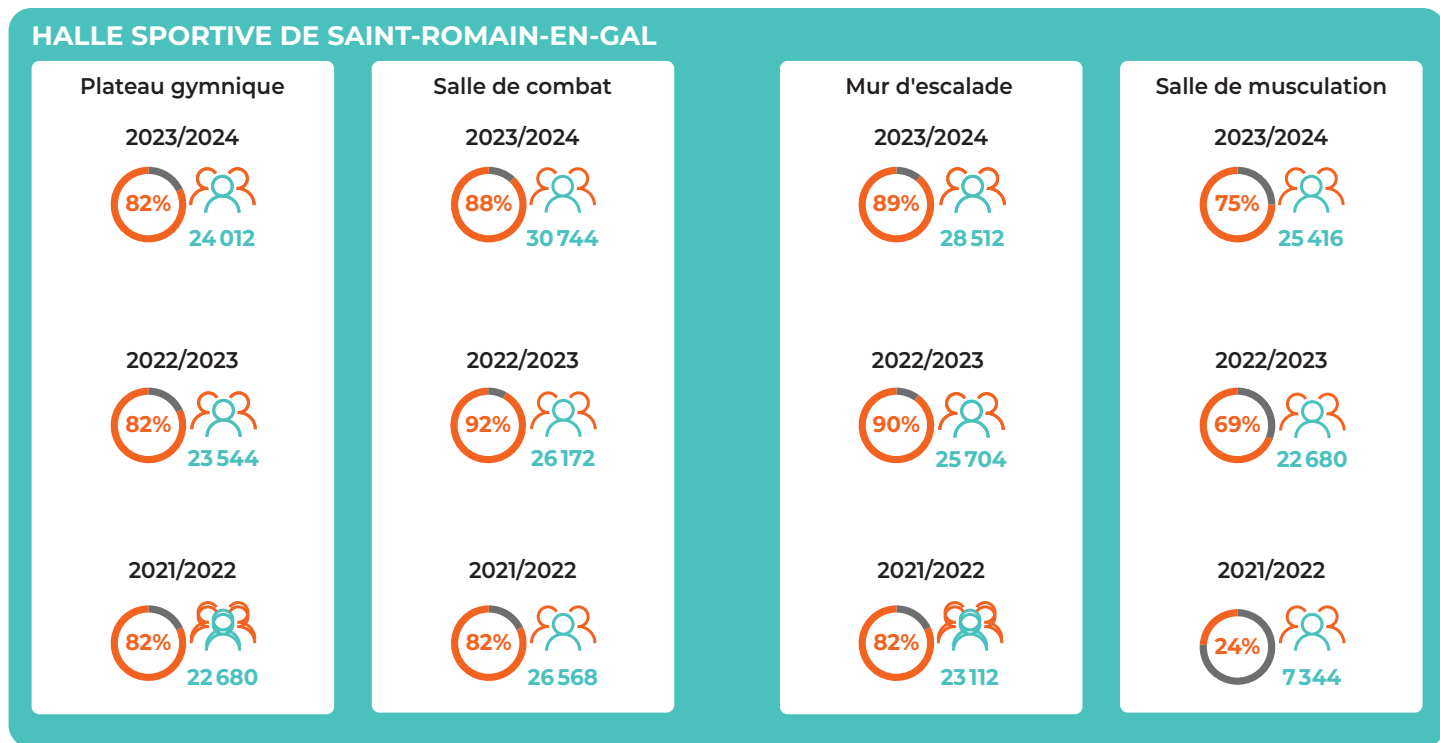
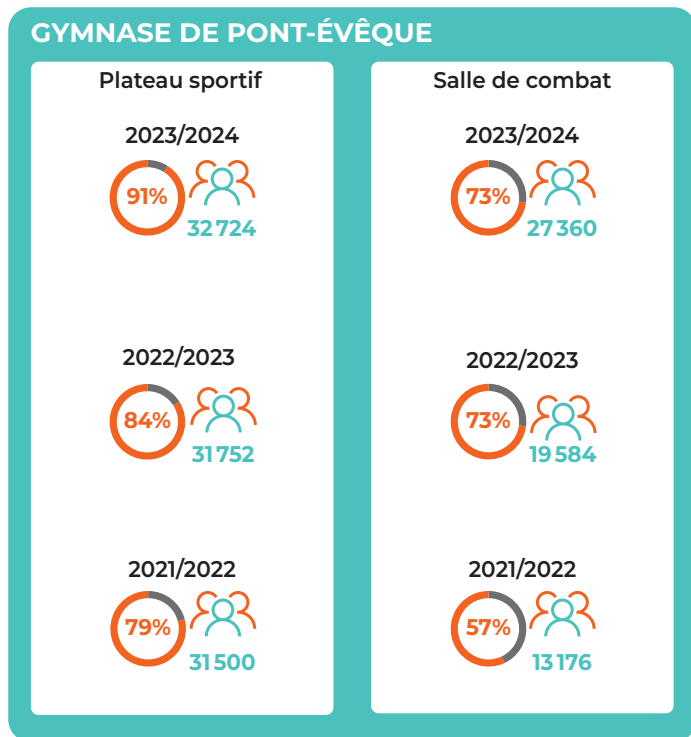
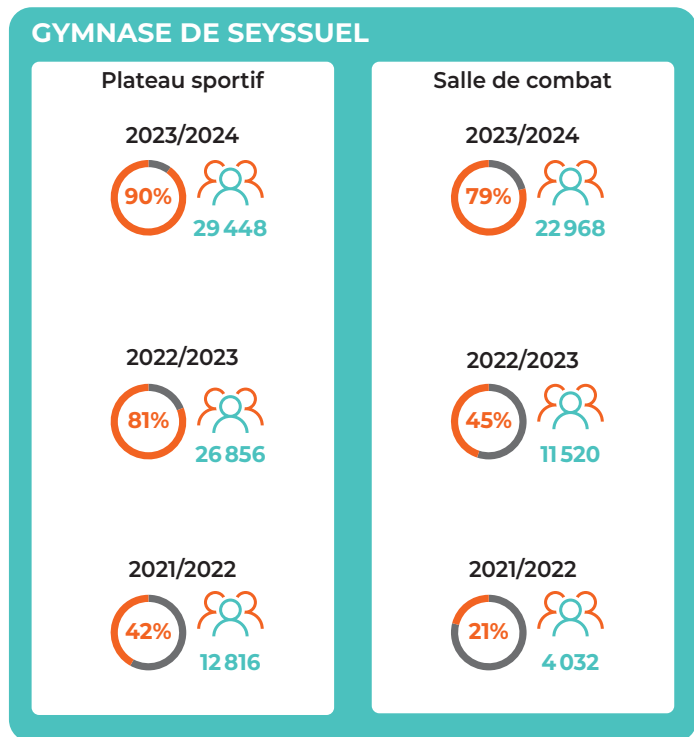
■ Taux d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs (suite)



**GYMNASES**

 Taux d'occupation

 Nombre d'utilisateurs



■ Taux d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs (suite)



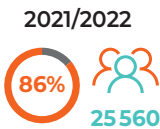
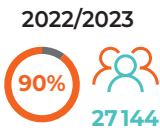
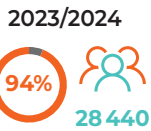
**GYMNASES**

Taux d'occupation

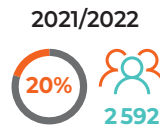
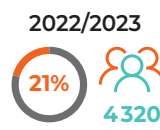
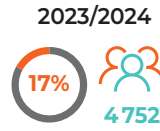
Nombre d'utilisateurs

**GYMNASE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL**

Plateau sportif

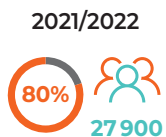
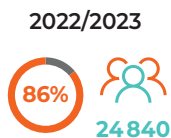
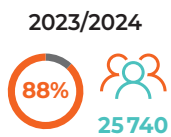


Stand de tir

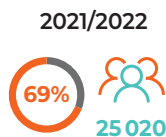
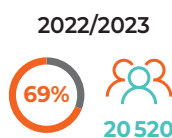
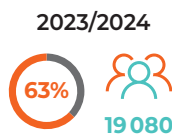


**TERRAINS**

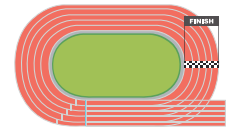
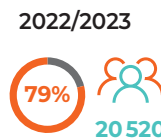
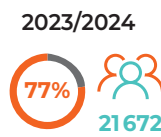
Terrain synthétique de Saint-Romain-en-Gal



Terrain de foot à 7 de Saint-Romain-en-Gal

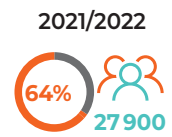
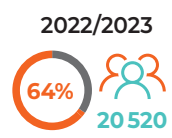
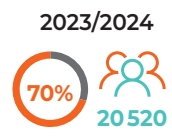


Terrain Plaine de l'athlétisme



**PISTE ATHLÉTISME**

Piste d'athlétisme de Saint-Romain-en-Gal



\* Taux d'occupation au regard des plages d'ouverture de chaque établissement

# Voirie et grandes infrastructures

La voirie est le principal, voire bien souvent, l'unique support de mobilité dans les 30 communes du territoire. À ce titre, elle doit être aménagée et maintenue à un niveau de service optimal, de façon à garantir sa capacité à permettre des déplacements confortables et sécurisés pour tous : piétons, cyclistes, véhicules particuliers, véhicules de livraison, transports en commun, services de collecte des déchets...

Ces voies permettent également le passage des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications. Elles constituent enfin un élément du cadre de vie de très nombreux habitants.

Kilométrage de voirie classé d'intérêt communautaire

**1 026**

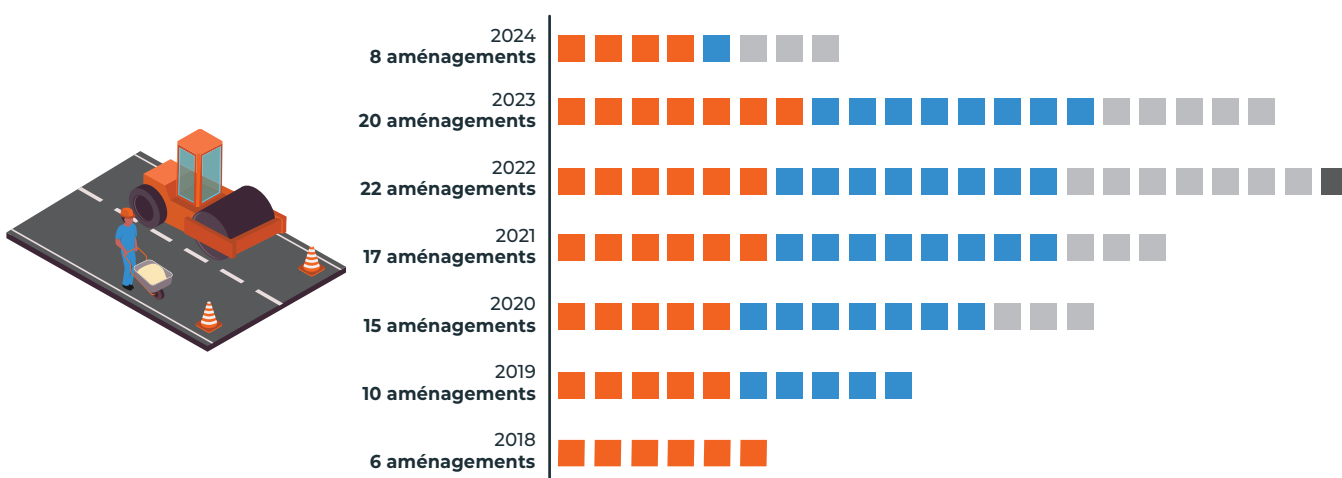
## Aménagements de sécurité réalisés sur le territoire

■ Plateaux surélevés

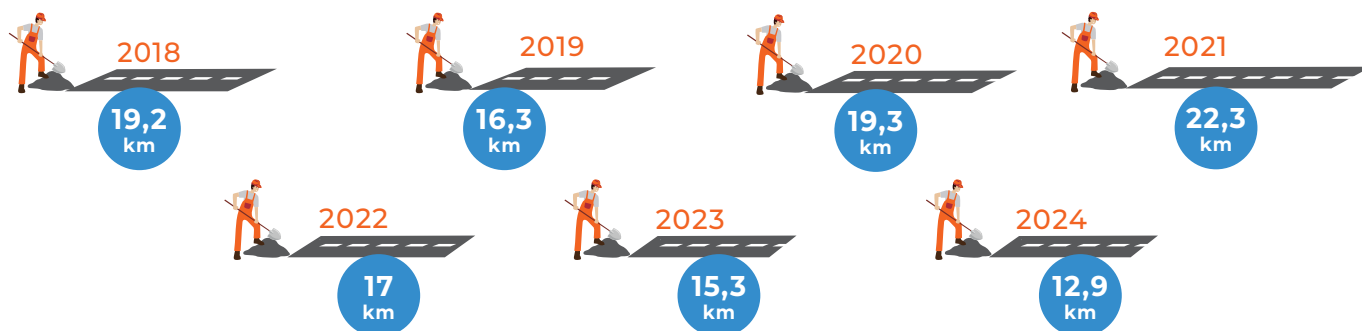
■ Carrefours

■ Chicanes

■ Ralentisseurs

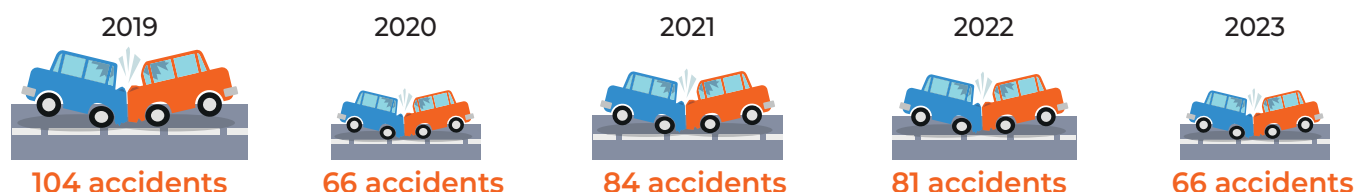


## Linéaires de chaussée rénovée



## Accidentologie

(sur les routes communautaires)



Source : bases de données annuelles des accidents corporels de la circulation routière ([www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr))  
Données à N-1

# Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité au regard du bâti existant (ERP), de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les objectifs réglementaires de l'Agglo dans le programme de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sont atteints et les actions volontaristes de la collectivité perdurent pour que chaque nouveau bâtiment intègre les aménagements réglementaires.

## ■ Accessibilité sur voiries communautaires

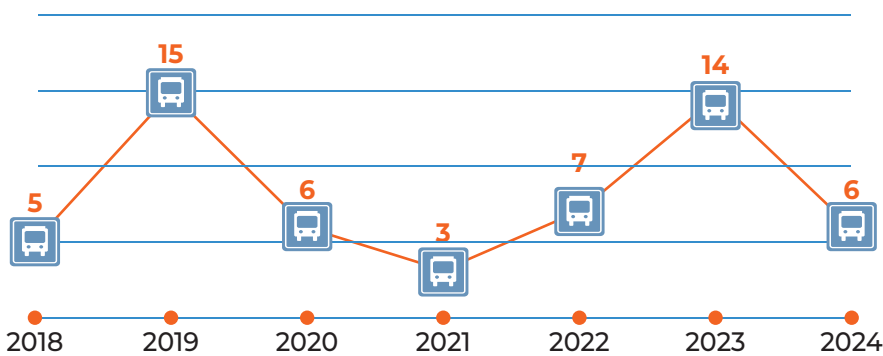


Linéaire aménagé



## ■ Accessibilité du réseau L'Va

Quais aménagés



## ■ Actions entreprises pour la mise en accessibilité des bâtiments (ADAP)

(les opérations nécessaires pour être conforme à l'ADAP ont été réalisées entre 2011 et 2017)



1 action



2023

Stade Nautique de Saint-Romain-en-Gal rendu accessible

1 action



2024

Maîtrise d'œuvre conception Piscine de Loire-sur-Rhône

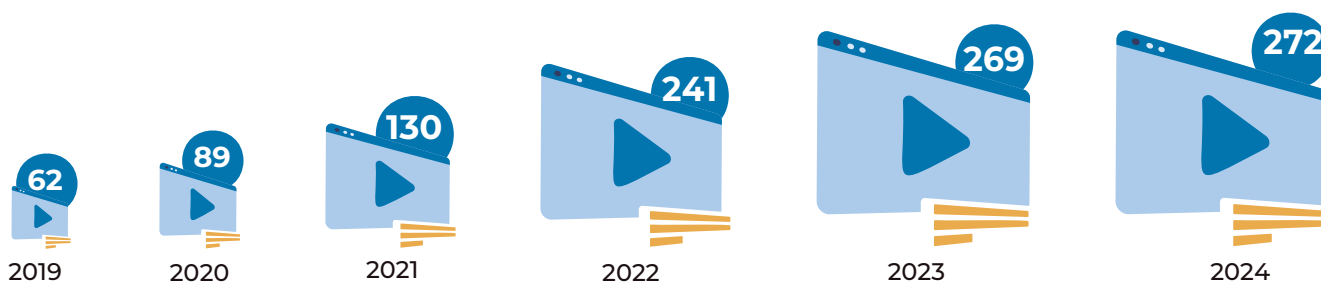
# Informatique dans les écoles

L'Agglo exerce la compétence de l'informatique dans les écoles maternelles et élémentaires publiques des 30 communes. Ainsi, elle assure l'équipement, la maintenance et le renouvellement des équipements numériques (vidéoprojecteurs interactifs et ordinateurs dédiés, ordinateurs de direction). Les communes, quant à elles, s'occupent du câblage et de la connexion au réseau internet. Un nouveau Schéma de développement numérique 2022-2026 est en cours de déploiement.

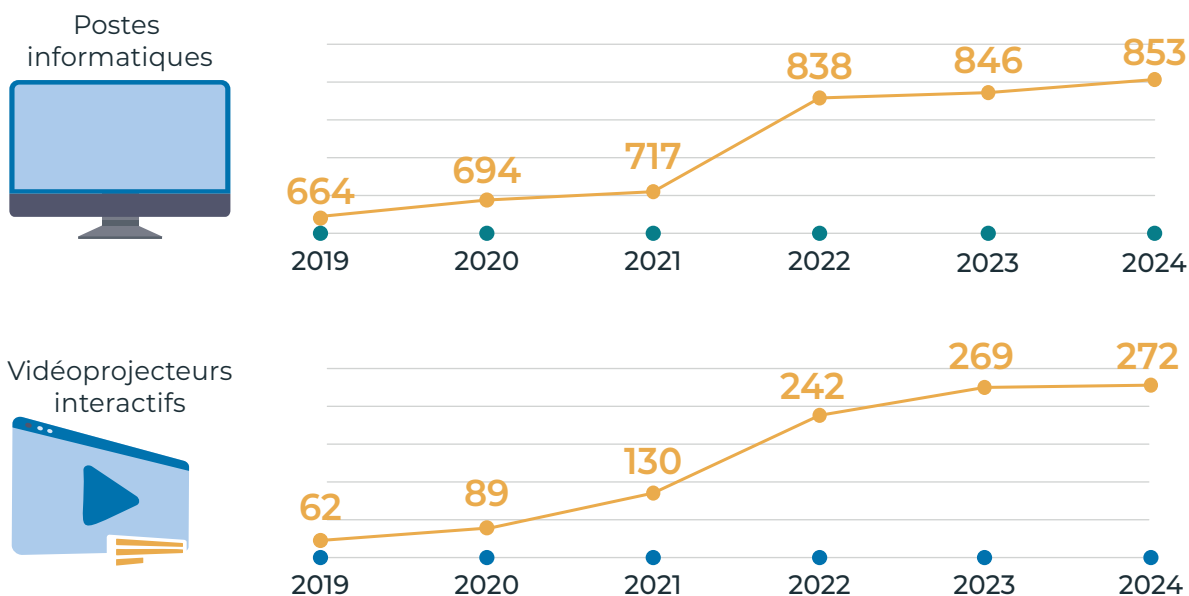
Classes concernées par le Schéma 2022-2026 de Développement Numérique dans les écoles publiques en 2024

**380**

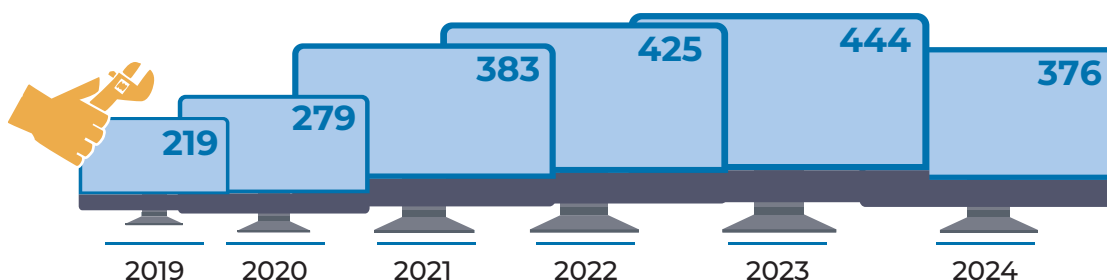
## ■ Classes élémentaires équipées de matériel interactif



## ■ Taille du parc informatique dans les écoles (postes informatiques et vidéoprojecteurs interactifs)



## ■ Interventions sur le parc informatique dans les écoles

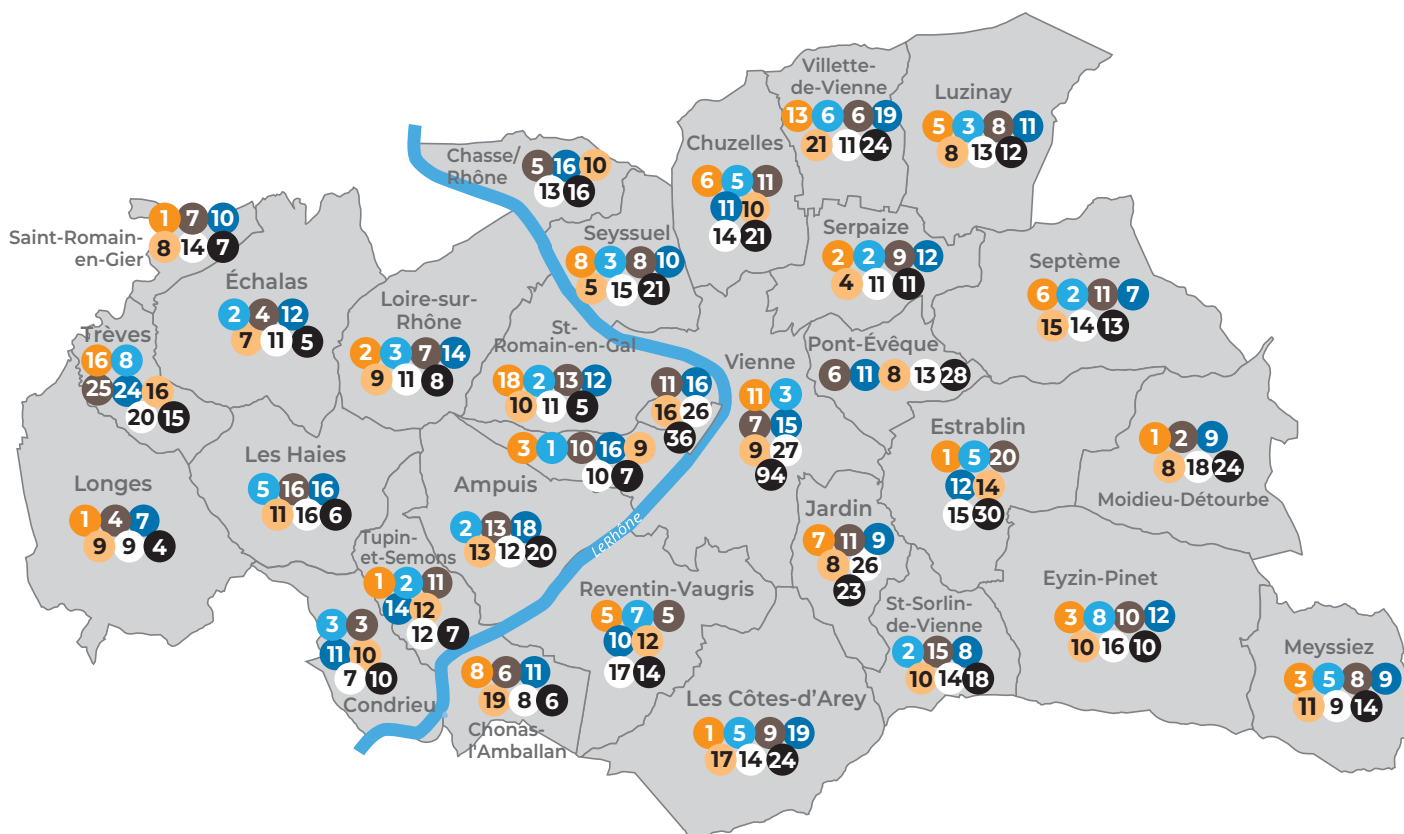
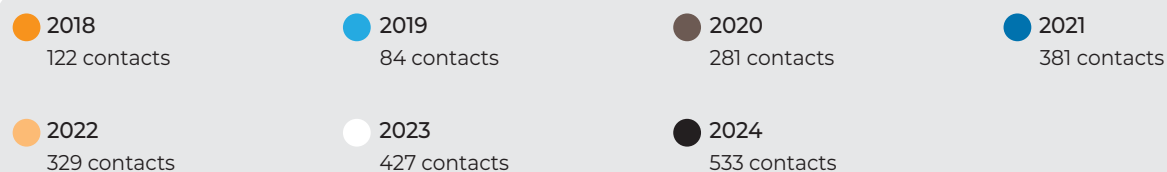


# Schéma de mutualisation

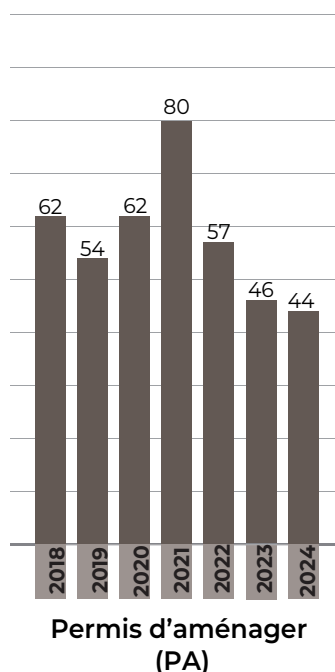
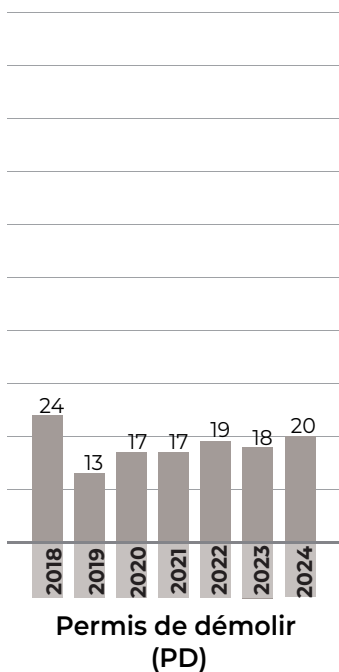
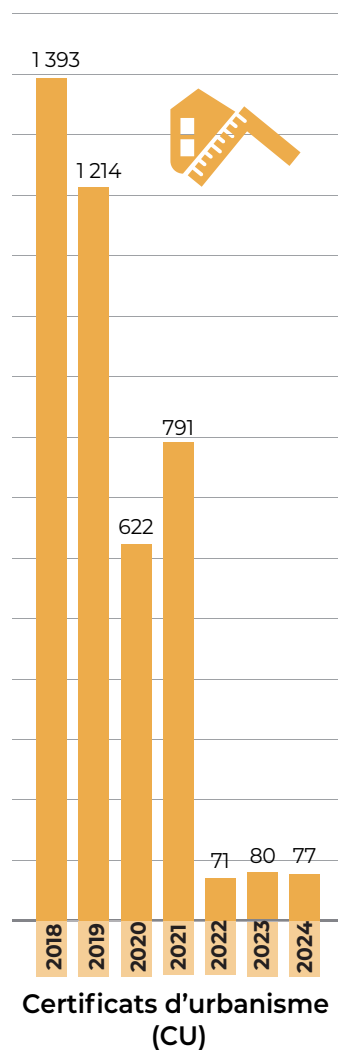
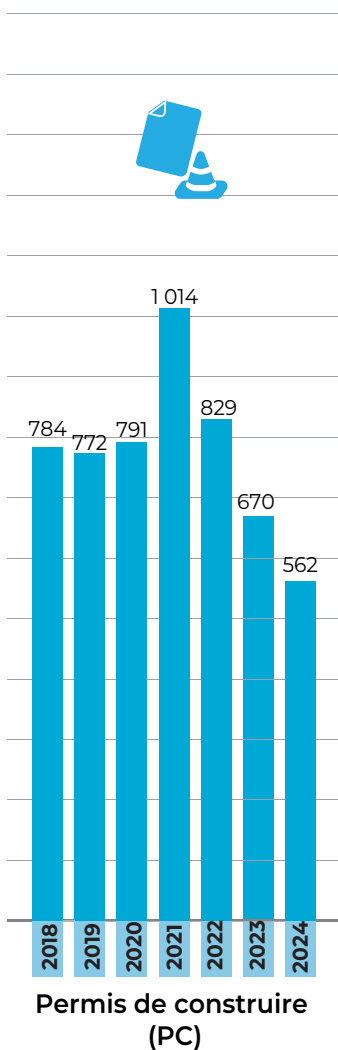
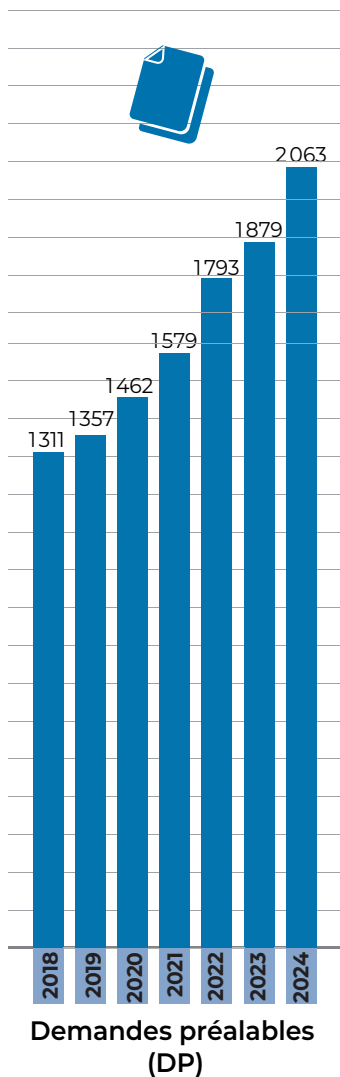
L'Agglo met en place et développe des actions de mutualisation pour l'ensemble de ses communes.

La mutualisation permet de mettre en commun les moyens humains et matériels pour optimiser leur utilisation au service des politiques publiques. L'Agglo a mutualisé certains services avec les communes et a développé des modules d'assistance afin de leur apporter un appui juridique, technique et de gestion dans différents domaines : commande publique, archivage, animation et information jeunesse, informatique, montage de dossiers de subventions, instruction des autorisations du droit des sols, etc.

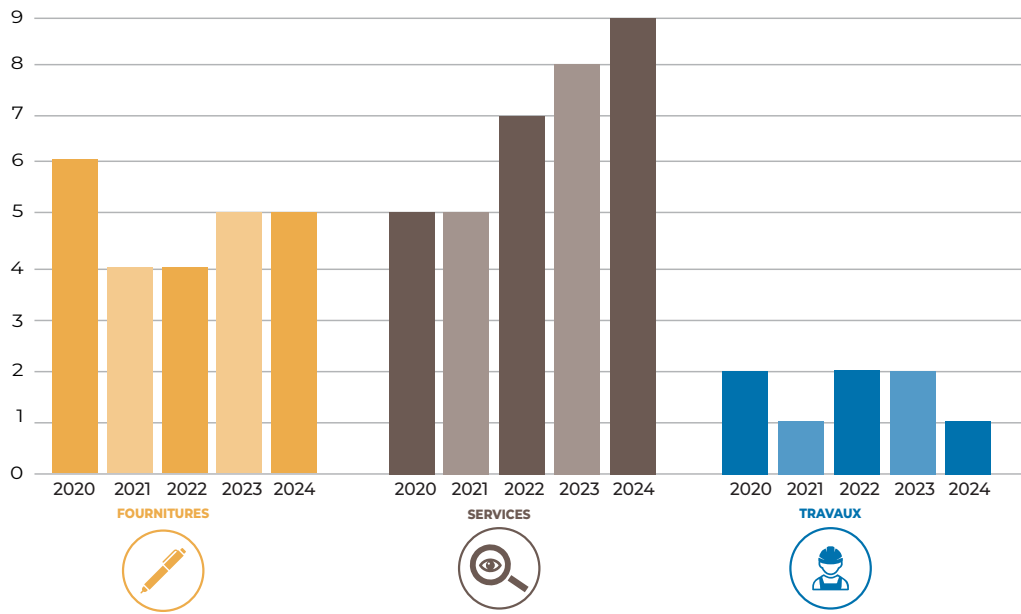
## ■ Subventions : Contacts entre les communes et le service d'aide à la recherche de financements



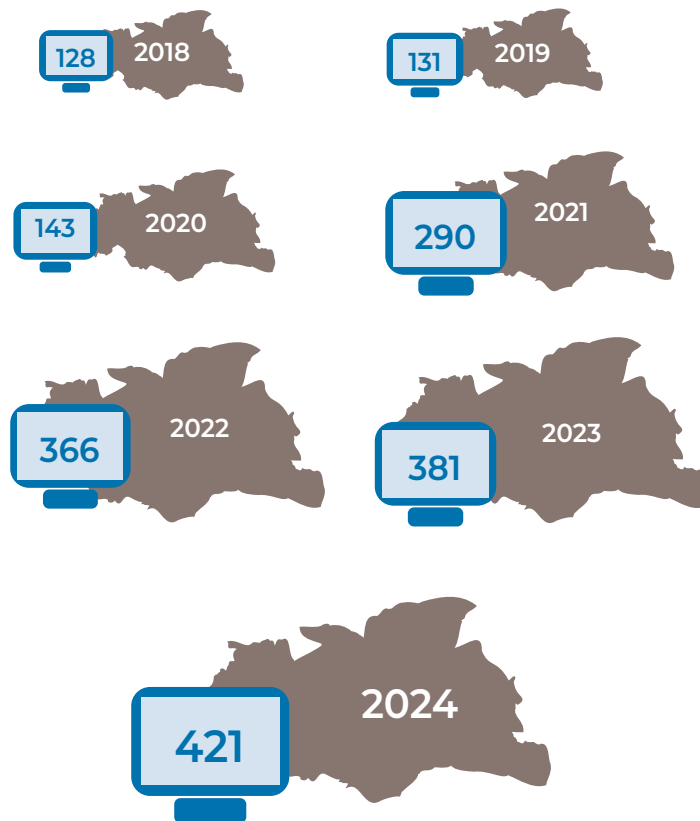
■ Répartition annuelle des autorisations du droit des sols déposées



■ Groupements de commande « marchés transversaux » en cours



■ Taille du parc informatique des communes géré par l'Agglo

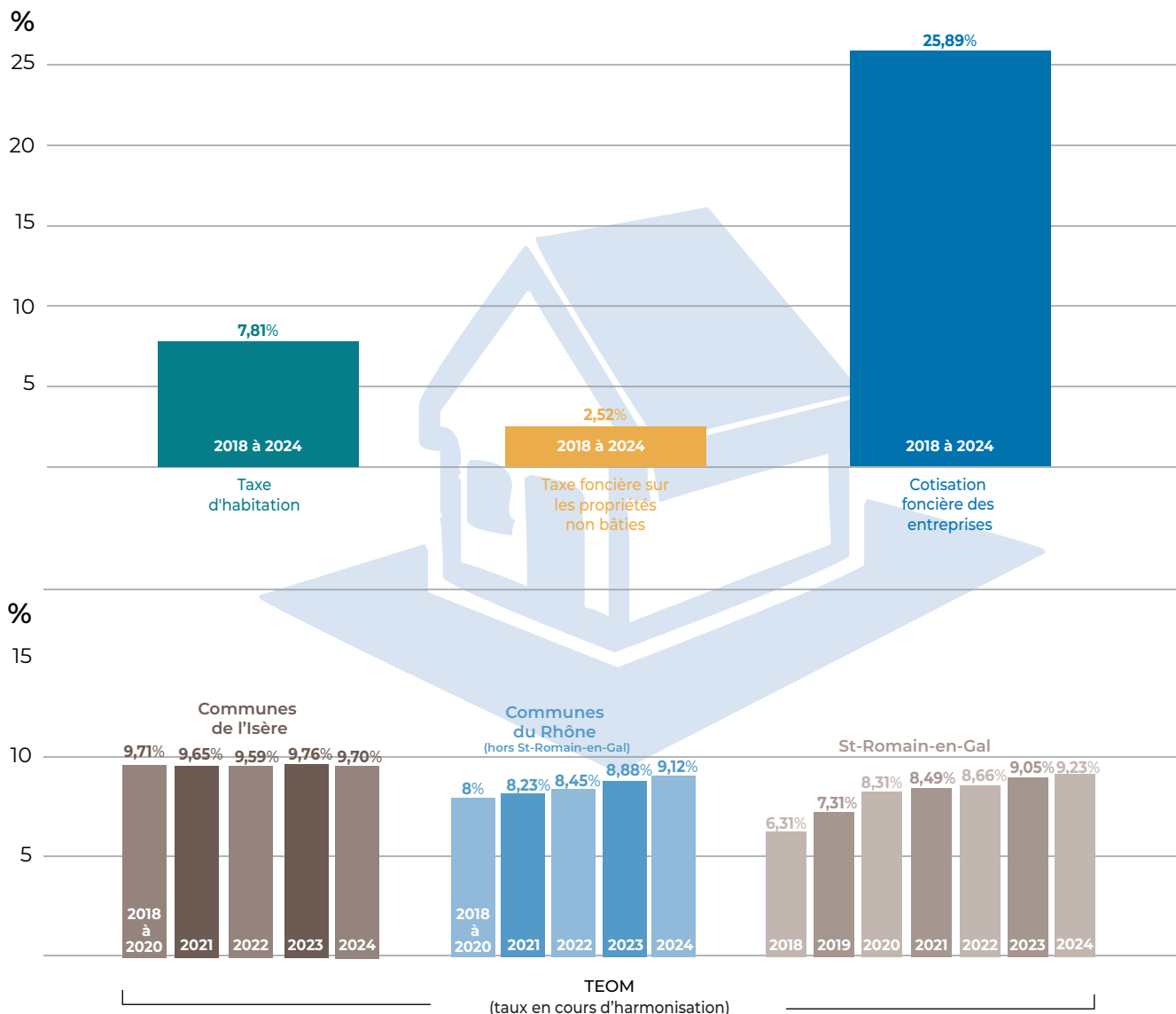


# Finances

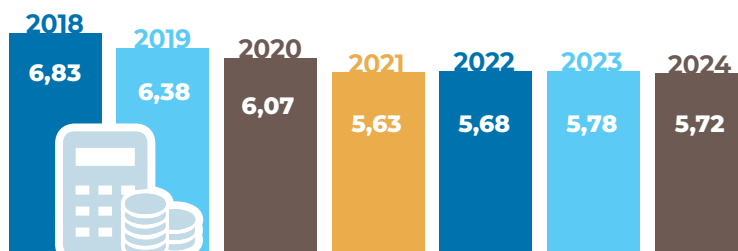
« Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité » : tel est le premier objectif affiché par le projet d'agglomération.

L'évolution des taux permet de vérifier l'engagement de stabilité fiscale. La masse globale du budget primitif et les dépenses d'équipement par habitant mesurent le degré de mise en œuvre des ambitions de l'Agglo et le niveau d'épargne les moyens dont elle dispose en propre pour les financer. Les durées de remboursement de la dette traduisent un recours limité à l'emprunt.

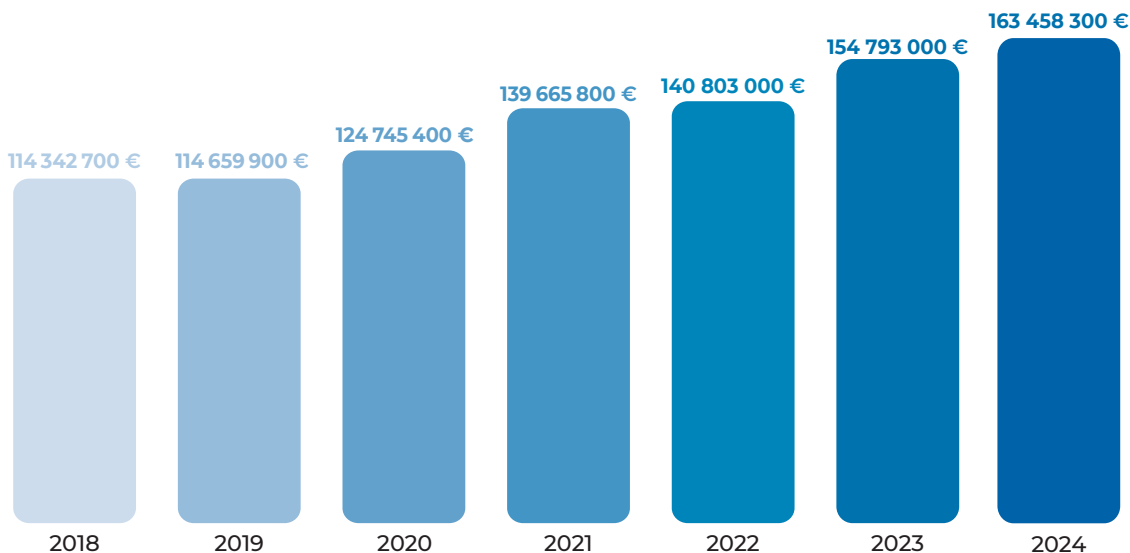
## ■ Évolution de la fiscalité (taux des taxes)



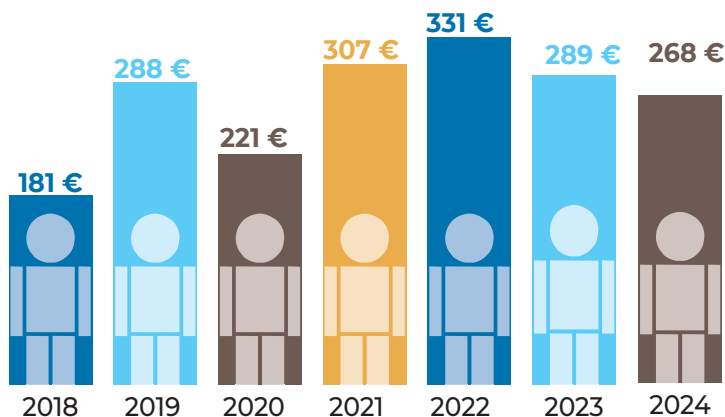
## ■ Durée de remboursement de la dette du budget principal (en années)



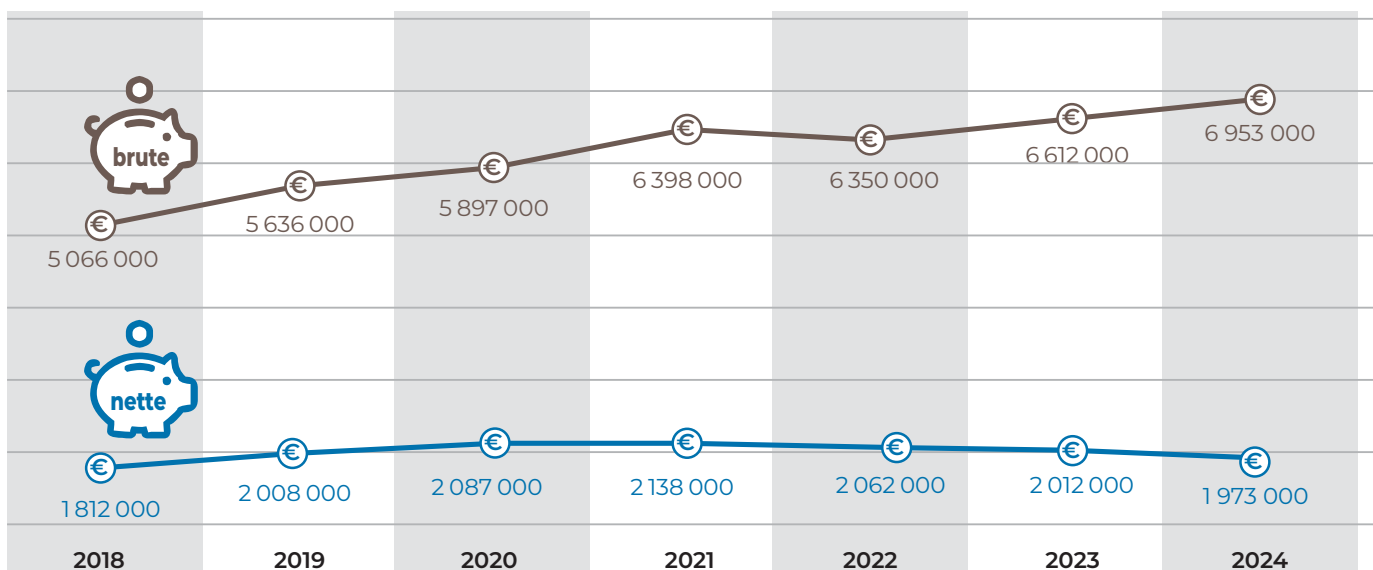
■ Masse globale du budget au budget primitif



■ Dépenses d'équipement réalisées par habitant (tous budgets confondus)



■ Épargne au budget primitif du budget principal



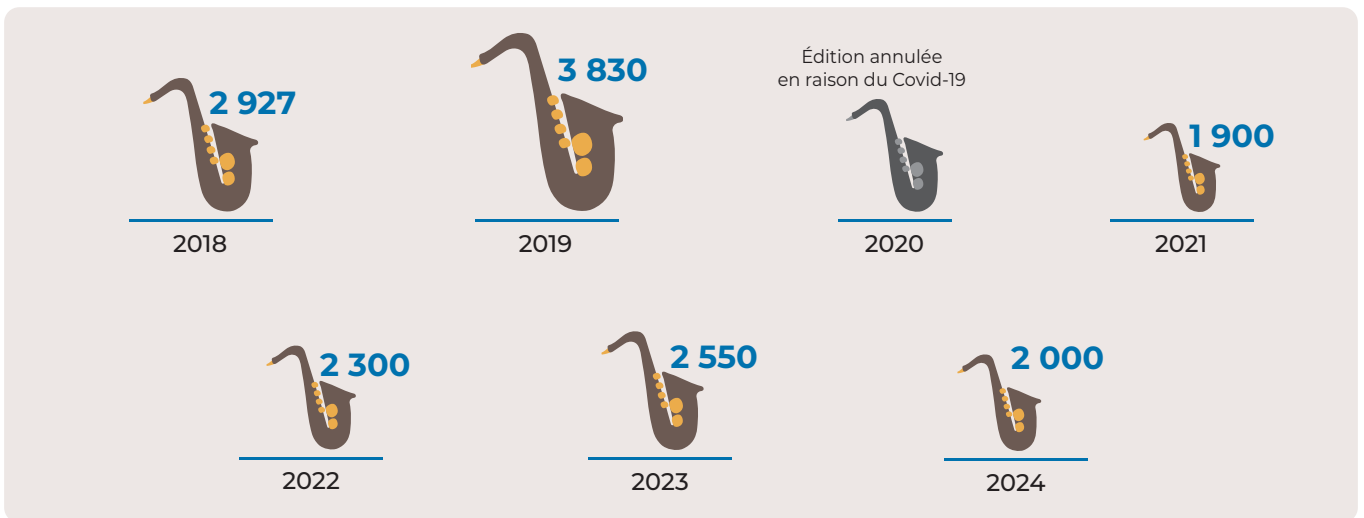
# Soutien aux événements culturels et sportifs

L'Agglo a déclaré d'intérêt communautaire quatre manifestations : Ciné Été, le Festival de l'Humour, la course de l'Écureuil et Caravan'Jazz, compte tenu de leur fréquentation, leur caractère unique et leur rayonnement qui contribuent à la promotion du territoire.

Elles doivent accueillir un public venu aussi bien des communes de l'Agglo que des communes extérieures au territoire et ne pas se limiter à la population de la commune sur laquelle se déroule la manifestation. L'attractivité de ces manifestations est donc mesurable.

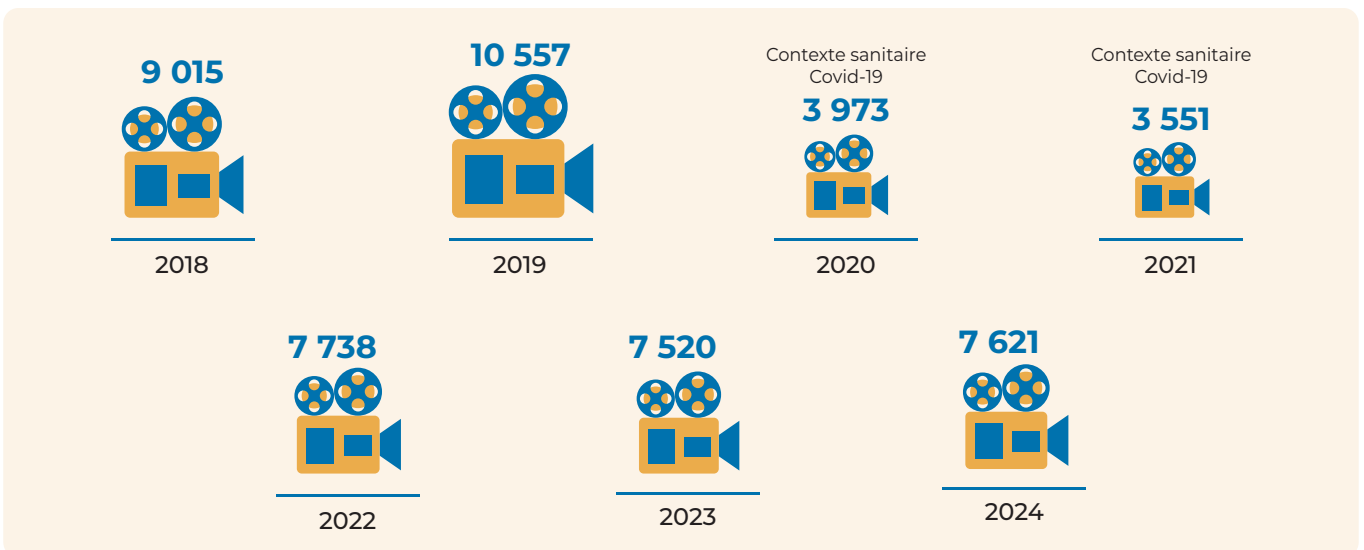
## ■ Fréquentation des événements culturels et sportifs

### Caravan'Jazz



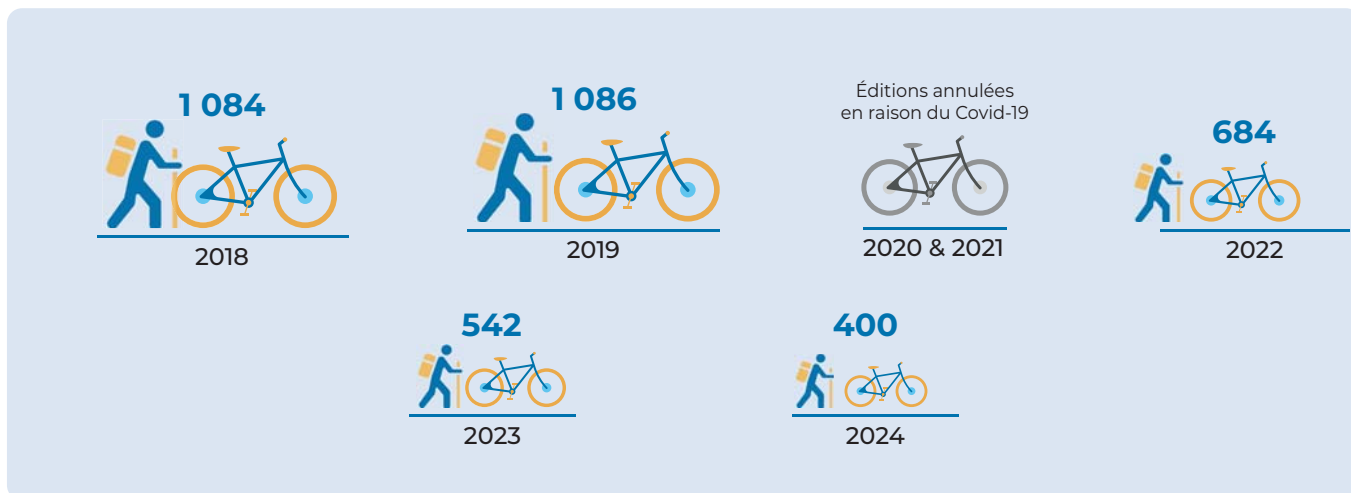
Source : Jazz à Vienne

### Ciné Été



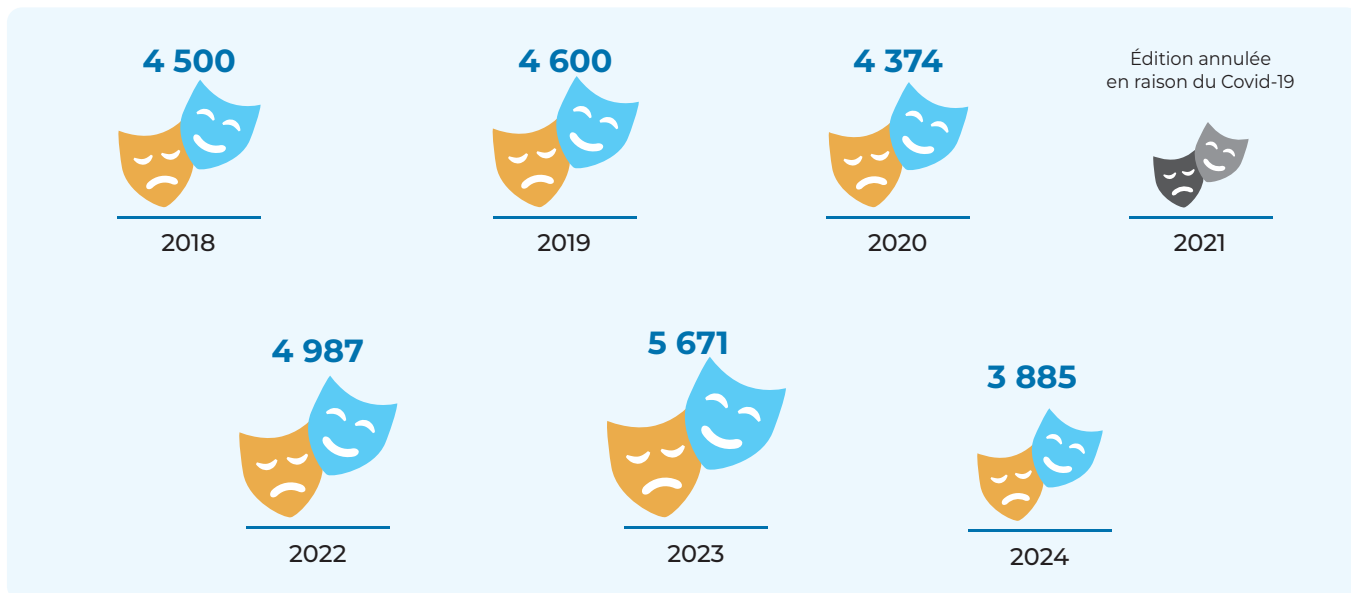
Source : BIJ

Écureuil randonnée



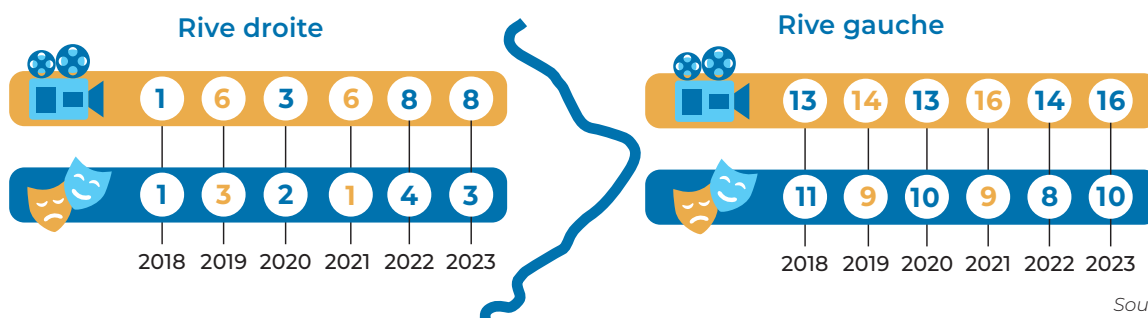
Source : CVAC

Festival de l'Humour



Source : MJC

■ Répartition des communes accueillantes : Ciné Été et Festival de l'Humour



Sources : BIJ - MJC



Photos : 1<sup>er</sup> de couverture : 4Vents / 4<sup>e</sup> de couverture : 4Vents